



**Journaliste
en danger**

RAPPORT 2011



**LA LIBERTE DE LA PRESSE
PENDANT LES ELECTIONS
DES MEDIAS EN CAMPAGNE**

Editeur

JOURNALISTE EN DANGER (JED)

Direction de la publication

Donat M'Baya Tshimanga

Direction de la rédaction

Tshivis Tshivuadi wa Tshivuadi

Rédaction

Donat M'Baya Tshimanga
Tshivis Tshivuadi wa Tshivuadi
Scott Mayemba Bila
Emmanuel Kabongo Malu

Journaliste en danger (JED) remercie particulièrement ses correspondants à travers la RDC et l'Afrique Centrale qui ont contribué efficacement à la réalisation de ce rapport.

Diffusion

Ce rapport est diffusé en langue française. Il est rendu public à Kinshasa, à l'occasion de la célébration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le 10 décembre.

Journaliste en danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu.

Photo de couverture

Cérémonie de présentation des chasubles "PRESSE" à la Police Nationale le 24 novembre 2011 à Kinshasa

Conception & Réalisation

Tshivis Tshivuadi wa Tshivuadi
Issa Sima Mangaya

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule et exclusive responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager les bailleurs de fonds.

*

Sommaire

Préface de Léonard Vincent (journaliste, ancien responsable de RSF Afrique) : «Pour une deuxième révolution des médias africains».....	Page 5
Introduction : La liberté de la prese pendant les élections	Page 7
Des médias en campagne : Bilan de l'observation des médias pendant la campagne électorale.....	Page 9
RDC : La liberté de la presse sous haute tension	Page 23
Journaliste assassiné.	
Journalistes incarcérés	
Journalistes interpellés	
Journalistes agressés	
Journalistes menacés	
Pressions administratives, économiques ou judiciaires	
Entraves à la libre circulation nationale et internationale de l'information	
Afrique Centrale : la liberté à plusieurs vitesses	Page 65
Burundi : Les vieux démons de la guerre civile.	
Cameroun : La difficile alternance au pouvoir	
Congo : Des nuages entre les deux rives du fleuve Congo	
Gabon : Des médias dans le collimateur	
Guinée-Equatoriale : Un prédateur à la tête de l'UA	
République Centrafricaine : L'imbroglia	
Rwanda : Sous le prétexte du génocide	
Tchad : Une répression silencieuse	

Journaliste en Danger

374, av. Col. Mondjiba. Complexe Utexafrica. Galerie St Pierre

Kinshasa/Ngaliema. B.P. 633 Kinshasa I

Téléphone: +243 81 36 37 037 ou +243 99 99 96 353

E-mail : jedkin@jed-afrique.org, jedkin@vodanet.cd, jedkin@micronet.cd

Internet : www.jed-afrique.org

République démocratique du Congo

Préface

par **Léonard Vincent**

(Journaliste et écrivain, ancien responsable du bureau Afrique de Reporters sans frontières)

Pour une deuxième révolution des médias africains

Une fois de plus, le même problème. Une fois de plus, les mêmes questions. Les relevés effectués pendant la campagne électorale de novembre 2011 par le monitoring de JED ont révélé, sans surprise, que les médias congolais se sont très majoritairement engagés, en toute connaissance de cause, dans une frénésie propagandiste. Les seuls efforts effectués n'étaient en réalité destinés qu'à déguiser l'évidence : ils sont tous – et tout le monde le sait ! – sous la coupe du personnel politique et de ses intérêts, et leurs dénégations ne trompent plus personne. Les appels à la haine, la dérive publicitaire, les déséquilibres flagrants et les délires fanatiques ont été quotidiens. Comment être surpris ? Depuis longtemps, c'est le fond de commerce de ces médias, qui sont devenus des instruments de communication des forces politiques, et non des organes d'information, bien que par des astuces et des tours de passe-passe, les journalistes mis en cause essayent de sauver la face.

Le problème posé par ces médias partisans est double : d'une part, on déplore la disparition quasi totale d'organes d'information dignes de ce nom en période électorale ; d'autre part, on assiste à la mutation en instruments d'appoint des organisations politiques de médias qui auraient pu, dans un autre monde, être d'une utilité supérieure à la population d'un pays martyrisé. Les Congolais, dans ces conditions, ne peuvent plus guère compter que sur les médias internationaux, qui ont par ailleurs leurs propres défauts et leurs lacunes, s'ils cherchent à obtenir des informations crédibles sur l'actualité de leur nation.

La situation actuelle devrait donner lieu à une grande réflexion collective, qui ne concerne pas seulement le Congo, mais l'ensemble de l'Afrique. Cette réflexion devrait être un moment de courage et d'inventivité pour effectuer une deuxième révolution des médias africains, qui, après s'être libérés des menottes de la dictature, doivent maintenant se libérer des méandres de la corruption. L'argent gouvernant tout – les lignes éditoriales et les comportements individuels des journalistes –, il est en effet urgent de mettre en place de nouveaux modèles économiques pour les médias du continent. Le fiasco de la campagne électorale congolaise devrait servir de révélateur final à une situation dénoncée depuis longtemps par JED : la corruption et la mise en coupe réglée de la parole publique par les partis politiques est en train d'effacer la profession de journaliste du paysage public congolais.

Il y a urgence. Les ONG africaines et les journalistes prêts à affronter ce défi doivent maintenant parler et appeler à l'aide les bailleurs de fonds, non pas pour subventionner un modèle qui est un gouffre sans fond et un danger, non pas pour « former » des journalistes qui, ne touchant pas de salaires, se tournent vers des donateurs d'ordre susceptibles de les cadeauer – mais pour les aider à se mobiliser, sous la protection et l'autorité des amis du Congo qui souhaiteraient, avec eux, inventer de nouveaux modèles pour une future presse congolaise qui entendrait construire sa propre autonomie. Qu'on arrête d'invoquer la déontologie et le « training » ! Former les journalistes ne sert à rien si on les rejette ensuite dans un monde où la corruption et la servilité sont leurs seules alternatives pour vivre au quotidien. Un pauvre bien formé reste un pauvre.

JED pourrait porter ce projet transnational, qui peut à terme servir de modèle dans tous les pays en (re) construction : des assises du journalisme où, avec des ONG et des institutions internationales, de nouveaux modèles économiques adaptés aux réalités africaines seraient élaborés ; où l'on installerait des projets pilotes dans deux ou trois pays ; où démarrerait l'élaboration d'un grand rapport de vérité sur le tabou de la corruption dans les médias africains.

Ce serait une étape historique qui pourrait être un tournant dans l'histoire de la presse africaine. Mais JED ne peut le faire seul. Il faut d'abord le soutien de journalistes congolais qui, ne pouvant vivre de leur métier au Congo, ont éventuellement choisi l'exil ; ensuite, la participation sincère de tous les journalistes congolais et des entrepreneurs qui ne supportent plus la situation actuelle et voient qu'elle conduit le pays dans le gouffre ; enfin, le soutien actif d'une communauté internationale qui, jusqu'à aujourd'hui, a fait preuve de complai-

La liberté de la presse pendant les élections

sance pour ne pas troubler les équilibres locaux et, bien qu'en le déplorant, a entériné une pratique corruptrice où son argent est jeté par les fenêtres inutilement.

Pour JED, le dilemme est connu. On lui a suffisamment reproché de défendre des gens indéfendables. Mais les responsables ultimes de cette situation désastreuse sont identifiables : ce sont les responsables politiques qui se posent en champions de la démocratie, même les armes à la main. Et quand les armes sont devenues trop « voyantes », ils utilisent l'arme de la parole publique en instrumentalisant leurs médias. Derrière les journalistes corrompus se cache une élite politique prête à tout, et surtout à continuer à faire tourner une machine destructrice qui leur assure gloire et argent. Les journalistes là-dedans sont de petits soldats.

Pour nous, professionnels des médias, le dilemme est le même. Que faire, quand ce sont nos confrères qui sont enrôlés de gré ou de force, dans les armées des chefs de guerre ? Inventer des modèles économiques qui leur permettent de dire « non » aux donneurs d'ordres, de vivre de leur métier dans l'autonomie et de proposer aux citoyens une information qui, par contraste avec la propagande, redonnera du sens au mot « journaliste ». Le vide laissé par l'absence de réflexion a laissé un tel champ de bataille que les hommes politiques n'ont plus eu qu'à se baisser pour ramasser les morceaux d'une corporation prête à tout pour ne pas sombrer dans la misère.

En défendant les journalistes, JED ne défend pas les « indéfendables », mais ceux qui sont « incapables de se défendre ». Ceux qui sont indéfendables en réalité, ce sont des hommes politiques qui financent des médias, les utilisent à outrance à des fins violentes et qui, ensuite, se lamentent sur la servilité de leurs propres serveurs. ■

Paris, novembre 2011

Introduction
par **Tshivis Tshivuadi**
(Secrétaire général)

La liberté de la presse pendant les élections

En dépit des vicissitudes du quotidien et d'une année particulièrement éprouvante, politiquement, Journaliste en Danger (JED), tient à respecter sa tradition. Depuis treize ans maintenant, à la même date du 10 décembre qui rappelle la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notre Organisation rend public son Rapport bilan sur la situation de la liberté de la presse en RD Congo, et dans une moindre mesure (faut des moyens), dans huit autres pays du Réseau d'alerte Afrique centrale (Burundi, Congo Brazzaville, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, Rwanda, Tchad).

Ce Rapport annuel, faut-il le dire, n'est pas une nouveauté pour les médias, et encore moins une enquête journalistique, il s'agit pour l'essentiel, d'un condensé du travail quotidien de surveillance de l'exercice de la liberté de la presse, qui a le mérite de recenser tous les cas d'atteintes diverses au droit du journaliste d'informer et au droit du public à être informé, conformément, notamment à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération des frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Le but de ce Rapport n'est pas seulement de rappeler les faits marquants, et certains épisodes douloureux du travail des journalistes (... afin que personne n'en ignore), mais aussi de faire le point, de dégager les tendances et de nous projeter sur l'avenir. Quel avenir ? L'avenir de la démocratie en RDC, et dont JED se réclame aussi d'être une Institution d'appui, et sans laquelle (démocratie véritable), la liberté de la presse ne serait qu'une lamentable illusion. La liberté de la presse est à la démocratie, comme cette goutte d'eau de mer dont parlait l'écrivain soviétique Alexandre Soljenitsyne : « Il suffit de la prendre pour connaître la saveur de l'eau de toute la mer. »

Pour la RDC, malheureusement, et en dépit des garanties constitutionnelles affirmant la liberté de la presse, corollaire de la liberté d'expression et d'opinion, les années se suivent et ont tendance à se ressembler négativement. Des Journalistes menacés, emprisonnés, agressés, battus, parfois assassinés ; des médias fermés, attaqués à l'arme, parfois brûlés, ... tout cela fait partie du paysage politique congolais depuis bien longtemps et ne semble plus impressionner grand monde. Ce rapport en donne des illustrations et affiche des statistiques, des noms des victimes, des dates et des lieux où se commettent des pires exactions contre les journalistes et contre les médias.

Mais depuis quelques années aussi, JED considère que l'état de la liberté de la presse dans un pays ne se mesure pas seulement par le nombre d'atteintes qui sont portées contre les professionnels des médias. La qualité de la liberté de la presse se mesure également dans le contenu diffusé et véhiculé par les organes de presse. Une presse de qualité conditionne une démocratie de qualité. Et la qualité de la presse se mesure par le professionnalisme de ses hommes et femmes des médias.

Raison sans doute pour laquelle, tout en défendant les droits des journalistes à travailler en toute liberté, indépendance et sécurité, JED ne sera jamais ni dupe, ni complice de ceux qui utilisent leurs plumes ou micros pour servir des intérêts politiques inavouables, ou qui se font payer sur la « bête » pour arrondir leurs fins du mois.

Le constat fait par JED aujourd'hui, et au sortir d'une campagne électorale qui aura été un véritable fiasco dans la presse, est que jamais le métier d'informer n'avait été autant mis à mal que par ceux qui devraient être les premiers à défendre la noblesse de leur profession. C'est cela aussi l'objet de la préface rédigée

La liberté de la presse pendant les élections

par Léonard Vincent, et que nous avons décidé de placer dans ce Rapport. Non pas pour nous dédouaner aux yeux de ceux qui nous accusent injustement de « défendre parfois l'indéfendable », mais surtout parce que nous pensons que la situation actuelle de la presse, ce que l'on voit, ce que l'on entend, et ce que l'on lit chaque jour, et qui devait interpeller les médias eux-mêmes, devrait inquiéter davantage toute bonne conscience. Et comme l'écrit, Léonard Vincent, « en commençant par les responsables politiques qui se posent en champions de la démocratie, même les armes à la main, et quand les armes sont devenues trop voyantes, ils utilisent l'arme de la parole publique en instrumentalisant leurs médias ».

Après plusieurs années de guerres et des conflits, et en dépit d'une situation sécuritaire fragile, particulièrement dans les régions orientales du pays, la RD Congo vient d'organiser ses deuxièmes élections présidentielle et législatives de l'après régime dictatorial du Maréchal Mobutu. Des élections qui se voulaient démocratiques, transparentes et apaisées; mais qui ont été organisées sous haute tension, et qui ont été émaillées des actes de violence qui ont fait de nombreuses victimes et des pertes en vies humaines.

Ces violences électorales, dans un contexte d'intolérance politique, n'ont pas épargné les médias et les journalistes dont nombre d'entre eux ont été attaqués, agressés, menacés, et leurs matériels de travail détruits, très souvent à cause de leur appartenance affichée à des courants d'opinion politique, ou tout simplement parce qu'ils étaient les témoins gênants d'un processus qui avait du mal à s'inscrire et à agir dans la transparence.

Ainsi donc, appelés à travailler dans un environnement qui leur est hostile à tous points de vue, politique, économique et sécuritaire, les journalistes congolais semblent se résoudre à faire du « service minimum » c'est-à-dire juste ce qu'il faut pour ne pas prendre des risques et continuer à survivre, la main tendue vers ceux qui les nourrissent. D'où cette terrible impression que les médias congolais ont cessé d'être un pouvoir, le quatrième pouvoir, pour devenir de simples caisses de résonance des idéologies et des opinions même les plus ubuesques; que les chevaliers de la plume ou du micro, ne sont plus devenus que des « petits soldats » qui obéissent aux ordres des donneurs d'ordre politique ou des pouvoirs d'argent. Tout ceci au plus grand dam de la liberté de la presse et de la démocratie. ■

DES MEDIAS EN CAMPAGNE



NPM : Le Centre de monitoring des médias pendant la campagne électorale, mis en place par JED

Le bilan de l'observation des médias pendant la campagne électorale

Par Dr Emmanuel Kabongo Malu
(Coordonateur de la Mission d'observation)

I. De la Mission d'observation

En 2006, lors des élections présidentielle et législative, les médias congolais avaient été pointés du doigt lors des échanges de coup de feu entre les partisans de deux candidats en lice pour le second tour de la présidentielle, en l'occurrence Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba, - ainsi qu'après la bataille rangée entre les factions armées, au centre ville de Kinshasa, à l'annonce des résultats définitifs de la présidentielle. Pour les détracteurs des médias, les violences entre les partisans de deux candidats auraient été attisées par les médias, par leur virulence de ton, par l'accès des pyromanes aux médias, avec des propos incendiaires...

Cette expérience, reconnaît humblement JED, a été traumatisante pour les journalistes, pour le peuple congolais ainsi que pour l'ensemble de la société congolaise.

C'est pour conjurer la survenance de ces tristes événements et surtout éviter les accusations injustes portées contre les médias qui n'ont ni Kalachnikov, ni grenades, que Journaliste en Danger (JED), une organisation indépendante qui se voue à la défense et à la promotion de la liberté d'informer, a mis en place une Mission d'observation de la couverture médiatique de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011. Cette mission a travaillé pendant une durée d'un mois, allant du 28 octobre au 28 novembre 2011, c'est-à-dire de l'ouverture officielle de la campagne électorale au jour des scrutins.

2. Des objectifs

La Mission d'observation a focalisé son attention sur les axes ci-après :

L'observation de la mise en œuvre du principe de l'égalité d'accès aux médias publics des 11 candidats à l'élection présidentielle. En effet, au vu du nombre très élevé des candidats à l'élection législative, soit 18386 candidats à la députation nationale pour 500 sièges, l'observation s'est astreinte, en ce qui concerne les législatives, au simple contrôle du contenu du discours des candidats dans l'espace médiatique pour en déceler les nuisances et les dénoncer.

Méthodologiquement, et dans le cadre de la mise en œuvre du principe de l'égalité d'accès des candidats aux médias publics, dont la RTNC principalement, - l'équipe d'observation a effectué des mesures quantitatives et qualitatives des journaux télévisés ainsi que de principales émissions à caractère politique diffusés par la chaîne nationale, relevant pour chacun des candidats, le temps de parole, de leurs soutiens ainsi que la tonalité générale des discours et de leurs commentaires. A ce premier niveau, s'est adjoint un deuxième niveau d'observation. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du principe de l'égalité d'accès des candidats à la chaîne publique, l'observation s'est intéressée aux émissions produites et diffusées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

Concernant la couverture médiatique des activités des candidats à l'élection présidentielle par les chaînes privées commerciales, confessionnelles et associatives face aux principes de pluralisme et d'équilibre de l'information, il s'est agi, pour l'équipe d'observation, de vérifier si les médias dont le professionnalisme exige qu'en période électorale surtout, qu'ils offrent des espaces et temps d'antenne à toutes les forces politiques et sociales, ont observé cette exigence de la pluralité d'opinion et d'information pour aider la population à voter en toute connaissance des causes !

Ainsi, l'équipe d'observation a effectué des mesures quantitatives et qualitatives des principales émissions à caractère politique diffusées par les médias retenus, les JT, les communications politiques, les meetings...en faveur des candidats et leurs soutiens.

L'observation du respect rigoureux des règles fondatrices du métier d'informer par les professionnels des médias, l'observance du Code de bonne conduite signé par les acteurs politiques, ainsi que le respect de la Directive édictée par le CSAC.

3. De la Méthodologie

Méthodologiquement, sous cette rubrique il s'est agi d'observer et de critiquer le contenu du discours politique pour déceler les nuisances et les dénoncer ; d'observer le comportement général des médias, c'est-à-dire leur professionnalisme, leur équité dans le traitement de l'information ; observer le comportement général du public congolais à l'égard des médias pour voir si le peuple Congolais fait encore confiance aux médias comme son mandant pour l'informer ; observer et dénoncer les délits commis par les journalistes dans l'exercice de leur profession ; observer enfin si les décisions prises par l'instance de régulation (CSAC) à l'égard des journalistes et des médias sont justes et équitables, et dans le cas contraire, les dénoncer.

En définitive, les médias ont été mis sous surveillance en cette période sensible pour éviter qu'ils ne portent les discours de haine, les discours discriminatoires, des propos virulents et incendiaires... qui risquent de fragiliser la paix encore instable en RDC et de faire porter le chapeau aux médias si jamais la RDC venait à sombrer dans la violence pré ou post électorale.

4. Des médias ciblés

Le ciblage des médias a obéi à deux règles : la prégnance certaine des médias audiovisuels sur la société congolaise, dont spécifiquement la télévision. Ainsi, les médias audiovisuels retenus par la Mission sont ceux qui disposent du plus important bassin d'audience et qui représentent à ce titre des leviers politiques puissants.

Les stations de télévision ci-après, ont été ciblées :

Afrika TV, AmenTv, Antenne A, BRTV, Canal Futur, Canal Kin, CCTV, CNTV, Congoweb, Digital TV, Mirador TV, Molière TV, Numerica, Raga, RLTV, RTGA, RTNC, Télé 50, Télé 7, RTVSI

5. Des résultats de l'observation

Du 28 octobre au 28 novembre 2011, l'équipe du monitoring a relevé, certaines constantes, en termes de résultats :

- Le « boom numérique » qui caractérise la RDC ne se conjugue pas avec le pluralisme politique et la pluralité d'opinions !
- Consciemment et en toute connaissance de causes, les médias congolais ont sacrifié le professionnalisme au profit de la simple propagande ;
- Le pluralisme politique au rabais de la chaîne publique : la Radio Télévision Nationale Congolaise, RTNC en sigle ;
- L'instance de régulation et le principe d'égalité d'accès des candidats à l'élection présidentielle dans les médias ;
- Les histogrammes indicatifs du déséquilibre médiatique criant de la campagne électorale, en ce qui concerne l'accès des candidats à la présidentielle.
- violences subies par les médias.
- Conclusion générale

5.1. Le boom numérique ne se conjugue pas avec pluralisme politique et pluralité d'opinions

A la différence de beaucoup de pays africains dont le paysage médiatique affiche un nombre peu élevé des té-

La liberté de la presse pendant les élections

l'émissions privées commerciales et confessionnelles ainsi qu'un nombre peu élevé des radios communautaires et des journaux, la RDC se caractérise par un nombre très élevé des télévisions (52), de radios (\pm 240) ainsi que de journaux (\pm 200 enregistrés au Ministère de tutelle).

De ce fait, les observateurs avaient prédit que ce boom numérique servirait à donner de la parole aux différents candidats à l'élection présidentielle (11) ainsi qu'aux 18389 candidats aux législatives, en respect des principes du pluralisme politique et d'équité dans le traitement de l'information.

Curieusement, après 30 jours d'observation quantitative et qualitative des médias audiovisuels dont la prégnance est assez remarquable, un constat s'est imposé : les médias audiovisuels congolais n'ont pas joué au pluralisme politique et à la pluralité d'opinions. Bien avant l'ouverture officielle de la campagne électorale et durant toute la campagne électorale, les médias audiovisuels congolais ciblés ainsi que les médias écrits ont affiché leur caractère partisan, voire monopartisan. Et, à titre indicatif, les observateurs ont relevé quelques tendances lourdes.

De façon agressive et sans contrôle, les télévisions suivantes : **Télé 50, Digital Congo, RTVSI, Molière TV, Congoweb, RTNC, Mirador TV, RTGA** ... ont affiché ostentatoirement leur appartenance au camp de la Majorité Présidentielle et leur soutien total au candidat n° 3 (Joseph Kabila).

Les télévisions comme **RLTV, CNTV, CCTV, CKTV** ont affiché publiquement leur appartenance au camp de l'opposition Tshisekediste, tandis que les télévisions comme **Canal Futur, Congo Media Chanel** n'ont pas caché leur soutien au candidat Vital Kamerhe.

D'autres chaînes comme **RAGA et Antenne A** ne se sont pas jetées à corps perdus dans la campagne électorale.

La conséquence de cette tripolarité médiatique partisane est que les neuf autres candidats à l'élection présidentielle ont subi un blackout médiatique assez sévère ! Ils n'ont eu la vie sauve qu'au travers des émissions produites et diffusées par le CSAC. Même si le candidat n° 3 (Joseph Kabila) n'a pas répondu aux émissions concédées, il était déjà sur-représenté sur toutes les autres chaînes. Tandis que les deux autres candidats à l'élection présidentielle, en l'occurrence Dr Kashala et Mbusa Nyamwisi, qui n'ont pas non plus répondu aux émissions du CSAC, n'ont pu être visibles.

Les autres télévisions comme **Télé 7, Numérica TV, Amen TV**, etc. qui essayaient de jouer à l'équilibrisme d'accès des candidats à l'élection dans l'espace public, ont vu leurs espaces envahis, moyennant finances, par les communicateurs du candidat n°3.

En conclusion, le boom numérique ne s'est pas conjugué avec pluralisme politique et pluralité d'opinion. Ce qui est dommage.

5.2. La frénésie propagandiste

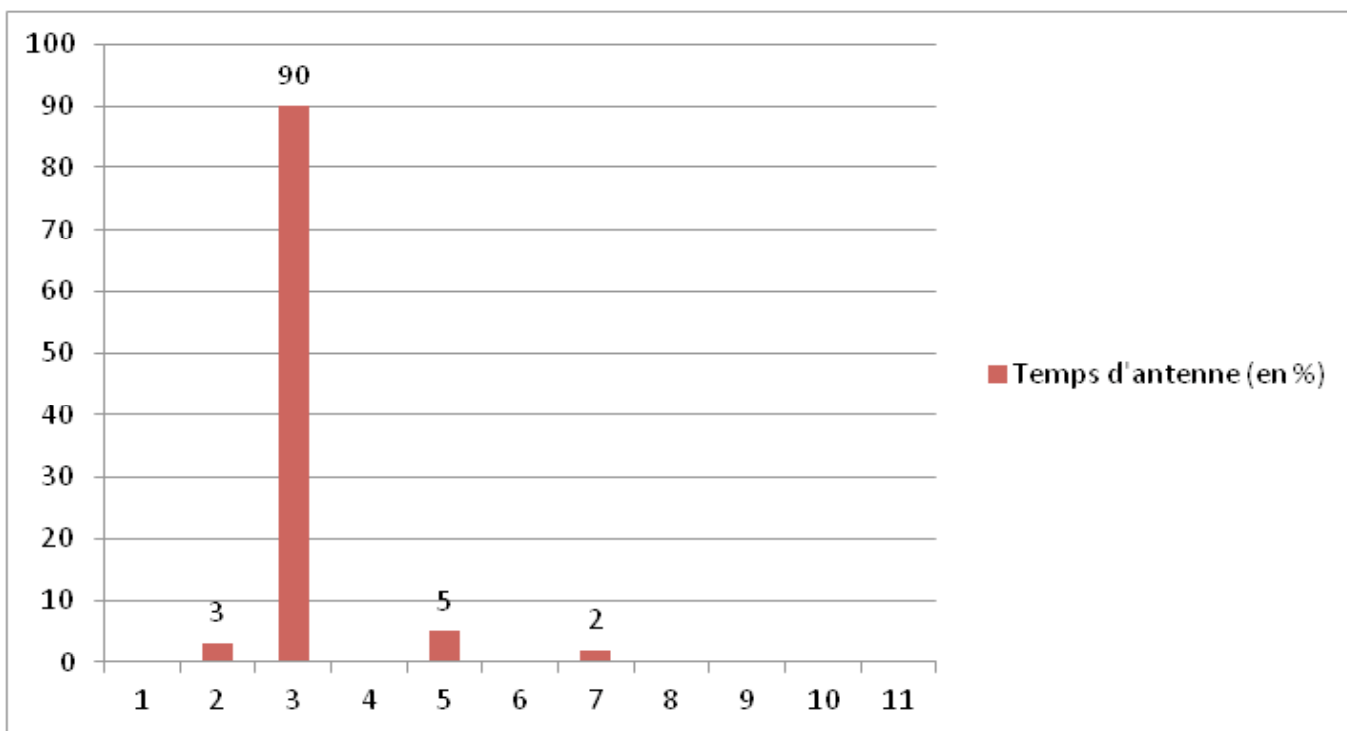
En période électorale, le professionnalisme des médias garantit une parole ouverte aux hommes politiques, à la société civile et au peuple. Aux premiers, les médias ouvrent les espaces et les colonnes pour expliquer les projets de société, pour passer leurs communications politiques, les entretiens, les questions-réponses. A la société civile et au peuple, les médias donnent les possibilités d'exprimer leurs attentes, de dialoguer avec les candidats etc...

Les médias congolais n'ont pas joué ce rôle de massification sociale. En affichant leur caractère foncièrement partisan, ils ont ouvert leurs espaces à des opinions circonscrites et ils ont fermé les portes au pluralisme et à la pluralité d'opinions. Il est donc, à constater que le peuple congolais qui a voté ce 28 novembre 2011 n'a pas été totalement et impartialement informé sur les projets des candidats.

Les observations quantitatives que reproduisent les tableaux ci-dessous, à titre indicatif, révèlent le caractère outrageusement partisan de nos médias.

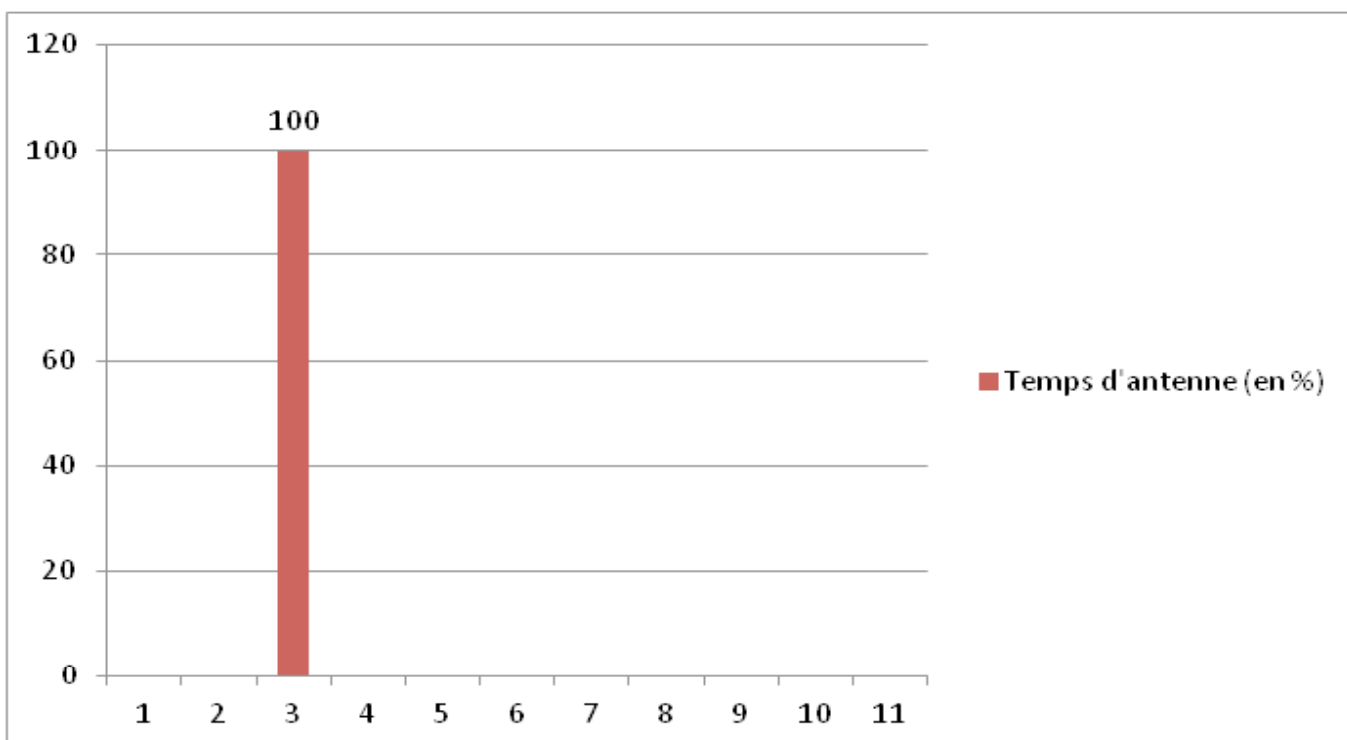
Temps accordé aux candidats pendant la campagne électorale

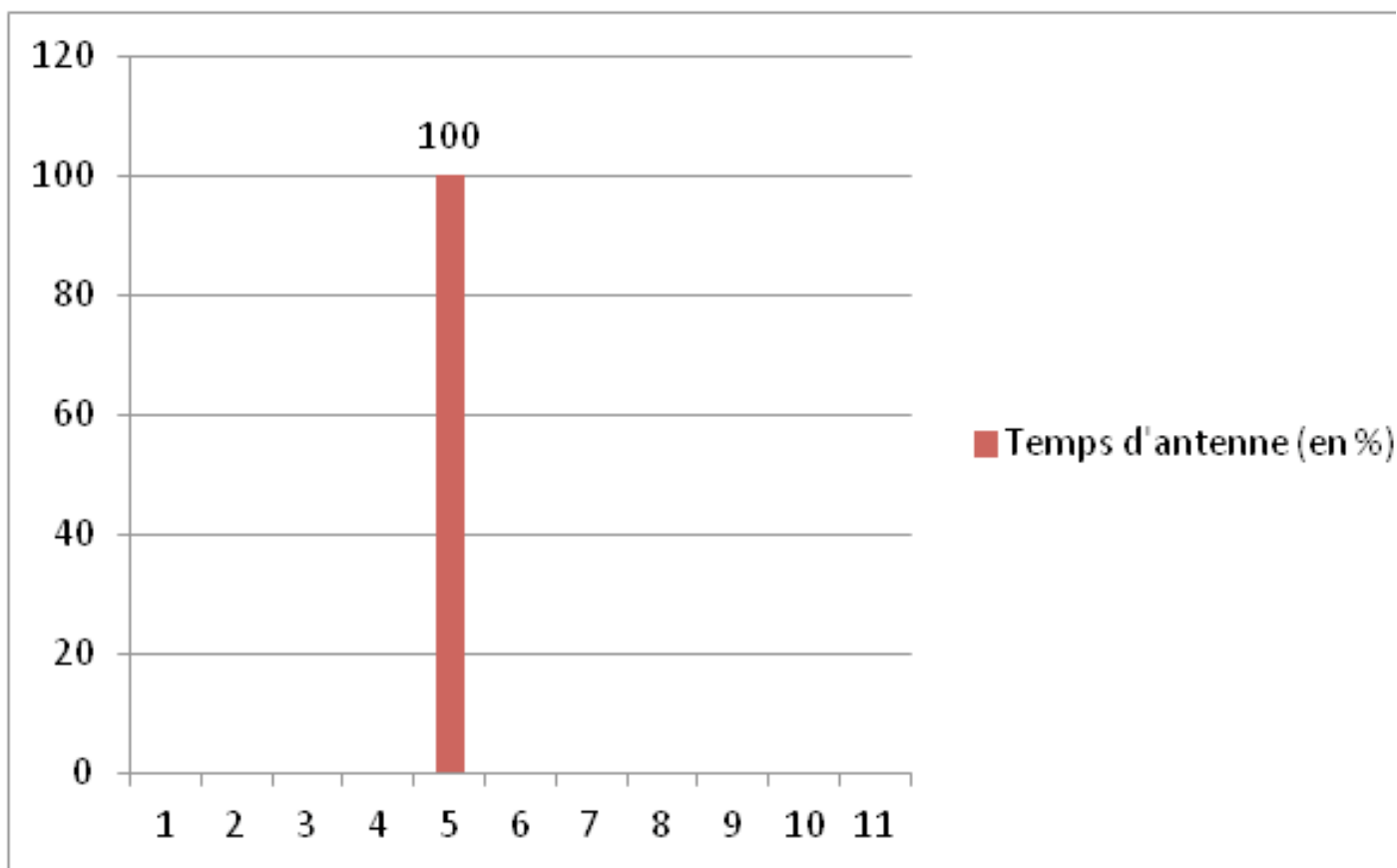
Télé 50



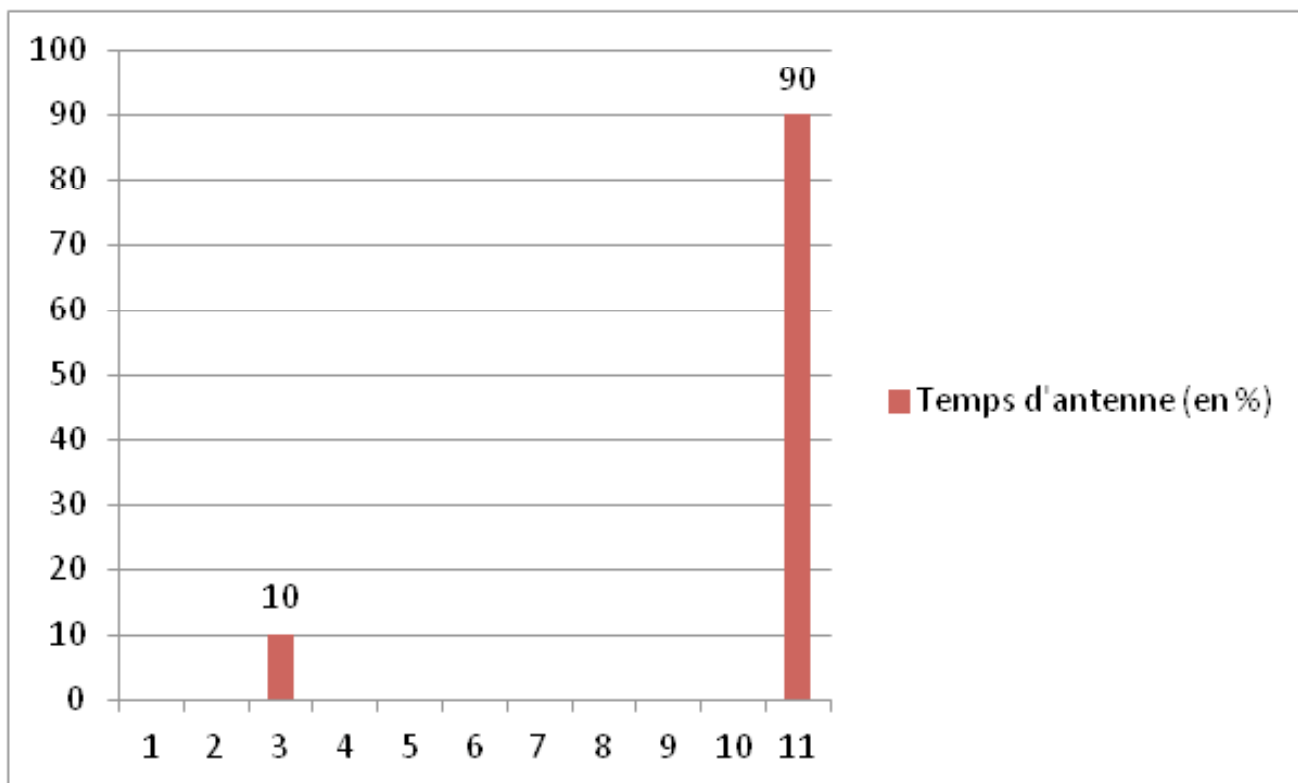
I : Andeka Djamba; 2 : Bombole Intole ; 3 : Kabala Kabange; 4 : Kakese Malela; 5 : Kamerhe Vital;
 6 : Oscar Kashala; 7 : Kengo wa Dondo ; 8 : Mbusa Nyamwisi; 9 : Nzanga Mobutu; 10 : Mukendi Kamana ;
 11 : Tshisekedi Wa Mulumba

Digital Congo





Radio Lisanga Télévision (RLTV)

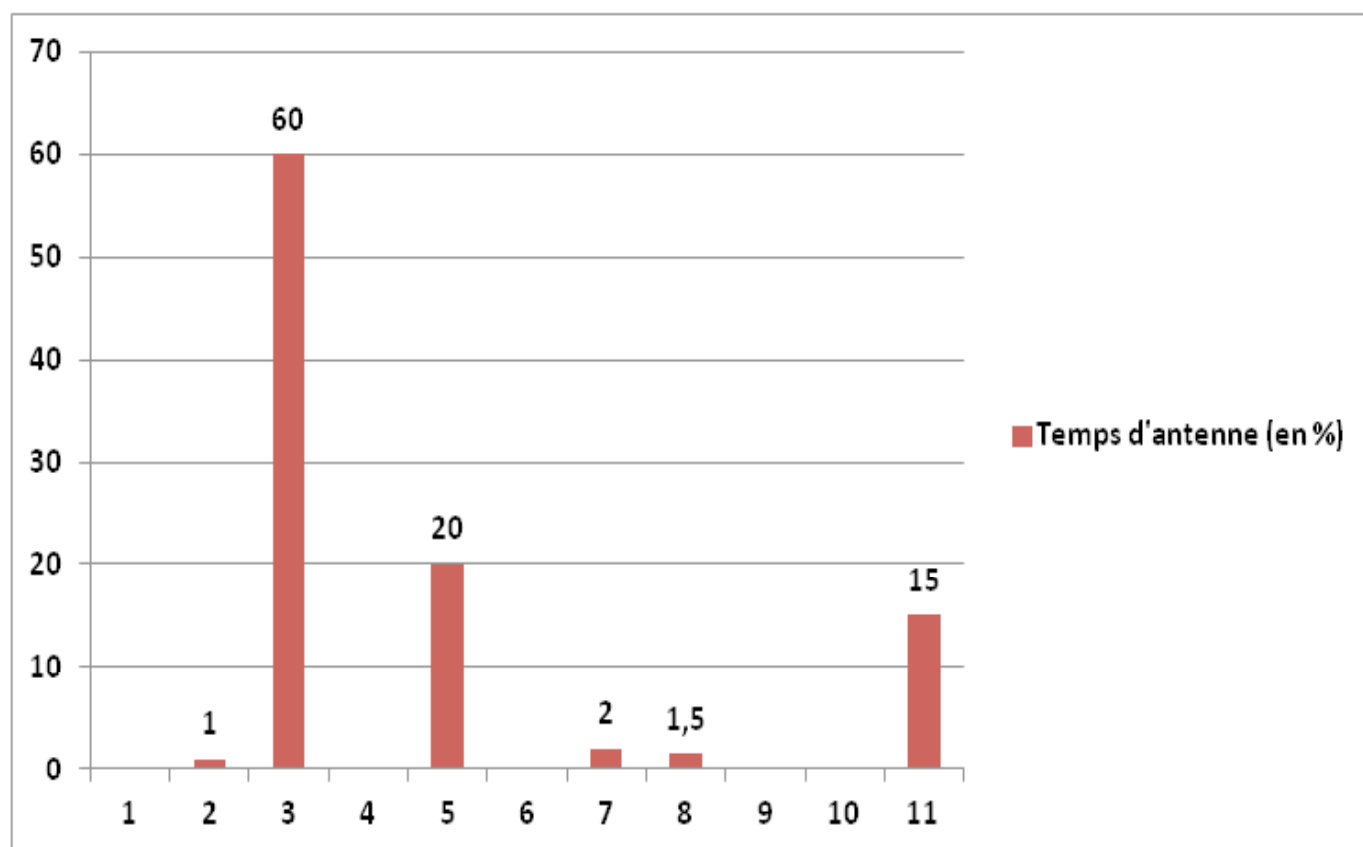


La prégnance de la RLTV dans la campagne est relative : elle a été fermée pendant 7 jours et aux derniers jours de campagne, elle a été foudroyée ou a connu des pannes.

5.3. Le pluralisme au rabais de la RTNC

Temps d'antenne accordé aux candidats pendant la période du vendredi 4 au vendredi 26 novembre 2011 sur la chaîne publique		
N°	Candidats	Temps
01	Joseph kabila kabange	15h50'48''
02	Léon kengo wa Dondo	1h26'34''
03	Vital Kamerhe Iwa Kanyingi	1h51'13''
04	Etienne Tshisekedi wa Mulumba	1h28'19''
05	François-Joseph Nzanga Mobutu	1h46'02''
06	François-Nicephore Kakese Malela	40'35''
07	Adam Bombole Intole	52''
08	Andeka Djamba	20'05''

L'histogramme indicatif des temps d'antenne accordé aux candidats à l'élection présidentielle pendant la campagne électorale en %, toutes les chaînes confondues (en termes absolus).



N.B. : 0,5% se répartit entre les autres candidats pour leurs petites interventions.

La liberté de la presse pendant les élections

1 : Andeka Djamba; 2 : Bombole Intole ; 3 : Kabila Kabange; 4 : Kakese Malela; 5 : Kamerhe Vital;
6 : Oscar Kashala; 7: Kengo wa Dondo ; 8 : Mbusa Nyamwisi; 9 : Nzanga Mobutu; 10 : Mukendi Kamana ;
11 : Tshisekedi Wa Mulumba

Commentaires :

Télé 50 et Digital Congo, ont consacré l'entièreté du temps d'antenne dévolu à la campagne électorale (JT, communications politiques, meetings de campagne, spots publicitaires, chansons ainsi que des émissions spécialisées comme « une minute pour Kabila », reportages, club 50) au candidat Joseph Kabila. Ces chaînes ont une grande audience parce qu'elles sont sur satellite.

Congoweb et télé 7 ont consacré aussi l'essentiel de leur temps de campagne à Joseph Kabila comme RTGA, Amen TV, CEBS, Molière TV, CMB Digi et B-One.

Kamerhe a joui de l'exclusivité sur Canal Futur et dans une mesure relative sur CMC TV.

Etienne Tshisekedi a joui de l'exclusivité sur les chaînes RLTV et CNTV. RLTV a connu une suspension de 7 jours tandis que CNTV est encore une télévision au stade d'expérimentation, n'émettant que quelques deux heures par jour. Les scores s'expliquent donc.

5.4. Le CSAC et le principe d'égalité d'accès

Dans sa lettre ouverte à l'instance de régulation et à la CENI, JED a tenté, sur base des éléments quantitatifs en sa disposition, de réveiller le CSAC de sa somnolence. En effet, trois semaines après le début officiel de la campagne électorale et au vu du déséquilibre criant dans le rapportage de la campagne dans les médias, lesquels creusaient les tendances lourdes partisans, JED a rappelé à l'instance de régulation d'ouvrir les yeux sur le non respect du droit d'informer du peuple. JED stigmatisait le fait que les médias ne jouaient pas à l'obligation du pluralisme qui leur imposait d'ouvrir les espaces à tous les courants politiques sans exclusive et que de ce fait, l'instance de régulation avait le devoir de rappeler à l'ordre les médias en ce qui concerne le respect des principes de l'égalité d'accès et d'équité dans le traitement de l'information !

JED s'indignait aussi du silence du CSAC en ce qui concerne le non respect de l'interdiction de la diffusion des émissions à téléphone ouvert. JED a reproché aussi à l'instance de régulation sa politique de deux poids deux mesures : l'instance de régulation avait suspendu RLTV pour diffusion du message controversé d'Etienne Tshisekedi tandis que le même message diffusé en boucles commentées par Télé 50 et Digital Congo ne valurent à la première qu'une mise en garde et à la deuxième un silence consacrant l'impunité.

Au-delà de ces défaillances constatées, JED a apprécié, dans le chef de l'instance de régulation, l'enregistrement et la diffusion des émissions questions-réponses ouvertes à tous les candidats à l'élection présidentielle, même si trois candidats, sans justification, se sont abstenus d'y participer, à savoir Kabila, Kashala et Mbusa. Ces émissions, professionnelles et bien organisées, ont eu le privilège d'offrir des espaces aux candidats sur la chaîne nationale et sur les télévisions ciblées (19). Le CSAC a initié trois genres d'intervention pour les candidats à l'élection présidentielle :

- Les déclarations,
- Les entretiens
- Et les réponses à des questions.

Selon le rapport du CSAC, huit candidats sur les 11 à l'élection présidentielle ont enregistré des interviews dont la diffusion, sur la chaîne nationale et ainsi que sur 19 autres chaînes retenues, a commencé le mercredi 16 novembre à 21h avec Léon Kengo wa Dondo ; Adam Bombole jeudi 17 novembre ; vendredi 18 novembre, Me Elie Ngomo pour le candidat Mobutu Zanga ; samedi 19 novembre, Vital Kamerhe ; dimanche 20 Me Jacquemin Shabani pour le compte du candidat Tshisekedi; lundi 21 novembre, le Dr François Kakese Malela

; le mardi 22 novembre, Jean Andeka Djamba ; Les candidats Kashala, Mbusa et... n'ont pas enregistré leurs émissions.

Emissions parrainées par le CSAC

N°	Candidats	Date de diffusion	Temps d'antenne prévu	Temps d'antenne réalisé
01	Léon Kengo Wa Dondo	Mercredi 16-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
02	Adam Bombole	Jeudi 17-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
03	François-Joseph Mobutu Nzanga	Vendredi 18-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
04	Vital Kamerhe L. Kanyingi	Samedi 19-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
05	Etienne Tshisekedi Wa Mulumba	Dimanche 20-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
06	François-Nicephore Kakese Malela	Lundi 21-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
07	Jean Andeka Djamba	Mardi 22-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes
08	Josué-Alex Mukendi	Jeudi 24-11-2011 à 21h	60 minutes	60 minutes

Au cours de la période concernée, six sur les huit candidats qui ont fait enregistrer leurs interventions ont vu celles-ci diffusées dans une vingtaine de chaînes tant du secteur public que privé.

Le candidat François-Joseph Mobutu Nzanga s'est fait représenté à cette fin par son directeur de campagne Maître Elie Ngomo ; tandis que le candidat Etienne Tshisekedi, par le secrétaire Général de l'UDPS, Maître Jacquemain Shabani.

5.5. Violences subies par les médias

Tout au long de l'année et aussi au cours de la campagne électorale, les médias et les journalistes ont été des cibles de violences perpétrées et ourdies par la police, l'armée, les services de sécurité parfois instrumentalisés par certains acteurs politiques.

Les journalistes étaient arrêtés, tabassés ou blessés alors qu'ils couvraient certaines manifestations politiques, tandis que les médias étaient plastiqués, suspendus ou fermés parce qu'ils appartenaient à des tendances politiques différentes de celles du pouvoir.

Suite à ce traitement, les médias avaient adopté un comportement d'autocensure ! Ainsi, les images en live d'Etienne Tshisekedi à Mbuji Mayi, Kananga, Bandundu, Equateur, Matadi avaient subi un blackout total sur les médias congolais, lesquels ont attendu plusieurs jours avant de les diffuser !

La liberté de la presse pendant les élections

Conclusion générale

Du 28 octobre au 26 novembre et le 28 novembre (jour des scrutins), les médias ont couvert la campagne électorale ainsi que les scrutins eux-mêmes.

La couverture de la campagne électorale par les médias a été faite de façon partisane, occultant le pluralisme politique et la pluralité d'opinions qui s'imposent comme expression du professionnalisme des médias pendant la période électorale.

Le caractère partisan des médias lors de la campagne électorale a appauvri cette campagne ! Par ignorance ou par vénalité, les médias ont oublié de poser des vraies questions aux candidats à l'élection présidentielle, préférant faire une campagne électorale par procuration en faveur de leurs candidats, pour lesquels les médias ne faisaient passer que des communications politiques, des saynètes, des chansons, des meetings... sans des interviews majeures ! Ainsi, au lieu d'inviter les candidats pour les confronter, les médias ont préféré commenter les actions de leur candidat, privant ainsi le peuple d'un contact médiatique direct !

JED constate aussi que malgré les violences dont les médias et les journalistes ont été victimes, les médias ne peuvent pas être considérés comme des sources ou des vecteurs de ces violences. ■

LES RAPPORTS D'OBSERVATION DES MEDIAS

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 1

08 novembre 2011

JED constate un déséquilibre criant dans l'accès des candidats aux médias pendant la campagne électorale

Dans le cadre de son projet d'observation des médias pendant la campagne électorale, Journaliste en danger (JED) appelle tous les médias à faire preuve de responsabilité, de grande pondération et du traitement équitable des candidats dans l'accès aux médias, ainsi que du traitement équilibré de l'information relative à la couverture de la campagne électorale.

Durant la première semaine du lancement du monitoring des médias pendant la campagne électorale, JED a constaté de manière générale que la campagne électorale à travers les médias se distingue par un déséquilibre criant et visible.

La majorité présidentielle, avec ses spots de campagne, les chansons à la gloire du président sortant Joseph Kabila, candidat à sa propre succession, occupe l'essentiel des temps d'antenne de la majorité des chaînes de télévisions de Kinshasa, capitale de la RDC, observées.

Les chaînes proches de la majorité présidentielle comme Télé 50 consacrent ses journaux télévisés et ses débats politiques, exclusivement au candidat Kabila sans accorder une ouverture aux autres candidats à l'élection présidentielle.

Digital Congo, elle, consacre 70% de son temps d'antenne politique à Joseph Kabila, ouvrant l'autre 30% aux autres courants politiques. La même proportion, au détriment du pluralisme, est relevable dans la chaîne CMB. Les chaînes des télévisions proches de l'opposition affichent, eux aussi, massivement et globalement une attitude partisane et exclusive. Tel est le cas de Canal du Futur qui accorde plus la parole au camp de l'opposition avec focalisation sur le candidat Vital Kamerhe dont les spots ainsi que les tournées occupent l'essentiel du temps d'antenne.

Canal Numérique Télévision (CNTV), concentre ses émissions électorales sur la campagne du candidat Tshisekedi, au détriment des autres candidats à l'élection présidentielle.

Congo Média Channel TV (CMCTV) ne couvre que les activités de campagne pour M. Kudura et Madame Kudura Pascaline, les propriétaires de la chaîne, candidats à la députation nationale ainsi que pour Vital Kamerhe, candidat à l'élection présidentielle. Avec regret, JED a constaté que le couple Kudura instrumentalise ce média pour régler son différend avec son ex-mentor Joseph Kabila, devenu la bête noire du couple depuis le renvoi sans explication jusqu'à présent de Kudura Kasongo de son poste de porte parole du président de la République. Sur Canal Congo Télévision (CCTV), toutes les émissions se rapportant aux élections sont limitées à la présentation des candidats députés nationaux du MLC.

JED a constaté un déséquilibre à la télévision nationale où les journaux télévisés ont été dominés par les meetings de campagne du candidat Joseph Kabila à Kindu et à Kasongo, dans la province du Maniema, tandis que les candidats Kamerhe, Andeke et Kengo ont vu leurs images balancées lorsqu'ils réagissaient sur les forums initiés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

La presse écrite a accusé quelques reculs professionnels. Au cours de cette première semaine de la campagne électorale, certains titres des journaux ont mis en vedette des sondages électoraux dont la portée scientifique, l'impartialité et la cohérence sont sujettes à caution.

JED rappelle ainsi qu'en période électorale, le pluralisme politique et la pluralité d'opinions sont la grande caractéristique du professionnalisme médiatique. Le monochrome coloré appauvrit les médias et les téléspectateurs.

JED se félicite néanmoins du fait que durant la première semaine, les journalistes sont restés dans les limites du respect de leur code d'éthique et de déontologie.

15 novembre 2011

JED s'inquiète du tapage médiatique qui occulte les vrais débats de campagne

Journaliste en danger (JED) constate avec regret la tendance à l'exclusivisme politique observée dans certains médias deux semaines après le début officiel de la campagne électorale et lance un appel aux professionnels des médias à observer strictement les règles éthiques et déontologiques de leur métier afin de contribuer à la tenue des élections apaisées que tous appellent de leurs vœux.

Dans le cadre de son projet d'observation des médias pendant la campagne électorale, JED a constaté que la couverture médiatique des activités de candidats à l'élection présidentielle affiche un déséquilibre qui reflète l'absence du pluralisme politique et la pluralité d'opinions. A titre illustratif, la chaîne publique a affiché un tableau déséquilibré dans l'accès des candidats présidentiables aux médias publics. Les activités de campagne électorale du président sortant Joseph Kabila ont été largement diffusées sur les chaînes de télévision acquises à sa cause comme Digital Congo et Télé 50. Les communications politiques et les spots publicitaires du président sortant étaient diffusés à longueur de la journée en moyenne de temps de 7 à 10 minutes par diffusion. Ces deux médias n'ont fait aucune preuve d'équité dans la diffusion objective des communications politiques d'autres candidats.

Le principe de pluralisme politique et de diversité d'opinions étaient également battus en brèche dans les médias pro-opposition. Canal Futur TV et Congo Média Channel TV n'ont couvert que les activités du candidat Vital Kamerhe, et Radio Lisanga Télévision (RLTV) et Canal Numérique Télévision (CNTV) ne s'étaient concentrés qu'à la diffusion des images propagandistes du candidat Etienne Tshisekedi.

Un grand dérapage médiatique a été observé pendant cette deuxième semaine de la campagne électorale et qui a conduit à la suspension par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC). Il s'agit de RLTV qui a fait passer en boucle des propos incendiaires d'un candidat à la présidentielle incitant ses militants à la haine et à la révolte. Ces propos sulfureux ont été largement diffusés et commentés par certains médias proches de la mouvance présidentielle qui ont tenté de jouer au pyromane.

Face à ce constat malheureux, Journaliste en danger (JED) renouvelle son vœu de voir les élections se dérouler dans la paix et s'inquiète de ce tapage médiatique assourdissant fait des images, des chansons et des slogans, et qui occulte les vrais débats de campagne sur les candidats, leurs programmes et leurs réalisations. Pour ce faire, JED en appelle aux médias d'organiser des véritables débats d'idées, avec des opinions plurielles au lieu d'afficher des postures partisans qui risquent de jeter un discrédit sur les élections et sur son rôle de quatrième pouvoir.



Lettre ouverte de JED au CSAC et à la CENI *Campagne électorale dans les médias : Le fiasco du CSAC*

A Monsieur Jean Bosco Baala
Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Et de la Communication (CSAC)

Kinshasa, le 18 novembre 2011

A Monsieur Daniel Ngoy Mulunda
Président de la Commission Electorale
Nationale Indépendante (CENI)

Ci : Monsieur Lambert Mende
Ministre de la Communication et Médias

Tous à Kinshasa/ Gombe

Concerne : Campagne électorale dans les médias : le fiasco

Messieurs les Présidents, respectivement, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), et de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Journaliste en Danger (JED), organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de la presse, souhaite vous adresser cette lettre ouverte, en vos qualités de Présidents des deux seules institutions d'appui à la démocratie consacrées par la Constitution, pour attirer votre particulière attention sur la grave dérive démocratique qui se joue sous nos yeux, et face à laquelle, manifestement vous avez décidé de tourner vos regards ailleurs.

Faut-il vous rappeler qu'il ne peut y avoir d'élections crédibles, transparentes sans une presse indépendante, et que des élections non crédibles risquent d'être un nouveau détonateur pour des nouveaux conflits dont les congolais n'ont que trop souffert.

JED voudrait surtout vous exprimer sa très profonde déception au regard de la manière dont se déroule la campagne électorale dans les médias depuis son lancement il y a trois semaines dans votre plus grande indifférence.

Alors que la période de la campagne électorale constitue le moment par excellence du débat démocratique dans un pays, comment ne pas s'inquiéter de ce tapage médiatique assourdissant ponctué par des images en boucle des foules anonymes, des chansons incitant au culte de la personnalité et des slogans creux. Un matraquage éhonté qui occulte les vrais débats de campagne sur les candidats, leurs programmes et leurs réalisations.

Les relevés effectués par le monitoring de JED révèlent, sans surprise, que les médias congolais sont très majoritairement engagés en toute connaissance de cause dans une frénésie propagandiste, où les rares tentatives d'équilibrage ne sont en réalité destinées qu'à déguiser l'évidence. Ils sont tous - et tout le monde le voit - sous la coupe des candidats les mieux payants et de leurs intérêts et le déni ne trompe plus personne.

Les invectives et déclarations à la limite de l'incitation à la haine et à la violence, la dérive propagandiste, les déséquilibres flagrants et les délires fanatiques sont quotidiens. C'est même le fond de commerce de certains médias, qui sont devenus des outils de propagande des forces politiques, et non des organes d'information, bien que par des astuces et des tours de passe-passe, ils essayent de sauver la face.

La liberté de la presse pendant les élections

Le problème posé à la liberté de la presse et à la démocratie par ces médias de la propagande sont doubles : disparition quasi totale d'organes d'information dignes de ce nom en période électorale; et mutation en instruments d'appoint des organisations politiques. Les Congolais, dans ces conditions, ne peuvent plus compter que sur les médias internationaux (avec leurs propres défauts et leurs lacunes, qui existent) pour espérer trouver des informations crédibles sur leur pays.

Le fiasco de la campagne électorale congolaise permet de mettre en évidence une situation qui mine la liberté de la presse et qui inquiète de plus en plus notre organisation. Il s'agit de la corruption et la mise en coupe réglée de la parole publique par les partis politiques qui est en train d'effacer la profession de journaliste du paysage public congolais.

Après trois semaines de monitoring, JED constate avec grand regret que les grands médias congolais aussi bien dans le camp de la majorité présidentielle que dans le camp de l'opposition ont décidé de sacrifier le sacrosaint principe du pluralisme politique et de la pluralité d'opinion sur l'autel de la pure propagande et du clientélisme sans scrupule.

Conséquence, et au fil des jours, ces médias jouent à outrance à l'exclusivisme politique conjugué à la déformation de l'information du camp adverse. Non seulement ils n'accueillent sur les télévisions que les membres de leurs camps, mais ils se refusent même à communiquer les informations sur les activités politiques d'autres candidats à l'élection présidentielle.

Pour JED, le droit du peuple à l'information est sacrifié alors que ce droit est sacré. Le professionnalisme des médias est relégué au second plan alors qu'il est socle fondateur du métier d'informer. C'est pourquoi JED interpelle l'organe de régulation qui a, entre autres missions, de protéger le droit du peuple à l'information et de promouvoir le professionnalisme des médias.

Pour JED, l'organe de régulation se doit de rappeler aux médias que leur rôle pendant la campagne électorale est de donner la parole à toutes les tendances et à toutes les opinions sans exclusion aux fins d'aider le peuple à faire des choix éclairés. Sans le respect du pluralisme, le droit du peuple à l'information est sacrifié et les élections perdent leur caractère démocratique; les élections ne sont démocratiques que quand l'information est plurielle et pluraliste.

Au regard de tout ce qui précède, JED vous demande de sortir de votre torpeur pour mettre fin à la dérive actuelle inacceptable, et qui risque de conduire le pays dans le gouffre à moins de deux semaines maintenant de la date claironnée de la tenue des scrutins tant attendus et en même temps redoutés.

Journaliste en Danger

374, av. Col. Mondjiba. Complexe Utexafrica. Galerie St Pierre

Kinshasa/Ngaliema. B.P. 633 Kinshasa I

Téléphone: +243 81 99 96 353 ou +243 99 99 96 353

E-mail : jedkin@jed-afrique.org, jedkin@vodanet.cd, jedkin@micronet.cd

Internet : www.jed-afrique.org

République démocratique du Congo

RD CONGO : LA LIBERTE SOUS HAUTE TENSION



RD CONGO : LA LIBERTE SOUS HAUTE TENSION

Introduction

La publication de ce 14ème rapport consécutif de JED sur l'état de la liberté de la presse, coïncide avec la fin du quinquennat du président Joseph Kabila, et le début de son nouveau mandat obtenu à l'issue des élections présidentielles trop controversées.

En dépit des garanties constitutionnelles de la liberté de la presse et d'opinion, la République Démocratique du Congo n'a toujours pas compris quel bénéfice notre démocratie peut tirer d'un véritable exercice et respect de la liberté de la presse. Menacés de croupir en prison quand ils ne risquent pas leur vie, les journalistes congolais continuent d'évoluer dans un environnement extrêmement précaire marqué par l'intolérance politique, la pauvreté des entreprises de presse, la politisation à outrance des médias, et la culture de violence, d'un Etat policier. Plusieurs journalistes en ont payé le prix fort au cours des cinq dernières années.

Il s'agit de Franck Ngyke et Bapuwa Mwamba tués à Kinshasa en 2005 et 2006; Mutombo Kayilu, poignardé à Kisanga dans la périphérie de Lubumbashi (Katanga) en 2006; Serge Maheshe et Didace Namujimbo, assassinés à Bukavu (Sud-Kivu) en 2007 et en 2008; Patrick Kikuku, tué à Goma (Nord-Kivu) en 2007; Patient Bankome Chebeya tué en 2010 à Béni; Patchelly Kambale Musonia tué à Kirumba (Nord-Kivu) en juin 2011.

Dans certains cas, comme ceux de Kikuku, Kayilu et Kambale Musonia, la justice congolaise n'a même pas ouvert de procès. Pour les autres, des procès ont parfois eu lieu en se basant sur des enquêtes bâclées. Dans toutes les provinces de la RDC, et particulièrement à l'Est du pays, les problèmes que rencontrent les journalistes sont nombreux. Outre la violence à laquelle ils sont exposés, les menaces de la part des autorités locales deviennent fréquentes.

1 JOURNALISTE ASSASSINÉ

- **KAMBALE MUSONIA**, journaliste à **Radio Communautaire de Lubero Sud**, une radio associative émettant à Kirumba (à 140 kms de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu) à l'est de la RDC, a été tué, mardi 21 juin 2011 vers 19H30, à quelques mètres de son domicile, par des hommes armés qui lui ont tiré trois balles à bout portant dans la poitrine.

Le journaliste revenait de sa rédaction, sous une fine pluie, lorsqu'il a croisé les assaillants, qui manifestement attendaient son retour non loin de son domicile. Qua-

tre jours avant sa mort tragique, Kambale a animé une émission à téléphone ouvert intitulée « Kirumba toka tshini » (ndlr : Kirumba lève-toi) qui recevait comme invité M. Marcel Tengeleza, président local de la société civile. Lors de cette émission, les intervenants ont dénoncé le climat d'insécurité créée dans leur localité par une bande de bandits à main armée composée des civils mais opérant avec la complicité des policiers.

9 JOURNALISTES INCARCÉRÉS

- **Robert Shemahamba**, journaliste de **Radio Mitumba**, une station communautaire émettant à Uvira, deuxième ville de la province du Sud-Kivu, à l'est de la RDC, a été arrêté, vendredi 17 décembre 2010, et placé dans le cachot de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements). Le journaliste a été transféré, vendredi 24 décembre 2010, au cachot de l'ANR de Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu. Shemahamba a été libéré, lundi 27 décembre 2010 dans la soirée, moyennant paiement d'une caution de 25.000 Fc (environ 30 dollars USD). Shemahamba a été arrêté pour outrage au président de la République.

Shemahamba a animé, dimanche 12 décembre 2010, une émission intitulée « Franc parler », au cours de laquelle il a reçu, comme invités, des journalistes de la presse locale qui ont critiqué le discours du chef de l'Etat sur l'état de la nation prononcé, mercredi 8 décembre 2010, au parlement réuni en congrès à Kinshasa, capitale de la RDC, et la construction du stade d'Uvira, dont s'occupe l'administrateur adjoint du territoire en charge des finances, Victor Chomachoma, soupçonné de corruption.

Convoqué à l'ANR, Shemahamba y a été placé en détention.

- **Dominique Kalonzo**, correspondant de **Radio Maendeleo**, une station privée émettant à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu, à l'est de la RDC, à Uvira, deuxième ville de ladite province, a été arrêté sur son lit d'hôpital, vendredi 24 décembre 2010, par les agents de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) qui l'ont détenu au secret pen-

dant six jours. Kalonzo a été arrêté pour outrage au président de la République.

Kalonzo a participé, dimanche 12 décembre 2010, à l'émission intitulée « Franc parler » diffusée sur les ondes de Radio Mitumba, une station communautaire émettant à Uvira, critiquant le discours du président Joseph Kabila sur l'état la Nation prononcé devant les députés et les sénateurs réunis en congrès.

Revenant de l'église, vendredi 24 décembre 2010 au matin, le journaliste a été pris à partie par les agents de l'ANR qui l'ont menotté et torturé publiquement en tentant de le conduire par force au poste de l'ANR. Il a été sauvé par la population qui s'était opposée à son arrestation.

Kalonzo a été conduit par la population dans un centre de santé où il a été arrêté, le même jour, par deux agents de l'ANR qui lui ont rendu visite. Le journaliste a été gardé au secret avant sa fuite, vendredi 31 décembre 2010, à Bujumbura, capitale de la République du Burundi.

- **Samy Mbeto**, journaliste à **Radio KILIMANJARO**, une station communautaire émettant à Tshikapa, deuxième ville de la province du Kasai occidental, au centre de la RDC, a été arrêté et immédiatement conduit en prison, samedi 9 avril 2011 à 17 heures locales, par les agents du parquet secondaire de Tshikapa pour outrage et imputations dommageables aux acteurs politiques. Mbeto a été libéré, mardi 12 avril 2011, après paiement d'une caution de 110 USD, soit 100.100 FC. Cette libération était

intervenue après le retrait de sa plainte par la communauté ANAMONGO. Il a été demandé au journaliste de ne pas quitter la province et de se présenter chaque mardi et vendredi au parquet secondaire de Tshikapa.

Mbeto a, au cours d'une émission intitulée : « Tongo Etani Ndeko ya Makambo » Ndlr : « Chaque jour, son lot de problèmes » diffusée mardi 5 avril 2011 à 7 heures locales, demandé à la population de faire attention aux créateurs des clubs dits : « Les Amis de... » qui se faisaient recenser au quotidien par les acteurs politiques en campagne électorale précoce.

Ayant appris qu'un mandat d'amener circulait à sa charge sur plainte de la communauté ANAMONGO signée par M. Dupont non autrement identifié pour injure à l'endroit de leur leader She Okitundu, sénateur et membre influent du parti présidentiel, le journaliste s'était volontairement présenté, samedi 9 avril à 14 heures locales, au parquet où il a été longuement entendu sur procès-verbal puis jeté en prison sur ordre de M. Thomas Siana Sylvanus, substitut du procureur de la République et chef du parquet secondaire.

Contacté, un journaliste local a déclaré que Mbeto a été tabassé et légèrement blessé à l'œil droit au moment où on le conduisait à la prison.

Joint à son tour, M. Siana a soutenu que Mbeto était placé sous mandat d'arrêt provisoire pour outrage à l'autorité publique et imputations dommageables précisant qu'il détenait des preuves sans les citer.

- **Alpha Manzanza**, directeur de **Radio Communautaire Etoile de Bolobo**, une station émettant à Bolobo, un territoire situé au nord de la province de Bandundu (sud-ouest de la RDC), a été détenu, jeudi 11 août 2011, au bureau local de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements). Manzanza a été libéré sans condition, mardi 16 août 2011 à 7 heures.

Manzanza a été mis aux arrêts au moment où il répondait à une convocation lui adressée par M. Jean Lokani, chef d'antenne de l'ANR Bolobo. Avant son transfert le même jour au cachot de la police,

Manzanza a été longuement interrogé sur l'acquisition de l'émetteur de sa radio et sur les documents administratifs l'autorisant d'émettre. La Radio Communautaire Etoile de Bolobo a été ainsi accusée de

fonctionner sans aucun document.

Contacté à partir de sa cellule, Manzanza a déclaré que sa radio a été autorisée de fonctionner par l'administrateur du territoire en avril 2011 et que c'est depuis le mois de février 2011 qu'il a introduit la demande et continue d'attendre l'autorisation d'émission auprès du ministère provincial de la communication. « Ma radio ne diffuse que les communiqués et les émissions des dédicaces. Je ne sais pas concrètement ce que le responsable de l'ANR reproche à la radio », a ajouté Manzanza.

Interrogé à son tour sur le motif de cette arrestation, M. Jean Lokani a, quant à lui, affirmé que Manzanza a, au cours d'une émission diffusée dimanche 7 août 2011, déclaré que l'ANR n'avait pas la compétence de fermer sa radio ou de l'arrêter parce qu'il avait le soutien de la presse étrangère.

- **Iris Baswabu**, journaliste à **Be One**, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été détenu, jeudi 25 août 2011, au camp Lufungula sur ordre de M. Didier Litho, bourgmestre de la commune de Kintambo pour avoir interviewé la population de Jamaïque, un quartier de la commune de Kintambo, sur la salubrité dans ledit quartier. Baswabu a été libéré, samedi 27 août 2011, après paiement d'une amende 100 dollars Usd.

Baswabu était allé couvrir la manifestation de la population de Jamaïque qui protestait contre l'installation d'une poubelle publique par le bourgmestre de la commune sur un parking de transport en commun également envahi par des petits commerçants. Après le reportage, le journaliste a été arrêté et conduit par un officier de la police au camp Lufungula où il a été détenu après une longue audition sur procès-verbal.

- **Dédé Ilunga**, journaliste à **Radio Océan**, une station communautaire émettant à Fungurume, une cité située à 75 kms de Likasi, deuxième ville de la province du Katanga, au sud-est de la RDC, a été arrêté sans mandat, lundi 5 septembre 2011 vers 15 heures, en cours de route par les agents des services spéciaux de la police. Le journaliste a été conduit manu militari dans leur cachot où il a été détenu pendant 17 jours.

Ilunga a été libéré sans condition, jeudi 22 septembre 2011 vers 11 heures locales, au lendemain de l'appel lancé par JED aux autorités politiques et judiciaires du Katanga demandant la libération immédiate de ce

journaliste. Ilunga a été accusé d'inciter la population à la « rébellion » et de rouler pour l'opposition.

Ilunga aurait, au cours d'une émission intitulée Oasis, critiqué les cinq chantiers (ndlr : programme d'action) du chef de l'Etat, Joseph Kabila candidat à sa propre succession.

Contacté, mercredi 21 septembre 2011 depuis sa cellule, Ilunga a déclaré qu'il a été longuement entendu, lundi 12 septembre 2011, sur procès-verbal au parquet secondaire de Lubudi autour de cette émission. « Mon dossier a été transféré au tribunal de paix de Fungurume. Mes avocats ont demandé, mardi 20 septembre 2011, ma libération puisque mon dossier est vide » a ajouté Ilunga.

- **Sandra Malela Seya** journaliste-reporter à **Raga Tv**, une chaîne privée de télévision émettant à Kinshasa, a été retrouvée le 26 septembre 2011 au cachot du parquet du tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Kalamu. La journaliste qui travaillait en même temps comme Chargée de la Communication au Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants, n'avait pas donné de ses nouvelles depuis plusieurs jours. Selon un membre de sa famille qui a contacté JED,

Sandra Malela aurait été détenue pendant cinq jours dans un cachot du Camp Lufungula avant d'être transférée au parquet de Kalamu. Le motif officiel de son arrestation n'était pas connu, mais la journaliste a dit à l'avocat de JED dépêché sur place qu'elle était accusée d'atteinte à la sécurité de l'état et de propager des informations considérées comme « secrets défense ».

- **Odon Mwamba**, journaliste à **La Grogne**, un journal privé paraissant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, au sud-est de la RDC, a été arrêté et détenu dimanche 23 octobre 2011 par la police nationale congolaise pour imputation dommageable à l'endroit de l'abbé Twité, recteur du grand séminaire de Lubumbashi.

Mwamba a été libéré, mercredi 26 octobre 2011 vers 15 heures locales, au lendemain de l'appel lancé par JED à l'abbé Twité lui demandant de solliciter la libération du journaliste et d'attendre le dénouement de l'affaire placée en justice. Il a été demandé à Mwamba de se présenter, vendredi 28 octobre 2011, au parquet de grande instance de Lubumbashi pour la confrontation avec M. Georges Kawel, avocat de l'abbé Twité.

Mwamba a été mis aux arrêts pour avoir tenté de vérifier une information ayant trait à une prétendue relation de concubinage que l'abbé Twité entretenait avec une jeune fille de Lubumbashi.

Mwamba a été joint au téléphone par une personne qui s'était présentée comme candidat député et désirant avoir un entretien avec le journaliste. Quittant sa résidence pour le lieu du rendez-vous, Mwamba a été, contre toute attente, stoppé par quatre éléments de la police en tenue civile qui l'ont brandi un mandat d'amener. Le journaliste a été conduit au bureau de la police criminelle où il a passé nuit avant son transfert, lundi, au cachot du parquet de grande instance de Lubumbashi où il a été détenu jusqu'à sa libération.

Contacté à partir de sa cellule, Mwamba a déclaré qu'il s'était permis, il y a un mois, de joindre au téléphone l'abbé Twité pour avoir sa version des faits sur cette prétendue relation amoureuse qu'il n'a jamais publiée jusqu'à ce jour. « L'abbé Twité a préféré nous envoyer son avocat avec qui nous nous sommes longuement entretenu autour de cette affaire. L'avocat de l'abbé Twité a qualifié notre démarche de tentative d'escroquerie et de chantage en nous promettant de saisir la justice et de nous faire arrêter », a ajouté Mwamba.

Contacté à son tour, l'abbé Twité a refusé de répondre aux questions de JED estimant que seul son avocat est habilité de répondre à toutes les questions.

Joint au téléphone, l'avocat a lui aussi refusé de se prêter aux questions de JED. Selon lui, le code de conduite des avocats lui interdit de se prononcer sur un dossier en cours.

- **Pierre Tshishiku**, cameraman à **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne proche de l'opposition émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai oriental, a été incarcéré, samedi 29 octobre 2011, à l'état-major de la police nationale congolaise où il a été détenu pendant trois jours.

Tshishiku était parti couvrir les échauffourées qui ont opposé les militants de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition) à ceux de la majorité présidentielle, un jour après le lancement officiel de la campagne électorale.

Après la dispersion des manifestants à coup des gaz lacrymogènes, matraques et balles réelles par les

agents de la police, Tshishiku a été pourchassé dans une parcelle environnante par un groupe d'éléments de la police. Ligoté, Tshishiku a été conduit au siège local de l'UDPS qu'ils ont assiégé pendant quelques temps avant qu'il ne soit transféré à l'état-major où il a été détenu jusqu'à sa libération.

Contacté, M. Paulin Claude Kalamwena, rédacteur en

chef de RLTV, a déclaré que pendant sa fuite, Tshishiku a, malinement, remis sa caméra à une autre journaliste aussi présente sur le lieu de la manifestation, de peur qu'elle soit confisquée. « Il a été libéré grâce à l'intervention personnelle du ministre provincial de l'Intérieur qui a été invité à une émission que nous avons produite », a ajouté M. Kalamwena.

33 JOURNALISTES INTERPELLÉS

• **Taty Ntatu**, journaliste de **Radio Tomisa**, une station confessionnelle émettant à Kikwit, deuxième ville de la province de Bandundu a été arrêté, vendredi 17 décembre 2010 à 8 heures, à sa rédaction par deux agents du parquet de grande instance de Kikwit munis d'un mandat de comparution signé par M. Patrick Céleste Tshiefu, procureur de la République.

Conduit au parquet de grande instance de Kikwit, Ntatu a été entendu sur procès verbal sur la diffusion, jeudi 4 novembre 2010, d'un communiqué signé par l'ONG « Fraternité des Natifs de Kikwit » invitant les jeunes à défendre leur ville en cas d'une éventuelle attaque.

Contacté, Ntatu a déclaré que le parquet de grande instance de Kikwit a soutenu que c'est ce communiqué qui a poussé la population à la révolte après l'attaque, mercredi 3 novembre 2010, du camp militaire Ebeya par des inconnus. « C'est après avoir prouvé que ce communiqué était déposé à ma rédaction par cette ONG que j'ai été libéré à 12 heures » a ajouté Ntatu.

• **Léon Nzita**, journaliste de **Radio Télé Kintuadi 4 (RTK4)**, une station confessionnelle émettant à Boma, deuxième ville de la province du Bas-Congo (ouest de la RDC), a été interpellé, jeudi 3 février 2011, au parquet de grande instance de Boma pour diffamation à l'endroit de Vangu Payadu, chargé de la visibilité et lisibilité du Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement (PPRD, parti présidentiel).

Le journaliste a reçu, lundi 27 décembre 2010 à 21 heures, dans l'émission intitulée « Carte sur table » M. Jonas Tshundu, président fédéral de l'Union pour la Nation Congolaise/Boma (UNC, parti d'opposi-

tion) en guise de droit de réponse à l'intervention de M. Vangu qui a accusé M. Vital Kamerhe, leader de l'UNC, d'être un faux opposant au président Joseph Kabila.

Contacté, Nzita a déclaré qu'il s'était longuement expliqué sur l'intervention de son invité. « Mon invité n'avait pas tenu des propos diffamatoires à l'endroit de M. Vangu. Je n'ai fait qu'appliquer la loi qui nous autorise à accorder un droit de réponse à toute personne se sentant lésée par voie de presse », a ajouté le journaliste.

• **Joline Kiese**, directrice de **Radio Télévision Boma (RTB)**, une station privée émettant à Boma, deuxième ville de la province du Bas-Congo (Ouest de la RDC) a été convoquée, vendredi 4 février 2011, au bureau de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) au sujet de la diffusion par sa chaîne d'un communiqué nécrologique de Bundu Dia Kongo (BDK, mouvement politico-religieux).

La RTB a diffusé, la veille dans la soirée, dans sa tranche consacrée aux annonces, un communiqué nécrologique de BDK demandant aux adeptes de ce mouvement politico-religieux de participer aux obsèques d'un des leurs.

Contactée, Kiese a déclaré qu'elle n'a pas répondu à cette invitation de peur qu'elle soit arrêtée. « Tous les directeurs des programmes des radios émettant à Boma ont été invités, samedi 5 février 2011, par M. Eugène Mbudi, maire adjoint de la ville de Boma assisté de deux agents de l'ANR. L'autorité urbaine a instruit les responsables de ces radios de ne plus diffuser les nouvelles de BDK pour éviter les attroupelements de ces adeptes », a ajouté Kiese.

- **Brunch Ngoyi**, directeur de **Radio Malandji FM**, une station communautaire émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental (centre de la RDC) a été interpellé, mardi 15 février 2011, à l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) où il a été longuement entendu sur procès-verbal sur la diffusion par sa radio d'une information ayant trait à l'interpellation de M. Trésor Kapuku, gouverneur de province de Kasai Occidental, par la justice à Kinshasa, capitale de la RDC.

La Radio Malandji FM a diffusé, lundi 14 février 2011, une interview de M. Willy Ntumba, député national en vacance parlementaire à Kananga, qui s'opposait au retour de M. Kapuku au Kasai Occidental en arguant qu'il n'était pas aimé par la population.

Joint au téléphone, Ngoyi a déclaré que M. Dieudonné Kutalemu, directeur provincial de l'ANR, lui a demandé de faire très attention avec les informations ayant trait à l'interpellation de M. Kapuku à Kinshasa avant de lui prodiguer quelques conseils.

- **Odon Numbi**, directeur de **Radio Sauti ya Punia**, une station communautaire émettant à Punia, un territoire situé à 265 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'est de la RDC, a été interpellé, mercredi 6 avril 2011, au bureau de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR). Il a été reproché au journaliste la diffusion d'un communiqué ternissant l'image de Général des Mines au Congo (GEMICO), une société minière en veillesse opérant dans la province de Maniema ainsi que l'incitation des travailleurs de cette société à la révolte.

Numbi a diffusé, dimanche 3 avril 2011, sur les ondes de cette radio un communiqué signé par l'association communautaire dénommée « Bonyo ». Ce communiqué faisait état de l'évacuation secrète vers la ville de Kindu d'un certain nombre de véhicules de GEMICO alors que les travailleurs de cette entreprise totalisaient plusieurs mois d'arriérés de salaire.

Contacté Numbi a déclaré qu'il a été brièvement entendu sur procès-verbal sur le contenu de ce communiqué. « Le chef de poste de l'ANR m'a demandé de ne plus diffuser un tel communiqué qui risque d'inciter les travailleurs à la révolte. Au cas contraire, c'est la radio qui sera fermée » a ajouté le journaliste.

- **Lambert Mbuyi**, directeur de **Radio Télé Débout Kasai (RTDK)**, une station émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental, au centre de la RDC, a été convoqué, mardi 12 avril 2011, au bureau de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) pour avoir laissé diffuser une émission jugée « diffamatoire » à l'endroit des autorités provinciales.

La RTDK a diffusé, lundi 11 avril 2011 à 21 heures locales, une émission intitulée « Face à Face » recevant comme invité M. Robert Ntambwe, président provincial du Parti Travailleuse (PT, un parti d'opposition) qui s'était interrogé sur la pertinence d'un ministre provincial chargé du processus électoral au sein du gouvernement provincial aussi longtemps que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) existe. Pour lui, l'existence de ce ministère prouvait à suffisance que le gouvernement provincial avait la volonté de tricher les élections.

Contacté, M. Mbuyi a déclaré qu'il a été longuement entendu sur procès-verbal par le responsable de l'ANR. « C'est après avoir auditionné la cassette d'enregistrement de l'émission incriminée que j'ai été autorisé à regagner ma maison », a ajouté le journaliste.

- **Sébastien Mulamba**, journaliste à **Radio Télé Evangélique pour le Développement Intégral (RTEDI)**, une radio confessionnelle émettant à Kisangani, capitale de la Province Orientale (Est de la RDC), a été interpellé pendant 15 minutes, dimanche 17 avril 2011, dans les locaux du détachement urbain de la police nationale congolaise. Le journaliste a été accusé par un groupe d'éléments de la police de vouloir le filmer lors d'une course d'athlétisme organisée par M. Léon-Dehon Basango, ancien président de l'assemblée provinciale de la province orientale.

Mulamba a été pris à partie par les agents de l'ordre au moment où il apprêtait son appareil photo pour prendre en image les athlètes. Conduit dans les locaux de la police, le journaliste a été dépouillé de ses biens en présence de M. Epange, colonel de la police.

Contacté, Mulamba a déclaré que son appareil photo numérique a été confisqué avant son interrogatoire. « C'est après l'audition que les policiers m'ont restitué mon matériel de travail. Ils n'ont pas vu leur image dans cet appareil », a conclu le journaliste.

• **Phocas Mulundu Muzigo**, journaliste à **Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC)**, une station provinciale émettant à Goma, capitale de la province du Nord-Kivu (Est de la RDC) a été interpellé, mercredi 27 avril 2011, au bureau de la police d'investigation criminelle pour « renseignements ».

Mulundu a diffusé, jeudi 21 avril 2011, une émission intitulée « Hodi Hodi Mitaani (ndlr : Quoi de neuf dans la contrée) », au cours de laquelle les auditeurs dénonçaient le laxisme de la police de circulation routière après un accident qui a coûté la vie à 24 personnes, mardi 19 avril 2011, à Goma.

Contacté, Mulundu a déclaré que la cassette d'enregistrement de l'émission a été auditionnée par le major Kasikila Mupenda, commandant de la police d'investigation. « J'ai été interrogé au sujet de la diffusion de cette émission pendant deux heures. Le major Kasikila n'a rien trouvé de grave dans les propos des auditeurs », a ajouté le journaliste.

• **Esther Andema**, journaliste à **Radio Rehe-ma**, une station confessionnelle propriété de l'église protestante et émettant à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu (Est de la RDC), a été longuement interpellée, samedi 30 avril 2011, au bureau de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) pour « incitation de la population à la révolte ».

Andema a diffusé, samedi 30 avril 2011 à 9 heures, une émission à téléphone ouvert intitulée « Débout Congo, débout congolais », dans laquelle les auditeurs débattaient sur le processus électoral en cours en RDC en faisant allusion au soulèvement populaire en Côte d'Ivoire et du printemps arabe.

C'est après la diffusion de cette émission que la journaliste a été convoquée, au téléphone, par le directeur provincial de l'ANR/Bukavu pour auditionner la cassette d'enregistrement de l'émission. Répondant à la convocation, la journaliste a été immédiatement arrêtée et conduite au cachot de l'ANR.

Contactée, Andema a déclaré qu'elle a été nuitamment conduite à la résidence de M. Marcelin Chisambo, gouverneur de province. « Le gouverneur de province ne cessait de me répéter, avec un ton imposant, que mon émission a incité la population à la révolte en me qualifiant d'opposant au régime du président Kabila. Il n'a même pas eu le temps d'auditionner la cassette d'enregistrement », a précisé la journaliste en ajoutant qu'elle a été libérée à 22 heures par M.

Chisambo tout en lui interdisant de faire des déclarations publiques.

• **Franklin Eclair Kalombo**, correspondant de **Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC)**, à Tshikapa, une ville située à 265 kms de Kananga, capitale de la province du Kasai occidental, au centre la RDC, a été interpellé pendant près de 30 minutes, jeudi 5 mai 2011, au parquet secondaire de Tshikapa. Il a été reproché au journaliste de dresser un faux bilan du naufrage survenu, lundi 2 mai 2011, sur la rivière Kasai entraînant la révocation par le président de la République de Mme Maire-Laure Kawanda, ministre des Transports et voies de communication.

Kalombo a affirmé, dans les éditions matinales du journal parlé du mardi 3 mai 2011, que l'embarcation qui a fait naufrage contenait en son sein 300 passagers contredisant ainsi le bilan officiel de 100 personnes disparues tel que dressé par la ministre des transports et voies de communication.

« J'ai refusé d'être entendu sur procès verbal par M. Mutombo, magistrat du parquet secondaire de Tshikapa. Malgré les menaces, j'ai également refusé de révéler ma source d'information tout en signifiant au magistrat que la loi qui régit la presse congolaise ne me le permet pas », a déclaré Kalombo.

• **Silvanie KIAKU**, directrice du journal « **La Percée** », un hebdomadaire privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été détenue avec son bébé de 3 mois pendant plus de 24 heures, vendredi 06 mai 2011, au cachot du parquet de grande instance de Kinshasa/Kalamu pour imputations dommageables en l'endroit de M. Luzolo Bambi, ministre de la Justice et Droits Humains.

Kiaku a publié, vendredi 22 avril 2011, en manchette un article intitulé « Luzolo Bambi, un danger potentiel pour Joseph Kabila », dans lequel elle a affirmé que M. Luzolo était incapable de mettre fin au phénomène « kuluna » ndlr : bandits opérant avec des armes blanches.

Kiaku a été arrêtée à 7 heures du matin par les agents de la police nationale congolaise au moment où elle a fini à distribuer la dernière édition de son journal. Elle a été conduite avec son bébé de 3 mois au parquet de grande instance Kinshasa/Kalamu où elle a été longuement entendue sur procès verbal au sujet de cet article par M. Kalonji, inspecteur du parquet.

Interrogée dans sa cellule, Kiaku a déclaré qu'elle a traité cette information avec professionnalisme. « Je me suis seulement posé la question de savoir si le ministre Luzolo serait un opposant au président Joseph Kabila puisque le phénomène « kuluna » est toujours en pleine résurgence dans toute la ville et causant ainsi des victimes innombrables » a ajouté la journaliste.

Contactée le lendemain, Kiaku a affirmé qu'elle a été libérée sans conditions, samedi 07 mai 2011 à 8 heures locales, par le substitut du procureur du parquet de grande instance de Kinshasa/Kalamu.

- **Josée Kalumba et Riva Ilanga**, journaliste et cameraman d'**Afrika TV**, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été interpellés pendant près de deux heures, mardi 10 mai 2011, par M. Tele Mukwanga, bourgmestre de la commune de Ngaba, au sud de la capitale, pour avoir interviewé la population de cette municipalité sans son autorisation.

Kalumba et Ilanga étaient envoyés par leur rédaction interroger la population sur le manque d'électricité et sur la salubrité dans cette commune. C'est pendant qu'ils réalisaient leur reportage que les agents de la police nationale congolaise leur ont intimé l'ordre de cesser de prendre en image la population.

Conduits à la maison communale de Ngaba, les journalistes ont été soumis à un interrogatoire serré par M. Mukwanga qui les a accusés de réaliser un reportage, sans sa permission, dans le but de ternir l'image de la commune.

Contactée, Kalumba a déclaré que le bourgmestre leur a demandé de ne pas diffuser ces images et de passer, vendredi 13 mai 2011, l'interviewer sur ce dossier.

A son tour, Mme Esther Abedi, directrice des informations d'Africa TV, a déclaré que ces images seront diffusées dans le journal télévisé du mercredi 11 mai 2011 à 19 heures. « Le bourgmestre n'a aucun droit de censurer une information bonne ou mauvaise » a ajouté Abedi.

- **Serge Bitangilayi**, journaliste à Radio Mont Carmel Télévision (RMCTV), une station communautaire émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental (centre de la RDC), a été interpellé pendant trois heures, samedi 4 juin 2011, au bureau

local de l'ANR (Agence Nationale de Renseignements).

Il a été reproché au journaliste d'avoir diffusé, sans l'autorisation des autorités provinciales, vendredi 3 juin 2011 à 20 heures, des images de l'inscription sur la liste électorale de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et candidat déclaré à l'élection présidentielle du 28 novembre 2011.

- **Hugues Tshibangu**, journaliste à **Radio Télévision Alfajiri**, une station privée émettant à Likasi, deuxième ville de la province du Katanga (sud-est de la RDC), a été interpellé, jeudi 23 juin 2011, au parquet de grande instance de Likasi sur plainte de Mme Marie Mondo, présidente de la Coopérative des Creuseurs de Likasi) pour diffamation et injure.

Tshibangu a animé, dimanche 19 juin 2011 à 21 heures locales, une émission intitulée « Au-delà de l'info » débattant avec les journalistes maison sur un conflit parcellaire. Les journalistes critiquaient le service de cadastre qui s'était « permis » d'octroyer une même parcelle à deux personnes, notamment Mmes Mondo et Jackie Sundi (ménagère).

Le journaliste a été brièvement entendu sur procès-verbal. Il a été demandé à Tshibangu de passer au parquet, lundi 27 juin 2011 à 9 heures, pour la confrontation avec la plaignante. Cette confrontation n'a eu lieu que mercredi 6 juillet 2011.

A l'issue de cette confrontation, Mme Mondo a soutenu mordicus, sans donner des preuves, avoir été diffamée par le journaliste. Quatre magistrats dudit parquet s'étaient rendus, le même jour, au siège de RT Alfajiri pour visualiser les images. Arrivées sur place, ils ont été informés par le directeur de Radio Télévision Alfajiri que l'émission incriminée n'était pas enregistrée. Ils ont promis, sans suite, de convoquer le directeur de média.

- **Claude Ezimungu**, cameraman à Afrika TV, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été interpellé, mardi 26 juillet 2011, au sous-commissariat de police de l'immeuble Regina pour avoir pris en image une marche pacifique organisée par le Syndicat National des Vendeurs du Congo (SNVC) à Kinshasa.

Ezimungu a été envoyé par sa rédaction couvrir la

manifestation des commerçants détaillants de Kinshasa qui protestaient contre l'envahissement par des étrangers du petit commerce en violation de la constitution qui réserve l'exclusivité du petit commerce aux nationaux.

Ezimungu a été appréhendé par les agents de la police au moment où il filmait les manifestants qui étaient dispersés par les agents de l'ordre. Conduit au bureau de la police, le cameraman a été sommé de ne plus diffuser ces images.

« Ils ont confisqué ma caméra. Toutes les images que j'ai prises étaient visionnées puis effacées. J'ai été libéré après avoir payé une somme de 3.500 FC (ndlr : 4 dollars Usd) », a déclaré Ezimungu.

- **Yvon Zoka**, journaliste de Radio Mambenga, une station privée émettant à Mbandaka, capitale de la province de l'Equateur (nord-ouest de la RDC), a été arrêté, jeudi 11 août 2011, par un policier commis à la sécurité de M. Inibi, directeur provincial de la Banque centrale du Congo pour diffamation.

Zoka a été arrêté au moment où il rendait visite à son frère à la Banque centrale du Congo. Conduit au bureau du secrétaire de la banque, le journaliste a été longuement interrogé sur la source de l'information qu'il a diffusée, mercredi 10 août 2011, faisant état du limogeage de M. Inibi.

Zoka et son frère ont été acheminés au commissariat de la police nationale congolaise où ils ont été détenus pendant plusieurs heures. Ils ont été libérés sans condition, vendredi 12 août 2011 au soir, par M. Inibi.

- **Kabasele Wamba**, journaliste à Radio Moyo FM, une station communautaire émettant à Tshimbulu, une cité située à 117 kms de Kananga, capitale de la province du Kasai occidental, au centre de la RDC, a été interpellé, lundi 15 août 2011, à l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements). Le journaliste a été accusé de rouler pour l'opposition et à ternir l'image de marque des services des renseignements.

Kabasele a animé, vendredi 12 août 2011, une émission intitulée Butshikumesu (ndlr : ce qui est visible), au cours de laquelle les auditeurs dénonçaient les arrestations arbitraires de la population par les agents de l'ANR et de la police.

Le journaliste a été entendu sur procès verbal pen-

dant plusieurs heures autour de cette émission avant qu'il ne soit autorisé à regagner son domicile.

- **Junior Kudura Kasongo**, journaliste à Congo Média Channel TV (CMC TV), une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC a été arrêté, mardi 30 août 2011, au siège de la télévision, par trois hommes se présentant comme des officiers du ministère public auprès de la Commission Nationale de Censure des chansons et spectacles, un service attaché au ministère de la Justice et des Droits humains. Kudura a été libéré, mercredi 31 août 2011 vers 14 heures, moyennant paiement de 200 dollars USD.

Il a été reproché à CMC TV la « diffusion non autorisée » des extraits des clips vidéo de l'album intitulé « Bande Annonce » de l'orchestre congolais Zaïko langa langa.

Kudura a été arrêté, par ruse, par ces agents qui s'étaient présentés au siège de CMC TV sous prétexte de solliciter un espace publicitaire. Invitant le journaliste en dehors de la parcelle pour une petite entrevue, ils ont réussi à l'embarquer de force dans leur véhicule à destination du parquet de grande instance de Kinshasa/ Gombe où il a été détenu dans un cachot insalubre.

Avant cette descente, CMC TV aurait reçu de cette Commission plusieurs convocations ayant trait à la diffusion de la chanson « Diki Diki » de l'artiste musicien Ferré Gola, également interdite par cette Commission.

Interrogée, Mme Pascaline Kudura, directrice de CMC TV a déclaré que c'est au moment où Kudura était aux arrêts qu'ils ont officiellement reçu la décision portant interdiction de diffusion des clips de l'album « Bande Annonce ». « Les clips de Zaïko et la chanson Diki Diki sont largement diffusés par presque toutes les chaînes de télévision locales. Nous étions convoqués pour la chanson Diki Diki et nous avons payé un acompte de 200 dollars USD sur les 250 demandés. Je suis étonnée de constater que la commission conditionne la libération de Kudura au paiement de la somme de 500 dollars USD », a ajouté Mme Pascaline Kudura.

- **Serge Kayeye**, cameraman à Radio Mont Carmel Télévision (RMCTV), une chaîne privée émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental, a été arrêté, vendredi 28 octobre 2011, par un groupe d'éléments de la police nationale congo-

laisse. Il a été interdit à Kayeye de prendre en image la répression violente, par la police, d'une manifestation du Parti Travailleiste (PT), un parti d'opposition soutenant la candidature à la présidentielle de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition).

Kayeye a été envoyé par sa rédaction couvrir le lancement officiel de la campagne électorale des candidats députés du PT. Après la dispersion violente des manifestants, les agents de la police s'étaient attaqués à Kayeye en réussissant à mettre la main sur lui.

Contacté, M. Dominique Kayibundu, directeur de RMC TV a déclaré que Kayeye a été libéré quelques heures après son arrestation par un colonel de la police sans confisquer son matériel de travail ni visualiser sa cassette d'enregistrement.

- **Guy-Roger Tshitenge**, journaliste à Congo Média Channel TV, une chaîne de télévision proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC a été arrêté, vendredi 28 octobre 2011, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise qui l'ont conduit au cachot de la direction générale de la police judiciaire des parquets à Gombe où il a été détenu pendant près de trois heures.

Tshitenge a été pris à partie par un groupe d'éléments de la police devant le ministère de la Justice et droits humains où les journalistes de CMCTV protestaient contre le déguerpissement illégal de leur chaîne de télévision.

Après la dispersion violente de cette manifestation de protestation, Tshitenge a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire où il a passé quelques heures avant sa libération.

- **Marcel Shako**, reporter-photographe au quotidien Le Phare, un journal privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été interpellé, vendredi 11 novembre 2011, au commissariat de la police nationale congolaise de la commune de Matete (Sud de Kinshasa) pour avoir couvert une manifestation d'un groupe de pasteurs des églises de réveil.

Shako était parti pendre en image une manifestation pacifique organisée par un groupe de pasteurs accompagnés de leurs adeptes pour réclamer la libération de M. Kuthino Fernando, chef spirituel de l'église de réveil dénommée « Armée de victoire » détenu depuis 2005 au Centre Pénitentiaire de Rééducation

de Kinshasa (ex prison centrale de Makala) pour détentation illégale d'arme à feu et tentative d'assassinat d'un autre pasteur.

Shako a été pris à parti par des éléments de la police qui l'ont conduit au commissariat de la police de la commune de Limete avant qu'il ne soit transféré au commissariat de Matete où il a passé plus de 6 heures.

Contacté, Shako a déclaré qu'il a été libéré sans condition après qu'il ait prouvé au responsable de la police qu'il était un reporter-photographe.

- **Emery Nkanka**, correspondant de **La Voix de la Démocratie Congolaise (VDC)**, une station de radio télévision en ligne basée à New-York, aux USA, à Kinshasa, capitale de la RDC, a été enlevé et copieusement tabassé, lundi samedi 26 novembre 2011, par un groupe de policiers en tenue civile dans la commune de Limete.

Nkanka a été arrêté à sa descente d'un taxi par trois policiers en tenue civile au moment où il revenait de l'aéroport international de N'Djili couvrir l'arrivée à Kinshasa de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et candidat à la présidentielle en provenance de la province du Bas-Congo où il était en campagne électorale.

Le journaliste a été embarqué de force dans la jeep de la police garée à quelques mètres du lieu de sa capture et conduit nuitamment vers une destination inconnue.

Interrogé, Nkanka a déclaré qu'il a été contraint à se coucher dans la jeep et avoir reçu beaucoup de coups des pieds. « Je me suis retrouvé dans une concession en présence de plusieurs agents de l'ordre qui m'ont passé à tabac en me blessant. L'un des policiers m'a dit que tous mes mouvements étaient surveillés en affirmant avec exactitude que j'ai filmé les endroits où le président sortant Joseph Kabila et M. Tshisekedi devaient tenir leurs meetings; les échauffourées qui ont opposé les agents de l'ordre aux militants de l'UDPS et les partisans qui attendaient M. Tshisekedi à l'aéroport international de N'Djili dans le but d'envoyer ces images à l'étranger. J'ai été libéré quelques heures après grâce à l'intervention d'un officier de la police qui a ordonné à ses troupes d'aller me déposer à l'endroit de ma capture. », a-t-il témoigné en ajoutant que son matériel de travail ainsi que d'autres

biens personnels étaient confisqués.

- **Blaireau Kajami** et **Jacques Safari**, journaliste et caméraman de **Wantashi Télévision**, une chaîne proche de la mouvance présidentielle émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga (sud-est de la RDC) ont été soumis, jeudi 1er décembre 2011, à un interrogatoire serré au commissariat de la police nationale congolaise.

Les deux journalistes étaient accusés de prendre en image un groupe des éléments des Forces Armées de la RDC (FARDC) déployés au siège local de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Les deux journalistes étaient partis filmer le déploiement des éléments des FARDC à la CENI. Arrivés sur le lieu, ils ont été arrêtés par un groupe d'éléments des FARDC qui les ont conduits au commissariat de la police où ils ont été interrogés pendant plus ou moins vingt minutes et leur cassette d'enregistrement visionnée avant qu'ils ne soient relâchés.

Contacté, Kajami a déclaré qu'ils étaient soupçonnés d'avoir filmé les militaires qui avaient pris position le long de la route longeant la CENI. « Au cours de notre interrogatoire, nous avons prouvé que nous sommes officiellement accrédités à la CENI et que nous n'avons pris en image que les militaires se trouvant sur la barrière de la CENI. Après avoir visionné notre cassette, les agents de la police n'ont pas trouvé les images des militaires postés le long de la CENI », a ajouté Kajami.

- **Odon Numbi**, **Freddy Balimbo**, **Sakina Kusemi** et **Roger Tshitenge**, respectivement directeur, journaliste, technicienne et réceptionniste de Radio Communautaire Sauti ya Punia, une station émettant à Punia, territoire situé à 275 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema (Est de la RDC), ont été interpellés, samedi 3 décembre 2011, à l'antenne locale de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) pour outrage au chef de l'Etat et à M. Michel Magenda, administrateur du territoire de Punia.

Radio Communautaire Sauti ya Punia a diffusé, sa-

medi 26 octobre 2011, une émission intitulée « Invité du jour » au cours de laquelle M. Gustave Omba, candidat député et cadre de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC, parti d'opposition) a donné le projet de société de son parti politique en critiquant les cinq chantiers (ndlr : programme gouvernemental) du président sortant Joseph Kabila.

Contacté, Numbi a déclaré qu'ils étaient convoqués à l'ANR suite à une plainte de M. Magenda. « Pour l'administrateur du territoire, M. Omba a qualifié le président Joseph Kabila ainsi que les autorités locales de Rwandais. Nous avons longuement expliqué au directeur de l'ANR que M. Omba ne s'était pas attaqué aux personnalités politiques locales ou nationales. Notre émission donne la parole à tous les candidats députés pour faire valoir les projets de société de leurs partis politiques », a conclu M. Numbi.

- **Shabani bin Shabani**, **Augustin Mateso**, **Moïse Mateso** et **Senghor Fundi**, tous travaillant pour la **Radio Communautaire Tujenge Kabambare (RCTK)**, une chaîne émettant à Kabambare, un territoire situé à 500 kms de Kindu, chef-lieu de la province de Maniema, à l'est de la RDC, ont été arrêtés et conduits au cachot de la police nationale congolaise, mercredi 14 décembre 2011 vers 7 heures locales, par des agents de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR). Il a été reproché à ces journalistes d'avoir rouvert la radio, interdite d'émission depuis vendredi 18 novembre 2011, « sans l'autorisation » de M. Ernest Isaac

Miyambo, administrateur du territoire de Kabambare.

Senghor Fundi a été libéré, jeudi 15 décembre 2011 vers 15 heures locales. Il a été demandé à Fundi de présenter, vendredi 16 décembre 2011, au conseil de sécurité du territoire tous les documents de la radio avant la reprise de ses activités. Les trois autres journalistes ont été libérés, sans condition, mercredi 14 décembre 2011 vers 16 heures locales.

Les journalistes ont été arrêtés à leurs domiciles respectifs par les agents de l'ANR deux jours après la reprise des activités de leur média.

28 JOURNALISTES AGRESSÉS, MALTRAITÉS OU TORTURÉS

- **Bibi Kapinga**, journaliste à Molière TV, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été agressée, mardi 14 décembre 2010, par un libanais non autrement identifié devant

un commissariat de la police nationale congolaise à Barumbu bon marché, un quartier populaire de Kinshasa.

Kapinga était nuitamment dépêchée par sa rédaction prendre en image une femme enlevée par des inconnus sur le rond point Huileries et jetée non loin d'un poste de commissariat de la police à Barumbu bon marché. Pendant qu'elle arrangeait sa caméra, Bibi a été surprise de se retrouver dans les bras d'un libanais qui l'a giflé, en présence des policiers, en l'interdisant de faire son reportage.

Interrogée, Kapinga a déclaré que sa caméra a été endommagée au moment de cette attaque. « Je ne sais pas si ce libanais était ami aux policiers. Ce libanais en état d'ivresse m'a violemment repoussée au vu et au su des policiers sans aucune intervention de ces derniers », a ajouté Kapinga.

- **Feza Mandiangu et Rolly Nawezi**, journaliste et cameraman à **Couleurs Télévision**, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été copieusement tabassés, vendredi 21 janvier 2011, par MM. Imana Lokele, Sasa Ndombasi et Mukanya Nkeji, agents de police de la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP), ex. Office National des Transports (ONATRA).

Mandiangu et Nawezi couvraient au chantier naval de la SCTP une manifestation de contestation des syndicats, laquelle était dispersée par les policiers de la société. N'ayant pas réussi à quitter le lieu à temps, les deux journalistes avaient été roués de coups avant d'être détenus au bureau central d'investigations de la SCTP. Nawezi s'en était sorti avec une blessure au genou et sa caméra endommagée.

- **Aigle Manuana**, cameraman à **Molière TV**, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été passé à tabac, mardi 19 avril 2011 vers 11 heures, par un groupe d'éléments armés de la police nationale congolaise qui ont déchiré sa chemise et blessé sa jambe gauche en l'accusant de vouloir prendre en image leur jeep qui s'était embourbée dans une route séparant les quartiers 7 et 8 de la commune de N'Djili.

Après l'avoir roué de coups, les policiers l'ont embarqué dans leur jeep et conduit à leur bureau situé au quartier I de la commune de N'Djili où il a été détenu pendant plusieurs heures. Son matériel de travail, ainsi que tous ses effets personnels ont été confisqués.

Contacté, Manuana a déclaré que toutes ses cassettes d'enregistrement ont été visualisées et aucune

image de ces policiers n'a été trouvée. « C'est alors que j'ai été libéré, dans la soirée, par le colonel Elvis qui a ordonné à ses agents de restituer ma caméra et d'autres effets confisqués », a ajouté le journaliste.

- **Benjamin Mukengeshayi**, journaliste à **Radio Full Contact**, une station communautaire émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental (centre de la RDC), a été agressé, mardi 24 mai 2011, dans les locaux de sa radio par M. José Ntumba, coordonnateur provincial de l'objectif 2011, une association qui soutient la candidature du président Joseph Kabila aux élections de 2011. Il a été reproché au journaliste de diffuser une information ayant trait aux activités de cette association sans l'autorisation de M. Ntumba.

Mukengeshayi a dénoncé, mardi 24 mai 2011, dans le journal parlé de 6 heures, que l'association objectif 2011 s'illustrerait à prélever sur les cartes d'électeurs les noms et les adresses de ses membres pour d'éventuelle tricherie au scrutin de 2011. Dans la soirée, M. Ntumba a fait irruption dans les locaux de la Radio Full Contact en proférant des menaces à Mukengeshayi avant de le tabasser et le blesser au coup.

Contacté, Mukengeshayi a déclaré qu'il a tenté, en vain, de joindre au téléphone M. Ntumba pour vérifier cette information. « Dans le papier que j'ai lu à la radio, j'ai dit que toutes les tentatives de joindre M. Ntumba étaient sans succès. M. Ntumba a le droit de déposer un droit de réponse au lieu de s'attaquer physiquement à moi », a affirmé Mukengeshayi en ajoutant qu'après cette agression il a reçu un SMS de M. Ntumba lui promettant de saisir la justice dans 24 heures.

Contacté à son tour, Ntumba a nié le fait en soutenant que le journaliste n'avait le droit de diffuser une telle information sans son aval.

- **Franck Lutumba, Christian Nyembo, Junior Nyembwe et Gédéon Mbweya**, journalistes à **Radio Télévision Lubumbashi Jua (JUA TV)**, une chaîne privée émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga (sud-est de la RDC) et propriété de M. Jean-Claude Muyambo, ancien ministre et membre de la plate forme présidentielle, ont été tabassés, mercredi 15 juin 2011, par un groupe de miliciens communément appelés « 100% », et qui se recrutent parmi les plus grands fanatiques de l'équipe de football de TP Mazembe dont le gouverneur de province M. Moïse Katumbi est le président.

Cette agression était intervenue en représailles à la diffusion, mardi 14 juin 2011 sur plusieurs chaînes de télévisions locales d'une interview de M. Muyambo critiquant violemment la gestion de M. Katumbi, un autre membre de la mouvance présidentielle.

Les journalistes étaient molestés au moment où ce groupe de miliciens saccageait JUA TV en protestation de l'interview que M. Muyambo avait accordé au réalisateur belge Thierry Michel qui préparait un film documentaire sur le mandat de M. Katumbi.

- **Baby Balukuna**, journaliste- animateur d'émission à **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne privée proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été agressé à coups de machettes et de bâtons, dimanche 19 juin 2011 dans les installations de la station, par un groupe de personnes non autrement identifiées.

L'agression a eu lieu aux environs de 22 heures. Le journaliste venait de terminer son émission quotidienne intitulée « soutien à Etienne Tshisekedi » qui soutient la candidature déclarée de M. Tshisekedi, leader de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) à l'élection présidentielle de novembre prochain.

Selon un témoignage recueilli, le journaliste a reçu un coup de fil émanant d'une personne anonyme qui l'a invité à le rencontrer dans l'enclos de sa rédaction pour la participation à la prochaine émission. Ne se doutant de rien, Balukuna est sorti et a aussitôt été envahi par une dizaine de personnes, munies d'armes blanches, qui l'ont copieusement tabassé.

« Ils m'ont blessé à l'aide de deux coups de machettes au dos. La police est intervenue une heure après. D'abord c'était des menaces. Et maintenant ils se sont attaqué à ma personne physique », a déclaré le journaliste qui craignait pour sa vie et qui a demandé aux autorités congolaises de lui restituer son passeport confisqué, pour qu'il aille se faire soigner en Europe où il réside habituellement.

- **Serge Kembila**, cameraman à **Radio Télévision Groupe l'Avenir (RTG@)**, une station privée de télévision émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été passé à tabac, vendredi 19 août 2011, au stade des martyrs de la pentecôte par un groupe d'hommes en civil commis à la sécurité de M. Evariste Boshab, secrétaire général du PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, parti au

pouvoir).

Il a été reproché à Kembila de filmer les gradins vides du stade des martyrs de la pentecôte où se tenait le 2ème congrès du PPRD. La cassette d'enregistrement dudit congrès a été confisquée par ses agresseurs.

Kembila était envoyé par sa rédaction pour couvrir l'ouverture du 2ème congrès du PPRD au stade des martyrs. Le cameraman a été pris à partie par ces agents de sécurité juste après qu'il ait terminé de filmer l'intégralité du discours du secrétaire général du PPRD.

Interrogé, Kembila a déclaré qu'il a été brutalisé par M. Willy, garde rapproché et membre de la famille biologique du secrétaire général du PPRD. « C'est au moment où il a lu sur mon gilet de presse RTG@ qu'il a fait appel aux autres éléments de sécurité de Boshab qui m'ont tabassé en récupérant la cassette d'enregistrement. M. Willy m'a reproché de filmer les poches vides du stade des martyrs dans le but de ternir l'image du PPRD », a ajouté Kembila.

- **John Bompengo, Daudet Nzumbu, Papy Mulala et Bienvenu Kabamba**, respectivement journaliste à **Radio Okapi (radio onusienne)**, et cameramen à **CCTV (Canal Congo Télévision)**, à **CKTV (Canal Kin Télévision)** et **CNTV (Canal Numérique Télévision)**, chaînes de télévision privées proches de l'opposition, émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été tabassés, jeudi 1er septembre 2011, par les agents de la police lors de la manifestation organisée par l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social, parti de l'opposition).

Ces professionnels des médias ont été agressés et passés à tabac par des éléments de la police nationale congolaise et par des militants de la Ligue des jeunes du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD, parti présidentiel) qui tentaient une contre manifestation. Leurs matériels de travail, notamment des caméras et des bandes cassettes, ont été confisqués.

Ces professionnels des médias étaient pris à partie au moment où ils effectuaient leurs reportages sur la marche de protestation des militants de l'UDPS réclamant à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la transparence dans la gestion du fichier électoral.

Contacté, Daudet Nzumbu a déclaré qu'il s'était sorti de ces échauffourées, qui ont opposé les agents de la police aux manifestants, avec une figure tuméfiée. « Ma caméra a été emportée malgré ma résistance », a ajouté Nzumbu.

Bienvenu Kabamba a, quant à lui, déclaré que ce sont les militants de la Ligue des jeunes du PPRD qui s'étaient violemment attaqué à lui en réussissant à ravir sa caméra après la dispersion de la marche par les agents de l'ordre « Ils m'ont dit clairement qu'ils sont du PPRD (Ndlr : Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement, parti au pouvoir) et qu'ils sont en quête des journalistes qui travaillent dans les chaînes proches de l'opposition. Je connais un de mes agresseurs qui est un des membres influents de cette ligue des jeunes. », a témoigné Kabamba.

- **Mike Katambwa**, journaliste à Canal Numérique Télévision (CNTV), une chaîne de télévision proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été copieusement passé à tabac, vendredi 2 septembre 2011, par un groupe d'hommes qui s'identifiaient au PPRD, parti présidentiel (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie).

Katambwa a été reproché par ses agresseurs d'avoir souvent fait l'apologie, dans ses revues de presse, de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'UDPS, parti d'opposition (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et candidat déclaré à l'élection présidentielle du 28 novembre 2011.

- **John Kinkendu**, cameraman travaillant pour le compte de la chaîne française « **France Télévisions** » (AITV) à Kinshasa, capitale de la RDC, a été copieusement passé à tabac, jeudi 29 septembre 2011, par des jeunes de la « Ligue du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD, parti présidentiel) », qui tentaient de contrer la marche de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) dont le candidat, Etienne Tshisekedi, s'apprête à affronter le président Joseph Kabila aux élections prévues pour le 28 novembre 2011. L'UDPS exigeait d'avoir accès au serveur central de la CENI pour s'assurer de la fiabilité du fichier électoral.

Interrogé, Kinkendu a déclaré qu'après la dispersion de la marche par les éléments de la police nationale congolaise, il a été pourchassé dans une parcelle environnante par les jeunes de la ligue du PPRD qui s'étaient jetés sur lui en le tabassant copieusement avant de confisquer tout son matériel de travail.

- **Onésime Mukandila**, **Christine Mubiala** et **Junior Diatezua Kannah**, respectivement journalistes à **Radio Okapi** et à **Radio Télévision Catholique Elikya (RTCE)** et photographe à l'**Agence France Presse (AFP)**, médias privés émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été passés à tabac, jeudi 13 octobre 2011, par des éléments de la police nationale congolaise lors d'une manifestation de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition).

Les trois professionnels des médias étaient partis couvrir une marche pacifique de l'UDPS qui exigeait à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la transparence des élections annoncées pour le 28 novembre 2011.

Après avoir dispersé les manifestants, les agents de la police s'en étaient pris aux journalistes. Mukandila et Mubiala ont été copieusement tabassés à coup de matraques.

Junior Diatezua a, quant à lui, été molesté puis embarqué dans une jeep de la police en destination d'un commissariat de la police où il a été interpellé pendant une vingtaine de minute. « Les agents de la police ont tenté en vain de confisquer mon matériel de travail. C'est après l'intervention de mon directeur qu'ils m'ont laissé libre », a déclaré Diatezua.

- **Nathalie Kalombo**, journaliste à **Congo Média Channel TV**, une chaîne de télévision proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC a été passée à tabac, vendredi 28 octobre 2011, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise.

Kalombo couvrait une manifestation des journalistes de CMCTV qui protestaient devant le ministère de la Justice et droits humains contre le déguerpissement illégal dont a été victime leur chaîne de télévision.

La journaliste s'en était sortie avec plusieurs lésions corporelles après la dispersion brutale des manifestants par des agents de la police.

- **Freddy Kalume**, cameraman à **Radio Télévision Lubumbashi Jua (RTLJ)**, une chaîne privée émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, au Sud-est de la RDC, et propriété de M. Jean-Claude Muyambo, ancien ministre et membre de la mouvance présidentielle, a été copieusement passé à tabac, lundi 7 novembre 2011, par un groupe de

militants du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD, parti présidentiel) lors des échauffourées qui les ont opposés aux supporters de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition).

Kalume a été pris pour cible par les militants du PPRD qui l'ont par la suite tabassé en lui interdisant de prendre en image les affrontements qui les ont opposés aux militants de l'UDPS qui auraient déchiré l'affiche de campagne de M. Louis Ntole, président fédéral du PPRD et candidat député national. Kalume s'en était sorti avec une blessure à la tête, des vêtements déchirés et sa caméra confisquée par ses agresseurs.

Contacté, M. Jacques Vallon, directeur de RTLJ, a déclaré que Kalume a été sauvé par des éléments de la police qui ont accouru pour disperser les manifestants. Berthier Kalukangy, journaliste à la même chaîne, qui l'accompagnait, s'était échappé. « Kalume a été transporté d'urgence dans un centre de santé de Lubumbashi où il est encore hospitalisé, sa caméra a été confisquée. », a ajouté M. Vallon.

- **Antoine Tshiyenge**, journaliste à **Radio Télévision Lubumbashi Jua**, une chaîne privée émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, sud-est de la RDC, a été passé à tabac, lundi 14 novembre 2011, par des militants du Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement (PPRD, parti présidentiel).

Tshiyenge a été invité au siège local du PPRD couvrir un sit-in d'un groupe de candidats députés qui contestait le montant de 500 dollars américains qui leur a été alloué par M. Louis Ntole, secrétaire exécutif du PPRD/ Lubumbashi pour battre leur campagne électorale. Aussitôt arrivé, Tshiyenge a été entouré par des supporters de M. Ntole qui lui ont roué des coups avant de le chasser du siège du PPRD.

Contacté, Tshiyenge a déclaré qu'il a été ciblé par les militants du PPRD parce qu'il portait un gilet de presse frappé au logo de Jua TV. « Nous étions la seule chaîne de télévision à être invitée couvrir cette manifestation. Les militants du PPRD nous ont clairement affirmé que notre ambition était de salir l'image de marque de M. Ntole », a ajouté Tshiyenge.

- **Junior Nyembwe**, journaliste sportif à **Radio Télévision Lubumbashi Jua (RTLJ)**, une chaîne privée émettant à Lubumbashi, capitale de la

province du Katanga, sud-est de la RDC, a été copieusement tabassé, dimanche 13 novembre 2011, par des militants de l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC, un parti politique membre de la mouvance présidentielle) alors qu'il couvrait une assemblée de l'équipe de football locale Vita club.

Le journaliste était envoyé par sa rédaction couvrir une activité de Vita Club non loin du lieu où se tenait une manifestation politique de l'UNAFEC.

Reconnu par son gilet de presse frappé au logo de RTLJ, Nyembwe a été passé à tabac par les militants de l'UNAFEC qui assistaient au lancement officiel de la campagne électorale du candidat député Kitungua Lugoma. Il s'en était sorti de cette attaque avec des habits.

- **Lopez Tshiwewe**, journaliste à **Radio Nsumbula Number One**, une radio communautaire émettant à Nsumbula, localité située au sud de la province du Kasai Occidental (Ouest de la RDC) et faisant frontière avec la République d'Angola, a été agressé, mercredi 16 novembre 2011, par un groupe de jeunes du groupement des Bakwa Mfunya.

Tshiwewe a animé, lundi 14 novembre 2011, une émission intitulée : « Sport Plus » au cours de laquelle il a dénoncé le comportement des supporters des équipes de football locales qui bagarrent à chaque rencontre sportive.

Couvrant une manifestation dans la salle de réunion d'une église de réveil locale, Tshiwewe a été passé à tabac par un groupe de jeunes du groupement des Bakwa Mfunya.

Contacté, Tshiwewe a déclaré qu'il s'en était sorti avec des habits déchirés et des petites blessures sur le visage. « Dans mon émission, j'ai conscientisé les supporters de toutes les équipes de football locales de ne plus se provoquer mutuellement en leur disant que le football est une activité sportive qui réunit toutes les races, tribus et ethnies » a ajouté Tshiwewe.

- **Guylain Katshoko, Daniel Tshisungu et Bienvenu Kabamba**, respectivement journaliste et cameraman à **Canal Numérique Télévision**, une chaîne proche de l'opposition et émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été passés à tabac, samedi 26 novembre 2011 vers 23 heures à l'aéroport international de N'Djili, par un groupe d'agents de la police nationale congolaise.

Les journalistes étaient partis couvrir le retour à Kinshasa de M. Etienne Tshisekedi, président de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition) et candidat à la présidentielle en provenance de la province du Bas-Congo (sud-ouest de la RDC) où il venait de battre sa campagne. Descendu à l'aéroport de Ndolo (centre ville), M. Tshisekedi et son convoi étaient allés rejoindre ses militants à l'aéroport international de N'Djili (est de Kinshasa) où il a été bloqué pendant plusieurs heures par les agents de la police.

Après l'escorte de M. Tshisekedi par la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO), les agents de la police s'étaient attaqués aux journalistes en les molestant.

Contacté, Katshoko a déclaré qu'ils étaient embarqués dans un véhicule après l'escorte de M. Tshisekedi quand ils ont été pris à partie par un groupe de policiers. « Les policiers nous ont fait descendre de ce véhicule en nous donnant des coups de matraque », a-t-il ajouté.

29 JOURNALISTES MENACÉS OU HARCELÉS

- **Martial Kiza**, journaliste à **Radio Canal Révélation**, une station émettant à Bunia, une ville de la Province Orientale (Est de la RDC) a reçu, jeudi 3 février 2011, sur son téléphone portable un SMS émis par le numéro 0859178682 qui l'a menacé en ces termes : « Mtna tu es konu com eskro et fo jnalist oter de kofli entre oditora pnc ... keba na sort ya chebeya ».

Kiza a diffusé dans le journal parlé, mercredi 2 février 2011 à 20 heures, une information ayant trait à un conflit qui opposait l'auditorat militaire à la police nationale congolaise après l'arrestation, lundi 31 janvier 2011, d'un officier de police judiciaire par l'auditorat militaire garnison de l'Ituri à Bunia.

Contacté, Kiza a déclaré avoir diffusé cette nouvelle sans y mettre un commentaire. « Je ne suis pas l'auteur de ce conflit qui oppose la police à l'auditorat militaire. Dans mon journal, j'ai affirmé que l'arrestation de cet officier est condamnée par la police à travers son commandant district, qui la qualifie d'arbitraire », a ajouté le journaliste.

- **Fidèle Lutula**, correspondant de **Mongongo**, un journal paraissant à Kisangani, capitale de la Province Orientale (Est de la RDC) à Ubundu, un territoire situé à 128 Kms de Kisangani, a été menacé, mercredi 16 février 2011, par M. Bilali Ali, administrateur assistant du territoire pour « diffamation ».

« Tu m'a qualifié de voleur dans ton journal. Sache que tu seras arrêté aujourd'hui même par la police. On verra qui est fort dans ce territoire où tu as publié une fausse nouvelle contre ma personne », c'est en ces termes que Bilali a proféré des menaces au journaliste.

Lutula a publié, mercredi 2 février 2011, un article intitulé : « Ubundu, lutter contre le détournement des salaires des agents de l'Etat », dans lequel il a affirmé que M. Bilali a été suspendu de ses fonctions par M. Pierre Bakoy, commissaire de district de la Tshopo pour avoir détourné les salaires de certains chefs de groupements.

Contacté, Lutula a déclaré qu'il a été convoqué, mercredi 16 février 2011, à l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) où il a prouvé que son article a été traité sans aucun propos diffamatoire. « Le responsable de l'ANR m'a prodigué des conseils tout en m'informant qu'il y a une réunion de sécurité qui sera convoquée dans le but d'empêcher M. Bilali de m'arrêter », a ajouté le journaliste.

- **Josué Muyumba**, journaliste à **Express Télévision**, une station privée émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, au sud-est de la RDC, a été menacé, vendredi 18 mars 2011, par les agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) qui ont tenté en vain de l'arrêter. Le motif de cette arrestation n'a pas été révélé au journaliste.

Muyumba a reçu, vendredi 18 mars 2011 dans son bureau privé, deux personnes se présentant comme étudiants et désirant faire des recherches sur la presse Katangaise. Aussitôt reçues, ces deux personnes ont brandi au journaliste leurs cartes de l'ANR en l'intimidant de l'amener à leur bureau.

Contacté, Muyumba a déclaré qu'il a refusé de se rendre au bureau de l'ANR sans savoir la raison de son arrestation. « C'est après discussion que j'ai appelé la Monusco qui a envoyé une jeep. Les deux agents de l'ANR se sont enfuis quand ils ont su que la jeep de la

Monusco était en route. J'ai été conduit au bureau de la Monusco où je me suis expliqué sur cette menace », a ajouté Muyumba.

- **Jacques Kikuni**, directeur de **Radio Télévision Muungano Beni**, une station communautaire émettant à Beni, dans le Nord-Kivu, à l'est de la RDC, a été victime de plusieurs menaces de mort proférées, mercredi 16 mars 2011, par quelques membres de la communauté tribale Nande (une tribu locale) exigeant la démission de M. Willy Ponzi, procureur au parquet de grande instance de Beni. Il a été reproché au journaliste de ne pas soutenir la démarche de cette communauté tribale.

La presse locale a largement fait écho, du 10 au 16 mars 2011, de la revendication de la communauté tribale Nande exigeant le départ de M. Pongi de Beni au motif qu'il aurait orchestré l'évasion du présumé criminel d'un conducteur de moto dans la ville de Beni.

Contacté, Kikuni a déclaré que Radio télévision Muungano n'a jamais diffusé une telle information. « La station que je dirige était en panne au moment où cette communauté exigeait le départ de M. Pongi. Ma vie est en danger car certains amis de cette tribu me disent d'être prudent au risque d'être tué comme Patient Chebeya », a témoigné Kikuni.

- **Modeste Shabani**, directeur de **Radio Sauti ya M'kaaji**, une station communautaire émettant à Kasongo, un territoire situé à 250 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'est de la RDC, a été l'objet, mercredi 30 mars 2011, des menaces répétées provenant de plusieurs autorités politiques et administratives de la province, dont M. Pascal Tutu Salumu, gouverneur de province, lui promettant de l'arrêter et de fermer sa radio.

Ces menaces faisaient suite à la diffusion, mardi 29 mars 2011, par Radio Sauti ya M'kaaji, dans son journal de 19 heures, d'un extrait d'une interview de M. Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée nationale, et ancien membre du parti présidentiel, depuis, passé dans l'opposition au président Joseph Kabila, sur son projet de société.

Après la diffusion de cette interview, un autre membre du parti présidentiel, M. Didier Manara, député national, est intervenu le lendemain sur la même station pour diffuser un droit de réponse. Mais en dépit de tout cela, le journaliste a continué à recevoir des menaces de plusieurs sources anonymes.

- **Junior Ambeke**, journaliste à **Radio Liberté**, une station privée émettant à Gemena, un territoire situé au nord de la province de l'Equateur (nord-ouest de la RDC) a été menacé, mercredi 18 mai 2011, par M. Bili Gbamo, député provincial et membre du Mouvement de Libération du Congo (MLC, parti d'opposition) pour « incitation de la population à la haine ».

Au cours de l'émission intitulée « Qui dit la vérité » diffusée, mardi 17 mai 2011, Ambeke a accordé la parole à M. Lenga, sénateur et membre du MLC qui s'interrogeait sur l'avenir de leur formation politique en l'absence de leur leader Jean- Pierre Bemba, détenu à la Haye.

Les menaces de mort ont été proférées au journaliste quelques heures après l'émission par M. Gbamo en ces termes : « Durant mon mandat, j'ai appris à tuer, à enlever et à empoisonner les gens. Je ferai tout pour vous tuer comme ce fut le cas de Maheshe et Namujimbo ».

- **Jean Defer Kalala Mwanzi**, journaliste sportif à **RTIV (Radio Télé Interviens et Vois)**, une station émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, située au sud-est de la RDC, a été victime, dimanche 22 mai 2011, de menaces de mort proférées par les fanatiques de Tout Puissant Mazembe, un club de football de la province du Katanga. Le journaliste a été accusé de porter des critiques et analyses sur la disqualification de T.P Mazembe à la ligue des champions africaine par la Confédération Africaine de Football (CAF).

Kalala a, au cours de l'émission intitulée « 100% foot » diffusée, mercredi 18 mai 2011 à 21 heures locales, déclaré que le T.P Mazembe aurait péché d'aligner durant la compétition le joueur Janvier Besala, nouvellement recruté et sanctionné par la commission de discipline de la CAF pour « résiliation unilatérale de contrat » qui le liait à l'Espérance de Tunis, un club de football tunisien, éliminé par le T.P Mazembe au cours de la compétition de l'année dernière.

Le journaliste a été menacé, dimanche 22 mars 2011, sur son chemin par les fanatiques de TP Mazembe en ces termes : « Il ne faut pas s'ingérer dans les affaires qui concernent notre équipe. Tu n'as qu'à garder tes analyses dans ta poche ; et d'ailleurs vous les journalistes du Katanga ne dites jamais la vérité. Nous te connaissons bien et tu es facilement écrasable ».

• **Lucien Kahozi**, correspondant de **BBC (British Broadcasting Corporation)**, une station de radio britannique, dans la province du Katanga (sud-est de la RDC), et assistant du réalisateur belge Thierry Michel, a reçu, la nuit du mercredi 15 juin 2011, plusieurs menaces anonymes lui promettant la mort. Il lui a été reproché d'interviewer M. Muyambo, ancien ministre et membre de la plate forme présidentielle qui critiquait violemment la gestion de M. Katumbi, gouverneur de province et membre de la mouvance présidentielle.

Kahozi a participé à l'interview qu'a accordée, mardi 14 juin 2011, M. Muyambo à Thierry Michel qui réalisait un film documentaire sur la gestion de M. Katumbi.

Contacté, Kahozi a déclaré que c'est depuis la diffusion de cette interview par plusieurs chaînes de télévisions locales qu'il a commencé à recevoir plusieurs appels de menaces l'accusant de complicité dans l'action contre le gouverneur. Il s'était réfugié à la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (MONUSCO) pour sa sécurité.

• **Patrick Ngbanga**, directeur de **L'Expression**, un journal privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été victime, lundi 20 juin 2011, d'une série de menaces de mort proférées verbalement au téléphone par un inconnu qui a utilisé un numéro masqué.

Son interlocuteur lui a menacé en ces termes : « Vous payerez plus cher que Patient Chebeya pour avoir osé écrire des choses contre le RCD/KML sans rien connaître... ».

Ngbanga a publié, dans l'édition n° 178, un article intitulé : « Les malheurs de Kyaviro. Ndlr : député national », dans lequel il a dénoncé le climat malsain qui règne au sein de RCD/ KML (Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ Kisangani Mouvement de Libération), dans lequel M. Kyaviro est membre. Le journaliste a déclaré que M. Kyaviro était victime, dans son fief électoral de Béni (Est la RDC), de plusieurs attaques émanant de certains membres de sa famille politique.

Contacté, Ngbanga a déclaré avoir fait son travail de journaliste dans les normes professionnelles. « L'évocation du nom de Patient Chebeya dans ce message inquiète dans la mesure où il s'agit d'un cameraman très proche de Kyaviro qui a été assassiné l'année

passée à Beni. Je ne suis ni de près ni de loin impliqué dans le conflit qui règne dans ce parti politique », a ajouté le journaliste.

• **Monica Tshiyombo**, journaliste à **Africa News**, un journal privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été menacée, vendredi 24 juin 2011 à l'état-major général des Forces Armées de la RDC (FARDC), par un lieutenant non autrement identifié. Il a été reproché au journaliste d'avoir réalisé une interview avec le colonel Josué Zema, ancien membre des miliciens « Maï Maï » intégré au sein des FARDC.

Dans cette interview, le colonel Zema a expliqué l'importance de la création, au sein de l'état-major des FARDC, d'un nouveau département pour les opérations civilo-militaires.

Contactée, Tshiyombo a déclaré que le lieutenant a tenté en vain de vouloir auditionner la cassette d'enregistrement. « Selon lui, ce colonel Maï Maï ne respecte pas les autorités », a ajouté Tshiyombo.

• **Emmanuel Kabongo**, directeur politique du Groupe de presse « **Le Potentiel** », un média de Kinshasa, capitale de la RDC, a vu, vendredi 23 juillet 2011, le pourtour de sa résidence inondé par une marre de sang.

Il était 6 heures du matin quand Kabongo était alerté par ses enfants qui ont trouvé de grosses tâches de sang séché encerclant toute la maison.

Kabongo a déclaré que la cause de l'attaque dont il a été victime serait les émissions qu'il anime depuis plusieurs mois sur Tél 7, une chaîne de télévision privée du groupe Le Potentiel, contre la balkanisation de la RDC.

Kabongo a dit qu'il pensait que c'était l'un de ses cinq chiens qui était blessé. « Tous mes chiens étaient indemnes. C'est alors que j'ai fait appel à un responsable du sous-commissariat de la police qui est venu faire le constat en prodiguant le conseil de porter plainte contre inconnu », a ajouté le directeur politique du Groupe de presse Le Potentiel.

• **Théodore Sapu**, journaliste à **RCK Likasi (Radio Communautaire Katanga Likasi)**, une station émettant à Likasi, deuxième ville de la province du Katanga (sud-est de la RDC), a été menacé, jeudi 4 août 2011, par M. Mulongo, chef de service

urbain de la communication Likasi. Le journaliste a été accusé de rouler pour l'opposition.

Sapu a animé, la veille, une émission consacrée au préparatif de l'arrivée de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social, parti d'opposition) à Likasi. Et, le lendemain, le journaliste a couvert le meeting tenu par M. Tshisekedi à Likasi.

Contacté, Sapu a déclaré qu'il avait été qualifié, par le chef de service urbain de la communication Likasi qui s'était rendu dans les installations de RCK Likasi, de « militant de l'UDPS ». « Pour M. Mulongo, mon émission incitait la communauté Kasaienne vivant à Likasi à la révolte. », a ajouté Sapu.

- **Eugénie Ntumba**, journaliste à **First Radio and Télévision by Satellite (RTVS I)**, une station privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a reçu, mardi 16 août, sur son téléphone portable une série de menaces de mort proférées par une personne anonyme. Il a été reproché à Ntumba de distribuer sur Internet, notamment sur le réseau social « Facebook » les éléments sonores des menaces et des insultes inouïes proférées contre elle par M. Yves Kisombe, député national et membre de la mouvance présidentielle.

Ntumba a été copieusement injuriée dans des termes grossiers au téléphone, jeudi 4 août 2011, par M. Kisombe au moment où elle s'apprêtait à l'interviewer au sujet d'une lettre ouverte de l'opposition, dénonçant la mégestion du pays, adressée au président de la République, Joseph Kabila.

M. John Ngombua, directeur de RTVSI a déclaré que les propos désobligeants de M. Kisombe n'ont pas été diffusés sur les antennes de RTVSI par respect à l'éthique et la déontologie du journaliste.

- **Donat M'Baya Tshimanga** et **Tshivis Tshivuadi**, président et secrétaire général de Journaliste en danger (JED) ont reçu, vendredi 26 août 2011, à l'adresse jedkin@jed-afrique.org, un message électronique intitulé « Jed-Afrique : Attention Monsieur ».

Ce message provenait de l'adresse patriote@gmail.com, appartenant au compte d'un certain Patrice Emungu.

Les deux responsables de JED ont été menacés en

ces termes : « Monsieur Mbaya et Tshivuadi, Nous sommes au courant que vous êtes payés pour salir notre pays auprès de nos partenaires. Bientôt vous allez payer pour cela. Vous et vos familles. Vous ne perdez rien à attendre ; Vous détruisez également les carrières des hommes politiques du pouvoir.

Nous savons que vous touchez de l'argent de l'opposition pour combattre le régime. Vous avez touché 50 mille dollars pour combattre le jeune député Kisombe. Tenez-vous prêt pour la bataille finale. A bon entendeur... ».

- **Basile Olongo, Eliezer Tambwe** et **Gérard Lemba**, respectivement directeur et journalistes à **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne de télévision pro-opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été victimes, lundi 5 septembre 2011, des menaces de mort proférées par M. André Kimbuta, gouverneur de ville et président de l'interfédéral du PPRD, parti au pouvoir (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie), par des cadres de cette formation politique ainsi que par des personnes anonymes.

Basile Olongo a été invité pour une interview au siège de l'interfédéral du PPRD mis à sac, le même jour, par les militants de l'UDPS, parti d'opposition (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) qui revenaient d'accompagner leur leader, Etienne Tshisekedi au bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) où il a été déposer sa candidature à la présidentielle 2011. MM. Kimbuta, Claude Mashala, Dieudonné Mirindi et Mme Colette Tshomba ont menacé à mort le journaliste en déclarant que les militants de leur parti allaient aussi se venger en attaquant RLTV qui soutient, par ses émissions, l'opposant Etienne Tshisekedi.

Eliezer Tambwé et Gérard Lemba, présentateurs de l'émission intitulée « Soutien à Etienne Tshisekedi » (SET) ont, quant à eux, été menacés de mort plusieurs fois au téléphone par des personnes anonymes en ces termes : « Nous allons te tuer toi qui parle de Kabila continue ». Ces menaces ont été proférées à Tambwe, lundi 22 août 2011 vers 21 heures à partir du numéro : 0895357354 à Lemba, dimanche 4 septembre 2011, à partir du numéro 0815005873.

- **Canal Numérique Télévision (CNTV)**, une chaîne de télévision proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a reçu, lundi 5 septembre 2011, une série de messages des

menaces proférées par téléphone par des personnes inconnues.

Cette chaîne de télévision a été reprochée par des personnes anonymes de soutenir, dans sa ligne éditoriale, l'opposition, notamment M. Etienne Tshisekedi, leader de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et candidat à l'élection présidentielle.

Plusieurs journalistes de CNTV ont reçu d'appels et des SMS envoyés par des personnes anonymes qui témoignaient mordicus leur volonté d'incendier les installations de CNTV et d'attaquer l'émetteur de la chaîne positionné à Binza-Pigeon, un quartier situé à l'Ouest de Kinshasa.

- **Congo Media ChannelTV (CMCTV)**, une chaîne de télévision émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, et appartenant à M. Kudura Kasongo, ancien porte-parole du président Joseph Kabila, aujourd'hui passé à l'opposition, a été visitée, mardi 6 septembre 2011 vers 22 heures, par quatre hommes fortement armés en tenue civile qui ont tenté en vain d'entrer dans les installations de la télévision.

Ces assaillants ont pris d'assaut l'enclos de CMC TV en réussissant à neutraliser le policier qui assurait la garde du siège. Le policier a été copieusement passé à tabac pendant que M. Fabrice Makansila, régisseur d'antenne s'était enfermé dans le studio.

N'ayant pas reçu la clé des installations, ces hommes armés ont forcé la porte principale du studio de CMC TV. Ils ont escaladé les murs de la chaîne pour s'échapper après avoir vu toutes les lampes du studio éteintes et le signal d'émission de la télévision coupé.

Informé cette même nuit, le coordonateur de la chaîne a urgemment fait appel à un renfort des éléments de la police qui ont accouru et pris position autour de la chaîne jusqu'à 8 heures du matin du mercredi 7 septembre 2011.

Interrogée, Mme Pascaline Kudura, directrice de CMC TV, a déclaré que sa chaîne est victime d'acte d'intolérance politique. « C'est la deuxième fois que CMC TV est victime des actes d'intolérance politique. Il y a 9 mois passés ma chaîne était fermée pour des raisons purement politiques. CMC TV est une chaîne commerciale et non politique. Le but de ces hommes armés qui ont attaqué CMC TV était, sans doute, de saboter les installations de la chaîne », a ajouté Mme

Kudura.

- **Mireille Kanzola et Tania Mulenda**, journalistes stagiaires à **Radio Okapi**, une station onusienne émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été menacées, mercredi 26 octobre 2011, sur le boulevard triomphal, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise lors d'une manifestation de l'Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ECIDé, parti d'opposition).

Les deux journalistes étaient dépêchées par leur rédaction couvrir une marche de protestation des militants de l'ECIDé contre l'agression physique de leur leader, Martin Fayulu, jeudi 20 octobre 2011, par des agents de la police lors d'une manifestation pacifique d'un collectif de partis politiques de l'opposition qui exigeait à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la transparence du scrutin du 28 novembre 2011.

Kanzola et Tania étaient soumises à une fouille systématique après la dispersion violente des manifestants par des agents de l'ordre qui ont tenté en vain de confisquer leur matériel de travail.

- **Radio Communautaire de Walikale (RCWA)**, une station émettant à Walikale, cité située à 227 kms de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu (Est de la RDC) a été menacé, jeudi 3 novembre 2011, de voir son émetteur confisqué par M. Dieudonné Tshishiku Mutoke, administrateur du territoire de Walikale qui reprochait à ce média de ne pas mener la campagne électorale du président Joseph Kabila, candidat à sa propre succession.

Contacté, Justin Wilondja, directeur intérimaire de RCWA a déclaré que ces menaces leur ont été proférées après que leur média ait demandé à la mouvance présidentielle de payer les espaces pour la campagne électorale de leur candidat. « Nous ne sommes pas des agents propagandistes du candidat Joseph Kabila. Nous avons demandé à l'administrateur du territoire de nous envoyer les communicateurs de la majorité présidentielle (ndlr : plate forme qui soutient la candidature du président Joseph Kabila) pour accomplir cette tâche. Pour M. Tshishiku, notre demande constitue un acte d'ingratitude envers le président Joseph Kabila qui avait doté la cité de Walikale d'un émetteur que nous utilisons pour le bien de la communauté », a conclu M. Wilondja.

Joint à son tour, M. Tshishiku a confirmé son intention

de retirer l'émetteur donné en guise de récompense à la population de Walikale en 2006 par le président Joseph Kabila après son élection. « Les journalistes de RCWA accordent trop d'espace aux candidats de l'opposition pendant cette campagne électorale au détriment de ceux qui ont doté ce média d'un émetteur », a déclaré l'administrateur du territoire.

- **Eliezer Thambwe**, journaliste à **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, est entré en clandestinité, dimanche 6 novembre 2011, après avoir animé une émission consacrée à la campagne électorale de M. Etienne Tshisekedi wa Mulumba, candidat à la présidentielle et leader de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition).

Contacté, Thambwe a déclaré qu'il a reçu plusieurs menaces téléphoniques anonymes de mort suite à l'émission intitulée « SET » (Soutien à Etienne Tshisekedi) au cours de laquelle il a fait passer une intervention de M. Tshisekedi par téléphone à partir de l'Afrique du sud qui s'était autoproclamé président de la République, à quelques trois semaines des élections prévues pour le 28 novembre 2011 et invitant les membres de son parti à casser les portes des prisons pour en libérer les détenus de l'opposition.

- **Lopez Tshiwewe**, journaliste à **Radio Nsumbula Number One**, une radio communautaire émettant à Nsumbula, localité située au sud de la province du Kasai Occidental (Ouest de la RDC) et faisant frontière avec la République d'Angola, a reçu, jeudi 17 novembre 2011, plusieurs menaces de mort proférées par des personnes anonymes.

Tshiwewe a animé, lundi 14 novembre 2011, une émission intitulée : « Sport Plus » au cours de laquelle il a dénoncé le comportement des supporters des équipes de football locales qui se lancent dans la bagarre après chaque rencontre sportive. Au sorti de son studio, Tshiwewe a été directement menacé par les hommes de M. Roger Ntambwe Kabongo, chef de groupement des Bakwa Mfunya en ces termes : « Nous vous accordons deux jours pour quitter Nsumbula. Vous vous êtes permis de critiquer nos équipes de football et nos dirigeants. »

Contacté, Tshiwewe a déclaré que M. Diallo Meba Kalumba, administrateur du territoire de Tshikapa a convoqué une réunion du conseil de sécurité territorial en instruisant les agents de l'Agence Nationale

des Renseignements (ANR) de procéder à son arrestation. « J'ai quitté nuitamment Nsumbulu, vendredi 18 novembre 2011, pour Kabungu (ndlr : une localité située à 35 kms de Nsumbulu) où je me suis réfugié » a déclaré Tshiwewe.

- **Full Contact Radio (FCR)**, une radio communautaire émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental (centre de la RDC), a été menacée d'être saccagée, samedi 26 novembre 2011 vers 16 heures, par un groupe de jeunes gens non autrement identifiés, munis d'armes blanches, qui ont été stoppés par des éléments de la police alertés plus tôt. Ce média a cessé momentanément ses activités suite à cette menace.

La tentative de mise à sac de cette station de radio était intervenue un jour après que ce média ait diffusé une information relative à une manifestation des étudiants au cours de laquelle ils réclamaient la réduction des frais académiques et auraient caillassé le cortège du président Joseph Kabila, candidat à sa propre succession, lors de sa campagne électorale à Kananga. Benjamin Mukengeshayi, journaliste à FCR, a, au cours de son journal parlé, renchéri en ces termes : « Selon nos sources, l'auteur de cette marche serait l'honorable Remy Musungayi (ndlr : député national siégeant sur le banc de l'opposition) qui, dit-on, voulait saper le séjour de Joseph Kabila à Kananga. Contacté, Remy Musungayi nous a répondu qu'il ne pouvait pas répondre aux imbéciles ni aux idiots ».

Contacté, Mukengeshayi a déclaré qu'il a été menacé au téléphone par M. Musungayi juste après avoir présenté le journal. « Musungayi m'a reproché de gâcher son honneur à la radio en me promettant la vengeance. Le samedi matin, il a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé qu'une plainte à ma charge a été déposée au parquet. Je ne me reproche de rien. J'ai pris soin de rencontrer, avant la diffusion, jeudi 24 novembre 2011, le député Musungayi à son domicile pour avoir sa déclaration sur sa présumée paternité de la marche des étudiants. Contre toute attente, il m'a répondu qu'il ne pouvait pas répondre aux imbéciles ni aux idiots. C'est cette réponse que j'ai diffusée dans mon journal parlé », a ajouté le journaliste.

- **Eliezer Thambwe**, journaliste à **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne de télévision pro-opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été depuis vendredi 2 décembre 2011 victime de plusieurs menaces de mort proférées au té-

l'émission par des personnes anonymes.

Eliezer Thambwe soutenait au cours de son émission intitulée « Soutien à Etienne Tshisekedi (SET) » la candidature à la présidentielle de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition).

Le vendredi 2 décembre 2011 vers 21 heures après la publication des résultats partiels de l'élection présidentielle du 28 novembre par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Eliezer Thambwe a reçu plusieurs coups de fil masqués émis par des personnes non identifiées qui lui ont promis la mort en ces termes : « Tu as vu comment le candidat que tu défends dans ton émission a été battu. Nous vous demandons de quitter le pays dans un plus bref délai. Nous avons encore le pouvoir, prépare ton cercueil si tu fais sourde oreille ».

Contacté, Thambwe a déclaré qu'il a reçu avant-hier (ndlr : dimanche 4 décembre 2011), un appel non masqué venant d'une personne qui a refusé de décliner son identité qui l'a accusé de rouler pour l'opposition.

- **Jean Marie Yuma et Guy Bululu**, journalistes à **Radio Télévision Jedidia**, une station communautaire émettant à Kambove, un territoire situé à 22 kms de Likasi, deuxième ville de la province du Katanga, sud-est de la RDC, et correspondants de Radio Okapi, un projet commun de la fondation Suis-

se Hirondelle et la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) à Kambove, ont été menacés au téléphone, dimanche 11 décembre 2011, par M. Hyppolite Kalenga wa Mpoyo, administrateur du territoire de Kambove.

Ces menaces font suite à la diffusion, dimanche 11 décembre 2011, sur les antennes de Radio Okapi d'une information faisant état à l'expulsion des ressortissants Kasaiens de Kamina – un territoire de la province du Katanga – avec risque de répercussion sur les villes de Kolwezi, Likasi et dans le territoire de Kambove.

Yuma a, juste après la diffusion de cette nouvelle, reçu un appel de M. Kalenga qui l'a proféré des menaces en ces termes : « Vous avez donné une fausse information à la Radio Okapi. Vous serez arrêtés si vous continuez à donner des fausses nouvelles à Radio Okapi. Dites aussi à ton ami Guy Bululu de faire attention avec ses déclarations... ».

Contacté, Yuma a déclaré que M. Kalenga a mal interprété l'information donnée par Radio Okapi. « Je n'ai jamais livré une telle information à Radio Okapi. L'administrateur du territoire croyait que cette information était venue de moi. Avant cette menace, j'ai été convoqué à l'antenne locale de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) où j'ai été longuement interrogé sur cette information », a-t-il ajouté.

17 PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

- **José Maza Osukuma**, journaliste à **Radio Ekanga**, une station privée émettant à Mbandaka, capitale de la province de l'Equateur, au nord-ouest de la RDC, a été cité à comparaître comme témoin, vendredi 14 janvier 2011, au tribunal de grande instance de Mbandaka, dans l'affaire qui opposait M. Guy Inenge, ancien directeur général de la Direction Générale des Recettes de la Province de l'Equateur (DGRPE) à M. Jean-Claude Baende, gouverneur de province.

Poursuivi pour outrage à l'autorité provinciale, M. Inenge a, au cours de l'audience du jeudi 6 janvier 2011, accusé Maza de l'avoir posé des questions difficiles lors de son point de presse tenu mardi 30 novembre 2010. Ce sont ces questions qui l'ont poussé à ternir un langage peu courtois à l'endroit de M.

Baende.

Contacté, Maza a déclaré avoir été invité par M. Inenge pour couvrir son point de presse au lendemain de son limogeage de la DGRPE par M. Baende. « Je lui avais posé plusieurs questions entre autres celle de savoir pourquoi le gouverneur de province avait ravi le véhicule et la maison qu'il avait mis à sa disposition. Pour M. Inenge, ce sont mes questions qui l'auraient poussé à outrager le gouverneur de province », a ajouté Maza en précisant qu'il n'a jamais répondu à ce mandat de comparution.

- **Radio Maendeleo**, une station communautaire émettant à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu, à l'est de la RDC, a été assignée en justice,

La liberté de la presse pendant les élections

lundi 14 février 2011, par M. Paulin Bapolisi, député national et membre de la plate forme présidentielle pour « diffamation » contre sa personne.

La radio Maendeleo a, au cours du journal parlé du vendredi 11 février 2011, diffusé un extrait de la conférence de presse tenue par M. Bapolisi ayant trait à la révision constitutionnelle, notamment sur la présumée corruption des députés nationaux membres de la plate forme présidentielle. Cette information a été également diffusée, le même jour, dans le journal parlé de swahili, dans lequel le journaliste a mal traduit les propos de M. Bapolisi en affirmant que tous les députés de la majorité présidentielle ont été corrompus. Un rectificatif a été diffusé, le lendemain, sur les ondes de cette radio qui a présenté ses excuses à M. Bapolisi.

M. Bapolisi a exigé de cette radio le paiement de 500.000 USD de dommages et intérêts et le renvoi du journaliste qui a présenté le journal parlé de swahili.

- **Radio Nyota ya Asubui**, une station communautaire et associative émettant à Kalima, une localité située à 101 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'est de la RDC, a repris ses émissions, vendredi 11 mars 2011. La reprise des activités de ce média était intervenue sans paiement de fisc après une grande mobilisation et un plaidoyer populaire.

Cette radio a été scellée, samedi 4 décembre 2010, par la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD) pour n'avoir pas payé les notes de débit des divisions de Poste, Téléphone et Télécommunications (PTT) et de la communication s'élevant à 52.000 Usd, soit 47.840.000 millions de Fc.

Contacté, Mme Madeleine Bahati a déclaré que la radio Nyota ya Asubui a simplement été victime des pressions administratives suite à l'indépendance de sa ligne éditoriale.

- **Jean Claude Kongolo et Dieudonné Bakata**, journalistes chroniqueurs sportifs à **RTCE (Radio Télé Catholique Elikya)**, une chaîne confessionnelle émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été cités à comparaitre, mardi 05 avril 2011, devant le tribunal de grande instance de Kinshasa /Gombe pour injure en l'endroit de MM. Amos Mbayo, Batiasile ainsi que Kenzo, respectivement président et membres du Comité olympique.

Kongolo et Bakata ont, au cours de l'émission intitulée « Antenne sport », diffusée mardi 29 mars 2011, accordé la parole aux joueurs de l'équipe nationale de Volley Ball qui s'en prenaient aux dirigeants du comité olympique après la disqualification par forfait de leur équipe. Selon ces joueurs, l'élimination de leur équipe était due au conflit de compétence qui régnait au sein dudit comité.

Interrogé, Kongolo a déclaré qu'ils avaient été longuement entendus par le tribunal au sujet de la diffusion de cette émission. « Nous nous sommes encore présentés, mercredi 13 avril 2011, au tribunal pour déposer la cassette de l'émission incriminée », a ajouté le journaliste.

- **Odon Numbi**, directeur de Radio Sauti ya Punia, une station communautaire émettant à Punia, un territoire situé à 265 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'est de la RDC, a été convoqué, mercredi 20 avril 2011, au bureau de M. José Bamongo, administrateur du territoire titulaire de Punia au sujet de la diffusion d'une interview de M. Maker Sivikulula, administrateur assistant du territoire qui s'était montré critique envers le gouvernement provincial de Maniema.

Numbi a diffusé, mercredi 23 mars à 19 heures, une page magazine de l'interview de M. Sivikulula relative à la situation sécuritaire qui prévoyait dans le territoire de Punia et à la construction par le gouvernement provincial d'un marché central contenant en son sein trois pavillons au lieu de 13 comme prévu.

Joint au téléphone, Numbi a déclaré que M. Pepe Kisanga, président de l'Assemblée provinciale de Maniema a proféré, le lendemain de la diffusion de cette interview, des menaces à M. François Bulungu, coordonateur de la Radio Sauti ya Punia, en qualifiant cette interview de diffamatoire. « Un jour avant cette convocation, ma maison a été visitée, la nuit, par des policiers armés. Ce qui m'a poussé de ne pas répondre à l'invitation de l'administrateur titulaire du territoire qui tenait à auditionner la bande cassette de l'interview », a ajouté le journaliste.

Contacté à son tour, M. Kisanga a, quant à lui, déclaré que le journaliste n'a pas à s'inquiéter, car il n'a fait que son travail. « Nous avons seulement besoin de la cassette de l'interview de l'administrateur adjoint du territoire qui ne respecte pas ses supérieurs. Je suis un journaliste professionnel et un des actionnaires de

cette radio. A ma qualité, je ne peux pas faire arrêter un journaliste parce qu'il a fait passer à la radio un élément jugé diffamatoire », a conclu M. Kasanga.

- **Samy Prospère Beya**, correspondant de « **La Cloche** », un journal paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, à Kananga, capitale de la province du Kasai occidental (centre de la RDC), a été cité à comparaître au tribunal de paix de Kananga, mercredi 11 mai 2011, sur plainte de M. David Mukenge, préfet de l'institut Tshikele et Coordonateur de la communauté des Eglises de la Pentecôte en Afrique Centrale (CEPAC) de Kananga pour imputations dommageables.

Le journal La Cloche a publié, dans son édition n°717 du 7 au 9 février 2011, un article signé par M. Wakwa Nsambi et intitulé : « EPSP/ Kasai occidental : les enseignants de l'EP Biakane/8e CEPAC disent non à la dime ». Dans cet article, Wakwa a dénoncé le détournement des salaires des enseignants de l'école primaire Biakane par M. Mukenge.

Contacté, Beya a déclaré que son plaignant ne connaît pas l'auteur de l'article et qu'il a été entraîné en justice tout simplement par ce qu'il est le seul correspondant du journal La Cloche à Kananga. « Selon la loi, si l'auteur de l'article n'est pas connu, c'est le directeur de publication qui doit être poursuivi. Moi, je suis qu'un simple correspondant. M. Mukenge m'exige de lui payer 2.000.000 fC (2.174 dollars US) des dommages et intérêts », a conclu Beya.

- **Freddy Mulumba Kabwaya**, administrateur-directeur du journal **Le Potentiel**, un des plus grands quotidiens privés paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a fait opposition, mercredi 6 juillet 2011, au tribunal de paix de Kinshasa/ Gombe, contre un jugement qui l'a condamné par défaut, lundi 6 juin 2011, à un mois de prison et au paiement de l'équivalent en franc congolais de 5.000 dollars américains de dommages-intérêts. Le journaliste a été poursuivi solidairement avec son journal pour diffamation à l'endroit de M. Sylvère Boswa, secrétaire général du Parti Communiste Congolais (PCCO).

Le Potentiel a publié dans son édition n°5185 un article intitulé : « Le PCCO exclut son secrétaire général », dans lequel le journal a critiqué la gestion de M. Boswa en soutenant qu'il n'arrivait pas également à défendre les valeurs de justice, d'égalité et de transparence au sein de son parti. Quatre jours avant la publication de cet article, « Télé 7 », une chaîne du

même groupe « Le Potentiel » a fait passer un groupe de membres du PCCO qui ont annoncé l'exclusion de M. Boswa du parti pour mégestion.

Télé 7 aurait refusé de diffuser le droit de réponse introduit par M. Boswa sous prétexte d'organiser en lieu et place un débat contradictoire.

- **Sylvain Kapuya**, journaliste au quotidien **Le Potentiel**, un journal privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été cité à comparaître, mercredi 20 juillet 2011, par devant le tribunal de paix de Kinshasa/ Gombe. Le journaliste a été poursuivi solidairement avec son journal pour diffamation à l'endroit de M. Sylvère Boswa, secrétaire général du Parti Communiste Congolais (PCCO).

Kapuya a publié dans l'édition n°5185 un article intitulé : « Le PCCO exclut son secrétaire général », dans lequel il a critiqué la gestion de M. Boswa en soutenant qu'il n'arrivait pas également à défendre les valeurs de justice, d'égalité et de transparence au sein de son parti.

- **Radio Canal 13**, une station privée émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai occidental au centre de la RDC, a vu son signal d'émission coupé et ses bureaux scellés, lundi 18 juillet 2011, par la DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Participation). Ce média a été fermé pour non-paiement des taxes et de la redevance d'exploitation de la radio s'élevant à environ 40.000 dollars USD.

Contacté, M. José Kabamba, directeur de Radio canal 13 a dit qu'un délai de 8 jours leur a été accordé pour être en ordre vis-à-vis de la DGRAD. « Nous avons tenté, sans succès, de convaincre le directeur provincial de la DGRAD d'un échéancier raisonnable pour nous acquitter de notre dette. Nous sommes incapable de payer cette somme d'argent dans un court délai, car nous ne recevons rarement les publicités », a conclu M. Kabamba.

- **Radio Liberté et Mambenga**, stations privées émettant à Mbandaka, capitale de la province de l'Equateur, au nord-ouest de la RDC, ont été assignées en justice, mardi 2 août 2011, par Mme Jeanne Ngbo, présidente fédérale de l'ADH (Alliance des Démocrates Humanistes) pour outrage à M. Jean-Claude Baende, président du parti et gouverneur de province.

La liberté de la presse pendant les élections

Radio Mambenga a accordé, dimanche 24 juillet 2011, la parole à M. Richard Mputu, candidat déclaré à l'élection législative provinciale, qui a dénoncé le conflit de leadership qui oppose les autorités provinciales. La Radio Liberté a, quant à elle, accordé la parole à la population qui réagissait au téléphone en critiquant la gestion du gouverneur de province.

Contacté, M. Valentin Bombile, directeur de Radio Mambenga a déclaré n'avoir reçu officiellement aucune citation directe émise par la Cour d'appel de Mbandaka. « C'est par Radio Okapi que nous avons appris que l'ADH vient de porter plainte contre les deux médias pour outrage au gouverneur de province », a ajouté M. Bombile.

- **Jacques Nyamugenda**, alias «**Djasadjasa**», animateur à **Radio Mishapi Voice TV**, une station privée émettant à Goma, capitale de la province du Nord-Kivu (est de la RDC), a été suspendu pour une durée indéterminée, samedi 30 juillet 2011, par M. Naason Kubuya Ndoole, ministre provincial chargé de l'information et de presse dans le Nord-Kivu.

Dans une lettre adressée au président directeur général de la Radio Mishapi Voice TV, le ministre provincial a accusé Nyamugenda d'avoir tenu, vendredi 29 juillet 2011, des « propos diffamatoires et injurieux à l'endroit d'un ministre provincial ».

Dans la même correspondance, M. Naason Kubuya a demandé au responsable de la Radio Mishapi Voice TV d'ouvrir, dès réception de sa lettre, une action disciplinaire à l'endroit de l'animateur avant d'ajouter que Nyamugenda n'est plus permis de prêter dans aucune des chaînes de la place jusqu'à nouvel ordre.

Contacté, Nyamugenda a déclaré avoir interpellé le ministre provincial de la Santé sur l'épidémie de choléra qui a fait de nombreuses victimes dans plusieurs provinces de la RDC. « Dans mon émission, j'ai dit que le ministre provincial de la Santé doit prendre des mesures concrètes pour que le choléra n'atteigne pas Goma qui est une ville poussiéreuse. Et, dans le cas contraire, il doit démissionner, puisque gouverner, c'est prévoir », a conclu Nyamugenda.

- **Paul Kabanga**, directeur de programme de **RCK Likasi (Radio Communautaire Katanga Likasi)**, a été convoqué, lundi 8 août 2011, au bureau de M. Mulongo. Séance tenante, un délai de 48 heures lui a été accordé pour suspendre le journaliste Théodore Sapu, accusé de rouler pour l'opposition, faute

de quoi la radio sera fermée.

Il a été reproché à Sapu d'avoir animé, mercredi 3 août 2011, une émission consacrée au préparatif de l'arrivée de M. Etienne Tshisekedi, leader de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) à Likasi. Et, le lendemain, RCK Likasi a diffusé le meeting tenu par M. Tshisekedi à Likasi.

Contacté, Kabanga a déclaré que Sapu n'a commis aucune faute professionnelle. « Il a tout simplement corrigé son interlocuteur de l'UDPS se trouvant au studio en déclarant que le jour de l'arrivée de Tshisekedi à Likasi n'est pas chômé », a conclu Kabanga.

- **Lucien Kahozi**, correspondant de **BBC (British Broadcasting Corporation)**, une radio britannique, dans la province du Katanga (sud-est de la RDC), et assistant du réalisateur belge Thierry Michel, a été convoqué, mardi 16 août 2011, au parquet de grande instance de Lubumbashi. Kahozi a été accusé d'être à l'origine des troubles survenues, mercredi 15 juin 2011, à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga.

Kahozi a participé à l'interview qu'a accordée, mardi 14 juin 2011, M. Jean-Claude Muyambo, ancien ministre et membre de la mouvance présidentielle, à Thierry Michel qui réalisait un film documentaire sur la gestion de M. Moïse Katumbi, gouverneur de province et président de l'équipe de football TP Mazembe. M. Muyambo a critiqué violemment la gestion de M. Katumbi, également membre de la plate-forme présidentielle.

La diffusion de cette interview par plusieurs chaînes de télévisions locales était à la base de la mise à sac par les fanatiques de TP Mazembe, mercredi 15 juin 2011, de Jua Tv, une station de télévision appartenant à M. Muyambo.

Contacté après sa convocation, Kahozi a déclaré qu'il a été également accusé de subtiliser la cassette de cette interview au profit de M. Katumbi.

- **Robert Shemahamba**, directeur à **Radio Communautaire Mitumba (RCM)**, une station émettant à Uvira, deuxième ville de la province du Sud-Kivu, située à 120 kms de Bukavu, capitale de la province du Sud Kivu (Est de la RDC), est entré, mardi 1 novembre 2011, en clandestinité. Le journaliste était poursuivi pour avoir animé une émission au cours de laquelle ses invités ont critiqué M. John Twendi, procureur de République près le parquet de

grande instance d'Uvira.

Après plusieurs menaces anonymes proférées contre lui, Shemahamba a reçu, mardi 31 octobre 2011, un mandat de comparution délivré par M. Twendi relatif à l'émission intitulée « Couleurs dominicales » qu'il a animée, dimanche 30 octobre 2011.

Contacté, Shemahamba a déclaré avoir reçu au cours de cette émission huit membres des partis politiques de l'opposition et de la mouvance présidentielle qui ont annoncé l'initiative d'une pétition contre M. Twendi et dénoncé la non concrétisation des différents chantiers lancés par la sucrerie du Kivu, ancienne sucrerie de Kiliba. « Après l'émission, M. Zébédé Wabunga, administrateur du territoire s'était introduit dans les locaux de la RCM en me proférant des menaces sur le contenu de l'émission », a ajouté M. Shemahamba.

M. Twendi a, quant à lui, reconnu avoir émis un mandat de comparution à charge de Shemahamba sans toute fois révéler le motif. « Si ce journaliste ne se présente pas à nos bureaux, je vais lancer un mandat d'amener », a-t-il conclu.

- **Le Phare**, un des plus grands quotidiens de Kinshasa, capitale de la RDC, a été trainé en justice, jeudi 24 novembre 2011, par M. Daniel Ngoy Mulun-

da, président de la Commission Electorale Nationale indépendante (CENI) pour « diffamation et propagation de faux bruits ».

Cette assignation en justice fait suite à la publication, mardi 22 novembre 2011, par Le Phare d'un article, tiré sur le net, relatif à l'existence présumée de trois millions de bulletins de vote cochés en faveur d'un candidat à la présidentielle du 28 novembre 2011.

Un droit de réponse du président de la CENI a été publié, jeudi 24 novembre 2011, par Le Phare. Contre toute attente, ce quotidien a reçu à la fois le même jeudi une nouvelle copie du droit de réponse déjà publiée et une invitation de l'inspecteur général de police judiciaire des parquets adressée à l'éditeur du journal et à l'auteur de l'article incriminé.

Contacté, M. Fidèle Musangu, coordonnateur du journal Le Phare, a déclaré que la démarche du président de la CENI est suspecte. « Il (ndlr : Ngoy Mulunda) nous a envoyé un droit de réponse que nous avons publié et le jour de la publication nous avons encore reçu le même droit de réponse. Cette démarche n'est pas normale. Nous étions convoqués ce vendredi au parquet, nous avons trouvé utile d'envoyer notre avocat répondre à cette invitation.», a ajouté M. Musangu.

43 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **Franc parler et Barza du peuple**, deux émissions des débats politiques diffusées respectivement par **Radio Mitumba** et **Radio Le Messager du peuple**, stations communautaires émettant à Uvira, territoire de la province du Sud-Kivu, à l'est de la RDC, ont été suspendues, mardi 14 décembre 2010, par le comité territorial de sécurité. Ces deux émissions ont été reprochées d'outrage aux autorités locales et nationales ainsi que l'incitation de la population à la « révolte » en cette période préélectorale.

La suspension de ces deux espaces politiques par le comité territorial de sécurité présidé par M. Jean Bosco Chihire, administrateur du territoire adjoint, a été consécutive à la diffusion, dimanche 12 décembre 2010, par Radio Mitumba de l'émission « Franc parler » au cours de laquelle les invités critiquaient le discours du président Joseph Kabila sur l'état la Nation prononcé devant les députés et les sénateurs réunis

en congrès.

- **Rolly Nawezi**, caméraman à **Couleurs Télévision**, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu, vendredi 21 janvier 2011, sa caméra confisquée et endommagée par MM. Imana Lokele, Sasa Ndombasi et Mukanya Nkeji, agents de police de la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP), ex. Office National des Transports (ONATRA). Il a été reproché à Nawezi de filmer chantier naval qualifié de « lieu stratégique ».

Nawezi était allé couvrir au chantier naval de la SCTP une manifestation de contestation des syndicats. Après la dispersion de cette manifestation par les agents de sécurité de cette société, Nawezi a été poursuivi et copieusement passé à tabac par ces agents. N'ayant pas réussi à arracher la cassette d'enregistrement, les trois assaillants ont tout de même cassé la caméra.

- **Radio du Peuple Oïcha**, une station communautaire émettant à Oïcha, dans le territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu (Est de la RDC), a été fermée, jeudi 3 février 2011, sur ordre de M. Maliamungu Sebuyange, administrateur du territoire adjoint qui reprochait à ce média d'avoir commenté la situation sécuritaire qui prévoyait dans le territoire de Beni. La radio a repris ses activités, mardi 8 février 2011. Cette reprise a été décidée à l'issue de la réunion du conseil de sécurité du territoire tenue le même jour.

Dans une émission à téléphone ouvert diffusée, mercredi 2 février 2011 à 20 heures locales, cet organe de presse a accordé la parole à la population qui dénonçait la situation sécuritaire dans le territoire de Beni, marquée par la reprise à grande échelle des vols et assassinats.

« Les auditeurs n'ont fait que dénoncer le climat d'insécurité qui règne dans le territoire de Beni sans vexer l'autorité territoriale », a déclaré M. José Bashizi, directeur des programmes de Radio du peuple Oïcha.

- **Magrue Ntumba**, caméraman à **Télévision Canal 13**, une chaîne privée émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental (centre de la RDC) a été interdit, vendredi 11 février 2011, par les éléments de la police de couvrir l'arrivée de M. Adolphe Lumanu, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur et sécurité à Kananga.

Ntumba a été envoyé par sa rédaction prendre en image le cortège de M. Lumanu qui a reçu de jets de pierres lancés par des jeunes présentés comme partisans de Trésor Kapuku, gouverneur de la province de Kasai Occidental convoqué, depuis décembre 2010, à Kinshasa, capitale de la RDC, par la justice.

Contacté, Ntumba a déclaré que les hommes commis à la sécurité de M. Lumanu ont confisqué sa caméra. « Ma caméra m'a été restituée quelques minutes après sans la cassette des images du cortège », a renchéri le journaliste.

- **Modeste Shabani**, directeur de **Radio Sauti ya M'kaaji**, une station communautaire émettant à Kasongo, un territoire situé à 250 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'est de la RDC, a été interdit de quitter la ville de Kindu, vendredi 1er avril 2011, pour se rendre à Kinshasa, capitale de la

RDC, où il était attendu pour participer à un atelier organisé par Journaliste en danger (JED) dont il est le correspondant.

Son billet de voyage lui a été arraché au pied de l'avion par un agent de la Direction Générale des Migrations (DGM) qui lui a dit agir sur ordre de sa hiérarchie. Shabani a été ensuite conduit au bureau du chef de poste de la DGM où il a été retenu pendant plusieurs heures, sans aucune explication.

Depuis mercredi 30 mars 2011, Shabani était l'objet des menaces répétées provenant de plusieurs autorités politiques et administratives de la province, dont le gouverneur de province lui-même, lui promettant de l'arrêter et de fermer sa radio.

Ces menaces faisaient suite à la diffusion, mardi 29 mars 2011, par Radio Sauti ya M'kaaji, dans son journal de 19 heures, d'un extrait d'une interview de M. Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée nationale, et ancien membre du parti présidentiel, depuis, passé dans l'opposition au président Joseph Kabila, sur son projet de société. Après la diffusion de cette interview, un autre membre du parti présidentiel, M. Didier Manara, député national, était intervenu le lendemain sur la même station pour diffuser un droit de réponse. Mais en dépit de tout cela, le journaliste a continué à recevoir des menaces de plusieurs sources anonymes.

Contacté, vendredi 1er avril 2011 au matin pour connaître les raisons de ces attaques dirigées contre un journaliste qui n'a fait que son travail, le gouverneur de province Pascal Tutu Salumu a nié toute implication dans cette affaire. Quant à Shabani, il s'était dit victime d'une machination orchestrée par les autorités provinciales qui tenaient à museler la presse, et à empêcher l'opposition de s'exprimer.

- **Floribert Issa Saïdi**, cameraman-correspondant de **Nyota TV** et **Wantashi TV**, deux stations privées émettant à Lubumbashi, capitale de la province de Katanga (Sud-Est de la RDC), à Kasongo, un territoire situé à 250 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema (Est de la RDC), a été pris à partie, lundi 11 avril 2011, par les agents de la police nationale congolaise qui lui ont arraché sa caméra lors des échauffourées entre la police et les militants de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC, parti d'opposition).

Issa était parti filmer l'arrivée à Kasongo d'une délé-

gation de l'UNC, parti politique de M.Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée Nationale et ancien cadre influent du parti présidentiel, aujourd'hui passé dans l'opposition. Sa caméra lui a été arrachée au moment où il était entrain de filmer l'arrivée de cette délégation à l'aéroport, et toutes les cassettes ont été détruites.

Contacté, Issa a déclaré qu'il savait que l'arrivée de cette délégation à Kasongo allait poser problème depuis la diffusion par les médias locaux d'un communiqué des autorités locales demandant à la population de ne pas accueillir cette délégation et aux médias de ne pas diffuser les nouvelles de cette formation politique. « Malgré la diffusion de ce communiqué, je me suis permis d'aller filmer l'arrivée de cette délégation pour les envoyer à Lubumbashi », a ajouté le journaliste.

- **Loba Toyeba**, une émission produite et diffusée par **Télé Kin Malebo (TKM)**, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été suspendue à titre conservatoire, samedi 23 avril 2011, par la Haute Autorité des Médias (HAM), organe de régulation des médias congolais pour manquement à « l'éthique et à la déontologie ».

Dans la nuit du vendredi 22 avril 2011 à 22 heures, TKM a diffusé l'émission « Loba Toyeba », au cours de laquelle, selon la HAM, ont été observées des images violant le code « d'éthique et déontologie de journaliste ».

Il a été demandé à TKM de déposer le support de l'émission incriminée au siège de la HAM dans les 48 heures. Le directeur des programmes de cette chaîne de télévision a, quant à lui, été invité à présenter ses moyens de défense au secrétariat de la HAM dans un délai de 7 jours.

JED a, à travers une lettre adressée aux autorités gouvernementales et judiciaires, considéré la mesure prise par la HAM comme nul et de nul effet. Pour JED, la HAM s'était arrogé des pouvoirs dévolus aux instances judiciaires en s'érigeant maladroitement en tribunal pour connaître des infractions dévolues aux instances d'autorégulation de la profession seules habilitées à connaître des manquements des journalistes à leur éthique et à leur déontologie.

- **Jean Marc Nkulu** et **Michel Nadja**, journaliste et cameraman de **Mwangaza TV**, une station

de télévision privée émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, au sud-est de la RDC, ont été menacés, jeudi 28 avril 2011, au stade de la Kenya par des brigadiers de Tout-puissant Mazembe, un club de football du Katanga. Leurs matériels de travail composés de caméra, bloc note et stylo étaient arrachés puis restitués une heure après. Il a été reproché aux journalistes d'interviewer M.M Mwakasu et Mabele, respectivement entraîneur adjoint et joueur de TP Mazembe, et de souvent critiquer leur équipe ainsi que son président M. Moïse Katumbi.

Nkulu et Nadja s'étaient rendus au stade de la Kenya couvrir un match de football qui a opposé le TP Mazembe à FC Simba, un autre club de football du Katanga, dans le cadre de l'entente de football de Lubumbashi. C'est après cette rencontre qui s'était soldée par un score de 2 buts à 0 en faveur de TP Mazembe, que Nkulu et Nadja ont interviewé M.M Mwakasu et Mabele.

Contacté, Nkulu a déclaré que cette interview a été considérée par les brigadiers de TP Mazembe comme une sorte d'indignation à leur égard. Les brigadiers étaient opposés à l'idée de voir les journalistes filmer toutes les activités de leur formation sportive. « M. Jean Sendwe, secrétaire de TP. Mazembe nous a clairement affirmé de ne plus venir filmer leurs joueurs et si nous nous entêtons, nous serons responsables de nos actes », a ajouté le journaliste.

- **Radio Télé Kin Malebo (RTKM)**, une station privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, et propriété de M. Aubin Ngongo Luwowo, actuellement sénateur et ancien ministre de l'Information sous le régime Mobutu, a vu ses bureaux être scellés et son signal d'émission coupé, vendredi 6 mai 2011 vers 14 heures, par les agents de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour non « paiement de fisc ». La DGI réclamait à RTKM la somme de 76,5 millions de Franc Congolais, soit près de 850 mille dollars américains pour non paiement d'impôts sur le chiffre d'affaire et sur les salaires de ses employés. RTKM a repris ses activités, jeudi 18 août 2011, après négociations entre M. Aubin Ngongo Luwowo et les responsables de la DGI.

RTKM a été confrontée, depuis 2000, à plusieurs difficultés financières entravant son bon fonctionnement, suite à la mesure de sa « nationalisation » qui en avait fait la troisième chaîne de télévision publique « RTNC 3 ». On rappelle qu'à l'avènement du nouveau pouvoir après la chute du régime Mobutu, le ministre

de l'information de l'époque avait décidé de placer ce média sous la tutelle de son ministère sous prétexte que le matériel de cet organe de presse avait été acheté avec l'argent du trésor public. « Depuis cette expropriation, nous ne percevons aucune publicité, et nous fonctionnons de fait », a expliqué à JED un responsable de la chaîne.

Le scellé de RTKM est intervenu deux semaines seulement après la suspension de l'une de ses émissions intitulée « Loba Toyeba » (Ce qui signifie « Parles que l'on sache ») par la Haute Autorité des Médias (HAM), organe de régulation des médias, qui l'accusait de « manquements à l'éthique et à la déontologie ». Dans une lettre adressée à la HAM, JED avait considéré que cette décision était arbitraire et non motivée.

- **Nick Tshisungu**, journaliste chroniqueur sportif à **Radio Full Contact (FCR)**, une station privée émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental, a été interdit, lundi 30 mai 2011, par M. Dieudonné Tshimanga, secrétaire exécutif de l'Entente Urbaine de Football de Kananga (EUFKANA), de diffuser les activités de l'EUFKANA et d'accéder au stade de Kananga.

Le journaliste a été accusé de transformer son émission en un tribunal en violation du code d'éthique et de déontologie du journaliste et d'inciter la population sportive de Kananga à la haine contre les dirigeants de l'EUFKANA.

Au cours de l'émission intitulée *Butoke pa manaya* (ndlr : Lumière sur les jeux) diffusée, vendredi 27 mai 2011 à 20 heures, Tshisungu a critiqué l'EUFKANA en affirmant que les dirigeants de cette entente n'encourageaient pas les équipes locales de football.

Contacté, Tshisungu a déclaré qu'il n'a jamais été convoqué à l'EUFKANA pour s'expliquer et qu'il a été surpris de recevoir cette lettre.

- **Radio Télévision Lubumbashi JUA (JUA TV)**, une chaîne privée propriété de M. Jean-Claude Muyambo, ancien ministre et membre de la mouvance politique du président Joseph Kabila, a été saccagée et partiellement incendiée, mercredi 15 juin 2011 au matin, par un groupe de « miliciens » communément appelés « 100% », et qui se recrutent parmi les plus grands fanatiques de l'équipe de football de TP Mazembe dont le gouverneur de province M. Moïse Katumbi est le président.

Cette attaque était intervenue en représailles à la diffusion, mardi 14 juin 2011, sur plusieurs chaînes de télévision de Lubumbashi d'une interview de M. Muyambo critiquant violemment la gestion de M. Katumbi, un autre membre de la mouvance présidentielle.

Un journaliste local, Lucien Kahozi contacté et qui avait assisté à la réalisation de cette interview par le journaliste belge Thierry Michel qui préparait un film documentaire sur le mandat de M. Katumbi, a dit que la cassette de cette interview a été subtilisée et remise au gouverneur à l'insu du réalisateur. Depuis cette diffusion, Kahozi lui-même s'était réfugié à la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (MONUSCO) à la suite de plusieurs appels de menaces l'accusant de complicité dans l'action contre le gouverneur.

Contacté également, M. Muyambo a dénoncé cette attaque qui, selon lui, a été orchestrée par le gouverneur Moïse Katumbi, et a duré près de deux heures sans que des éléments de la police présents sur les lieux ne se décident à intervenir.

- **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une station privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, proche de l'opposition, a vu son signal d'émission coupé, samedi 9 juillet 2011, sur décision de M. Lambert Mende, ministre de la Communication et des Médias. Il a été reproché à RLTV la diffusion récurrente d'émissions faisant l'apologie de la violence, de perturber l'ordre public et à compromettre les opérations pré-électorales en cours en RDC. RLTV a repris ses émissions, vendredi 15 juillet 2011, après une concertation entre M. Mende et les responsables de ce média.

Le signal de RLTV a été coupé, samedi 9 juillet 2011, peu avant midi, alors que l'arrêté signé par M. Mende a été rendu public dans la soirée sur les ondes de la chaîne publique.

Contacté, M. Basile Olongo, directeur général de RLTV, a déclaré que sa chaîne n'a pas été notifiée officiellement par le ministre Mende. « C'est Téléconsult qui m'a révélé qu'elle a reçu un ordre verbal du ministre Mende de couper le signal de notre chaîne. C'est en me déplaçant au ministère de la Communication que j'ai découvert l'arrêté ministériel portant interdiction de diffusion de RLTV sur l'ensemble du territoire national. », a ajouté M. Basile.

Dans une lettre ouverte adressée, mercredi 13 juillet 2011 à M. Lambert Mende, JED a condamné fermement cet acte manifestement arbitraire à tous points de vue, en exigeant la reprise immédiate des émissions de cette chaîne proche de l'opposition.

Pour JED, cette décision, qui s'ajoutait à d'autres actes d'intolérances politiques enregistrés depuis le début de l'année à Kinshasa et dans certaines provinces de la RDC, risquait de compromettre gravement la tenue des élections démocratiques, transparentes et apaisées que tous appelaient de leurs vœux.

- **Claude Ezimungu**, cameraman à **Afrika TV**, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu, mardi 26 juillet 2011, sa caméra confisquée et les images effacées par des éléments de la police nationale congolaise pour avoir pris en image une marche pacifique organisée par le Syndicat National des Vendeurs du Congo (SNVC) à Kinshasa.

Ezimungu a été envoyé par sa rédaction couvrir la manifestation des commerçants détaillants de Kinshasa qui protestaient contre l'envahissement par des étrangers du petit commerce en violation de la constitution qui réserve l'exclusivité du petit commerce aux nationaux.

Ezimungu a été appréhendé par des agents de la police au moment où il filmait les manifestants qui étaient dispersés par les agents de l'ordre. Conduit au bureau de la police, le cameraman a été sommé de ne pas diffuser ces images.

« Ils ont confisqué ma caméra. Toutes les images que j'ai prises étaient visionnées puis effacées. J'ai été libéré après avoir payé une somme de 3.500 FC (ndlr : 4 dollars Usd) », a déclaré Ezimungu.

- **Serge Kembila**, cameraman à **Radio Télévision Groupe l'Avenir (RTG@)**, une station privée de télévision émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu, vendredi 19 août 2011 au stade des martyrs de la pentecôte, la cassette d'enregistrement du 2ème congrès du PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, parti au pouvoir) confisquée par un groupe d'hommes en civil commis à la sécurité de M. Evariste Boshab, secrétaire général du PPRD. Kembila a été reproché de prendre en image les gradins vides du stade des martyrs de la pentecôte.

Kembila était envoyé par sa rédaction pour couvrir l'ouverture du 2ème congrès du PPRD au stade des martyrs. Le caméraman a été pris à partie par ces agents de sécurité juste après qu'il ait terminé de filmer l'intégralité du discours du secrétaire général du PPRD.

Interrogé par JED, Kembila a déclaré qu'il a été brutalisé par M. Willy, garde rapproché et membre de la famille biologique du secrétaire général du PPRD. « C'est au moment où il a lu sur mon gilet de presse RTG@ qu'il a fait appel aux autres éléments de sécurité de Boshab qui m'ont tabassé en récupérant la cassette d'enregistrement. M. Willy m'a reproché de filmer les poches vides du stade des martyrs dans le but de ternir l'image du PPRD », a ajouté Kembila.

- **John Bompengo**, **Daudet Nzumbu** et **Bienvenu Kabamba**, respectivement journaliste à **Radio Okapi** (radio onusienne), et cameraman à **CCTV** (Canal Congo Télévision), et **CNTV** (Canal Numérique Télévision), chaînes de télévision privées proches de l'opposition, émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont vu, jeudi 1er septembre 2011, leurs matériels de travail confisqués par les éléments de la police nationale congolaise ainsi que les membres de la Ligue des jeunes du PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, parti présidentiel), lors de la manifestation organisée par l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social, parti de l'opposition).

Ces professionnels des médias ont été pris à partie par des éléments de la police nationale congolaise et par des individus en tenue civile qui tentaient une contre manifestation. Leurs matériels de travail, notamment des caméras, des bandes cassettes et l'objectif de l'appareil photo étaient confisqués par leurs agresseurs.

Ces professionnels des médias étaient allés effectuer leurs reportages sur la marche de protestation des militants de l'UDPS réclamant à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la transparence dans la gestion du fichier électoral.

Contacté, Daudet Nzumbu a déclaré qu'il s'était sorti de ces échauffourées, qui ont opposé les agents de la police aux manifestants, avec une figure tuméfiée. « Ma caméra a été emportée malgré ma résistance », a ajouté Nzumbu.

Bienvenu Kabamba a, quant à lui, déclaré que ce sont

La liberté de la presse pendant les élections

les membres de la Ligue des jeunes du PPRD qui s'étaient violemment attaqué à lui en réussissant à ravir sa caméra après la dispersion de la marche par les agents de l'ordre « Ils m'ont dit clairement qu'ils sont du PPRD et qu'ils sont en quête des journalistes qui travaillent dans les chaînes proches de l'opposition. Je connais un de mes agresseurs qui est un des membres influents de cette ligue des jeunes. », a témoigné Kabamba.

- **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne de télévision proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été incendiée, mardi 6 septembre 2011, vers 2 heures du matin, par un commando armé, muni des bidons d'essence qui a forcé l'accès dans l'enceinte et qui a mis le feu aux installations de cette chaîne.

La mise à feu des installations de RLTV a été préméditée de longue date par des personnes qui ne cachaient pas leur hostilité aux émissions diffusées par cette chaîne et soutenant ouvertement la candidature de M. Etienne Tshisekedi, président de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et leader de l'opposition, aux présidentielles de novembre 2011.

RLTV a été attaquée vers 2 heures du matin par un groupe de personnes fortement armées qui ont escaladé les murs du siège de la chaîne en lançant du gaz lacrymogène dans les locaux de RLTV. Ils ont, par la suite, aspergé de l'essence dans l'enclos de la chaîne et mis le feu avant de s'embarquer dans leur jeep stationnée devant le siège de la télévision.

Les responsables et journalistes de cette chaîne recevaient, depuis la diffusion des images du deuxième congrès du PPRD, parti présidentiel (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie), qui s'était tenu au mois d'août, plusieurs menaces anonymes les prévenant de la mise à feu de leur chaîne de télévision, accusée d'avoir diffusé des images indiquant que le stade était vide lors de la tenue de ce meeting.

Contactée, Mme Mamie Marheza, directrice de RLTV a déclaré que sa chaîne a adressé, sans suite favorable, une lettre à l'inspecteur général de la police nationale congolaise demandant la sécurisation du siège de la télévision. « Nous avons filmé hier (ndlr : lundi 5 septembre 2011) l'incendie qui a ravagé le siège du PPRD. MM. Claude Mashala et Dieudonné Mirindi (ndlr : deux cadres du PPRD) nous ont clairement dit qu'ils vont se venger en mettant à feu RLTV qui sou-

tient la candidature de M. Etienne Tshisekedi. Nous avons ces images. Deux semaines avant, c'était le tour de Mme Wivine Moleka (ndlr : députée nationale, membre du PPRD) qui avait tenu les mêmes propos au siège même de RLTV. » a ajouté Mme Mareza.

Le régisseur d'antenne de RLTV qui faisait la garde aurait reconnu dans cette bande qui a attaqué RLTV un monsieur surnommé « Chaleur », membre influent de la ligue des jeunes du PPRD.

- **Eddy Kapend et Paul Chises**, cameramen à **Radio Télévision Musumba (RTM)**, une chaîne communautaire émettant à Musumba, dans le territoire de Kapanga, à 600 Kms de Kolwezi, troisième ville de la province du Katanga, au sud-est de la RDC, ont vu leurs caméras arrachées, dimanche 18 septembre 2011, par M. Tshikez Diemu, ancien ministre, candidat député et membre du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD, parti présidentiel).

Les deux cameramen étaient partis filmer un meeting qu'a tenu M. Tshikez Diemu à sa résidence privée. A la fin du reportage, les deux professionnels des médias ont été dépouillés de leurs matériels de travail, composés des deux caméras et des bandes cassettes contenant l'enregistrement de ce meeting, par les gardes du corps de M. Diemu.

Contacté vendredi 23 septembre 2011, Kapend a déclaré qu'ils étaient autorisés à réaliser le reportage par M. Tshikez. « Après avoir confisqué nos caméras, M. Tshikez nous a dit qu'il voulait vérifier si nous avons enregistré toutes les questions que lui a posées la population au cours de ce rassemblement. Nous avons passé plus de six heures entrain d'attendre nos matériels. C'est vers 22 heures que M. Tshikez nous a demandé de revenir lundi matin (ndlr : 19 septembre 2011) récupérer nos caméras » a témoigné Kapend avant d'ajouter que ces caméras n'ont pas été restituées lundi comme promis sous prétexte que M. Tshikez était insulté par leur média.

Joint au téléphone à son tour, M. Tshikez a déclaré que le samedi 17 septembre 2011 un journaliste a tenu sur les ondes de la RTM des propos discourtois à son endroit en demandant à la population de ne pas assister à son meeting qu'il a qualifié de distraction. « Ils ne récupéreront leurs caméras que si la RTM me présente les excuses sur ses ondes », a conclu M. Tshikez.

M. l'abbé Jonas Mazez, coordonnateur a.i. de RTM a, quant à lui, déclaré que leur journaliste a tout simplement sensibilisé la population à voter utile en disant : « cette année, vous devez voter les hommes qu'il faut à la place qu'il faut ».

- **John Kinkendu**, cameraman travaillant pour le compte de la chaîne française « **France Télévisions** » (AITV), a vu ses matériels de travail arrachés, jeudi 29 septembre 2011, par des jeunes de la « Ligue du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD, parti présidentiel) », qui tentaient de contrer la marche de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) dont le candidat, Etienne Tshisekedi, s'apprêtait à affronter le président Joseph Kabila aux élections prévues pour le 28 novembre 2011. L'UDPS exigeait d'avoir accès au serveur central de la CENI pour s'assurer de la fiabilité du fichier électoral.

Kinkendu a été copieusement passé à tabac par un groupe de jeunes de la ligue du PPRD dont certains habillés en T-shirt frappé au logo du parti qui lançaient des pierres aux manifestants. Kinkendu s'en était sorti avec des blessures sur le visage et sa main droite, et sa chemise déchirée. Sa caméra ainsi que toutes les bandes cassettes ont été confisquées par ses assaillants.

Interrogé, Kinkendu a déclaré qu'après la dispersion de la marche par les éléments de la police nationale congolaise, il a été pourchassé dans une parcelle environnante par les jeunes de la ligue du PPRD qui s'étaient jetés sur lui en le tabassant copieusement avant de confisquer tout son matériel de travail. « Joint au téléphone, l'attachée de presse de cette ligue a témoigné à Mme Francine Mokoko (ndlr : correspondante permanente de AITV à Kinshasa) que Me Chaleur (ndlr : un des dirigeants de la ligue) lui a confirmé que la caméra confisquée se trouvait à leur siège » a déclaré Kinkendu avant d'ajouter qu'ils se sont, par la suite, rendus à ce siège où ils ont trouvé la camera complètement endommagée.

- **Infos Lingala**, une tranche d'informations en langue locale produite par « l'Agence Universal Média » et diffusée par plusieurs chaînes des télévisions privées émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été la cible d'une attaque, jeudi 13 octobre 2011 vers 2 heures, par des inconnus armés qui ont détruit une partie de la toiture de l'immeuble et endommagé les matériels de travail composés des caméras, d'un scanner, d'un ordinateur, etc.

Interrogé sur place, un électricien qui était en permanence cette nuit a déclaré avoir entendu une grande détonation dans l'immeuble. « Après cette détonation, nous avons entendu le bruit d'un véhicule démarrer à vive allure », a ajouté cet homme.

Sauvé Muepu, directeur de « Infos Lingala » a, quant à lui, déclaré que les assaillants ont jeté un projectile sur le toit de la salle de rédaction. « Nous avons trouvé ce matin des débris de fer dans nos installations. Selon les agents de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) qui sont venus faire un état des lieux, les assaillants auraient utilisé une arme à feu. L'ANR a confié ce dossier à la police pour une enquête approfondie », a dit Muepu.

- **Congo Média Channel Télévision (CMC TV)**, une chaîne proche de l'opposition, appartenant à M. Kudura Kasongo, ancien porte-parole du président Joseph Kabila, passé à l'opposition et soutenant ouvertement la candidature à la présidentielle de M. Vital Kamerhe, ancien cadre du parti présidentiel, lui aussi passé à l'opposition depuis sa démission forcée au poste de président de l'Assemblée nationale, a été déguerpie de son siège, lundi 24 octobre 2011, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise armés qui ont illégalement assiégé les locaux de CMC TV.

Interdisant toute entrée et sortie aux journalistes, les agents de la police ont, sans tarder, commencé à jeter dans la rue tous les effets de CMC TV sous prétexte qu'ils auraient reçu du propriétaire de la concession l'ordre de déguerpier tous les locataires.

Contactée par JED, Mme Pascaline Kudura, directrice générale de CMC TV a déclaré que, de tous les locataires de l'immeuble, seule sa chaîne de télévision a été délogée. « Nous avons signé un contrat de bail en bonne et due forme avec mon bailleur (ndlr : Fonds Médical pour le Congo (FOMECO)) dont le responsable est mon beau parent, lequel est aussi surpris de ce déguerpissement. C'est un coup politique. Ce sont plutôt les déclarations politiques de M. Kudura Kasongo (ndlr : son mari) qui gênent le pouvoir en place. Il y a des gens qui veulent faire taire M. Kudura, la CMC TV et la Radio Lisanga Télévision (RLTV (ndlr : une autre chaîne pro-opposition)) » a déclaré Mme Kudura avant d'ajouter que le lundi 17 octobre dernier, les agents de la police, qui assuraient la garde des installations de CMC TV après la tentative d'attaque armée contre cette chaîne de télévision, mardi

6 septembre 2011, ont été relevés, nuitamment, de leur poste sans qu'elle ne soit notifiée par leur hiérarchie.

- **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, une chaîne privée pro-opposition émettant de Kinshasa, capitale de la RDC, a cessé d'émettre dans la nuit du 6 novembre vers 23 heures suite à une coupure de son signal d'émission à partir du site dit de « Binza météo » géré par une société italienne de télécommunication, Télé Consult. RLTV a été officiellement suspendue, lundi 7 novembre 2011, pour sept jours par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), organe de régulation des médias. RLTV a repris ses activités, mardi 15 novembre 2011 vers 21 heures locales.

Cette coupure était intervenue quelques instants seulement après la diffusion en boucle au cours d'une émission dénommée « SET » (Soutien à Etienne Tshisekedi), d'une intervention de M. Tshisekedi par téléphone à partir de l'Afrique du sud, et au cours de laquelle il s'était, notamment, autoproclamé président de la République, à quelques trois semaines des élections prévues pour le 28 novembre 2011.

JED a considéré que les propos sulfureux de M. Tshisekedi, président de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et candidat à la présidentielle, appelant ses partisans à « corriger » désormais les militants des autres partis de la majorité présidentielle ; et invitant les membres de son parti à casser les portes des prisons pour en libérer les détenus de l'opposition, étaient de nature à mettre en porte-à-faux les médias qui les relaient et à mettre en péril la sécurité des journalistes qui les diffusent, par rapport aux lois de la République et aux règles éthiques et déontologiques de la profession.

- **Radio Nsanga, Radio Sentinelle, Radio Mont Carmel et Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, stations émettant à Mbuji Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental, à l'Ouest de la RDC, ont été contraintes à cesser d'émettre, lundi 7 novembre 2011, suite à l'action menée par l'administrateur adjoint de l'antenne locale de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) qui a ordonné aux agents de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) de couper l'électricité à RLTV partageant le même immeuble avec ces médias. Outre la RLTV à qui on a également coupé son signal d'émission, les autres médias ont repris leurs activités, mardi 8 novembre 2011 dans l'après midi.

La RLTV a reçu, lundi 7 novembre 2011 vers 7 heures, une visite impromptue de l'administrateur adjoint de l'ANR qui a mis ses menaces de réduire au silence ce média en exécution en ordonnant aux agents de la SNEL de couper l'électricité et aux techniciens se trouvant sur le site où est logé l'émetteur de ce média de couper le signal d'émission. Partageant le même bâtiment avec la RLTV, la Radio Nsanga, la Radio Sentinelle et la Radio Mont Carmel ont ainsi vu également leur électricité coupée.

La RLTV Mbuji Mayi a été réduite au silence après la diffusion, dimanche 6 novembre 2011, par sa station de Kinshasa, capitale de la RDC, prise en relais, d'une intervention par téléphone à partir de l'Afrique du sud du candidat à la présidentielle et leader de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition), M. Etienne Tshisekedi, et au cours de laquelle il s'était, notamment, autoproclamé président de la République, à quelques semaines des élections prévues pour le 28 novembre 2011.

- **Congo Média Channel TV (CMCTV)**, une chaîne proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, et appartenant à M. Kudura Kasongo, ancien porte-parole du président Joseph Kabila, passé à l'opposition et soutenant ouvertement la candidature à la présidentielle de M. Vital Kamerhe, ancien cadre du parti présidentiel, lui aussi passé à l'opposition depuis sa démission forcée au poste de président de l'Assemblée nationale a cessé d'émettre, dimanche 6 novembre 2011, sans aucune décision officielle prise par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, organe de régulation des médias, suite à une coupure brusque de son signal à partir de Téléconsult, une société italienne de télécommunication où est logé son émetteur.

Cette coupure était intervenue un jour après la diffusion de la déclaration politique de M. Kudura Kasongo qui a dressé le bilan négatif du président de la République sortant et candidat à sa propre succession, Joseph Kabila et invité la population à voter pour M. Vital Kamerhe, candidat à la présidentielle et leader de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC). Cette déclaration était précédée par celle qu'avait tenue Mme Pascaline Kudura, directrice générale de CMCTV, accusant le gouvernement d'être commanditaire du déguerpissement illégal dont était victime son média, lundi 24 octobre 2011.

Contactée, Mme Pascaline Kudura a déclaré qu'après

le déguerpissement, sa chaîne de télévision continuait à émettre dans un hangar de leur parcelle en chantier. « En jetant nos matériels dans la rue, le gouvernement voulait nous faire taire. Nous avons résolu d'installer nos matériels dans un hangar pour continuer nos activités. A notre grande surprise, le pouvoir en place nous a coupé le signal sans nous donner la vraie raison. Nous avons par la suite saisi officiellement les responsables du CSAC qui n'ont réservé aucune attention particulière à notre requête. Pire encore, tous nos appels téléphoniques destinés aux membres du CSAC ne trouvent plus des répondants depuis un certain temps. Nous sommes au regret de constater que le CSAC n'est pas neutre. Le pouvoir en place et le CSAC nous empêchent à couvrir la campagne électorale. Comme tous congolais, nous avons le plein droit de critiquer le pouvoir en place », a ajouté Mme Pascaline Kudura.

- **Radio Télé Jedidja (RTJ), Radio Fondation Thérèse Lukenge Kapuibwe, Radio Communautaire de Kapolowe, Radio Rocher du Salut et Radio Plein Evangile**, radios communautaires et confessionnelles émettant à Kambove, un territoire situé à 22 kms de Likasi, deuxième ville de la province du Katanga au sud-est de la RDC, ont été fermées, vendredi 18 novembre 2011, par Mme Brigitte Luta, administrateur du territoire chargé de la politique sur ordre de M. Mulanya Ilunga, chef de division provincial en charge de la communication et des médias. Il a été reproché à ces médias le non paiement de la somme de 15.000 dollars américains pour l'obtention de la déclaration préalable d'autorisation d'exploitation.

Les responsables de ces cinq radios étaient convoqués, jeudi 17 novembre 2011, à assister à une réunion qu'a présidée Mme Luta assistée du responsable de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), de la police nationale congolaise et du chef de service de communication et médias de Likasi. Il a été demandé, séance tenante, à ces directeurs de régulariser, sans délai, leurs documents en payant la somme de 15.000 dollars américains.

Contacté, Thierry Kalamba, directeur de RTJ a déclaré que cette décision discriminatoire a été mise en exécution malgré leur demande de négocier un échéancier de paiement. « L'administrateur du territoire nous a clairement signifié qu'elle allait analyser nos suggestions après les élections. Il n'y a pas que les radios communautaires et religieuses qui n'ont pas encore payé cette taxe que nous trouvons exorbi-

tante. Nous sommes dans l'impossibilité de payer du coup cette somme par manque d'annonceurs. Nous avons demandé en vain à l'administrateur du territoire d'échelonner le paiement de cette taxe. », a ajouté M. Kalamba.

- **Radio Communautaire Tujenge Kabambare (RCTK)**, une station émettant à Kabambare, un territoire situé à 500 kms de Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'est de la RDC, a été fermée, vendredi 18 novembre 2011, par M. Ernest Miyambo, administrateur du territoire de Kabambare qui a ordonné à ses services l'arrestation de M. Kabuana Mukelenge, directeur de RCTK. Il a été reproché à ce média d'avoir diffusé la déclaration d'un leader d'un ancien mouvement armé.

La RCTK a diffusé, jeudi 17 novembre 2011, une interview de M. Sympho Muzinga wa Muzinga, leader de Riya Mutomboke, un ancien mouvement armé d'auto défense dans le territoire de Kabambare, qui a appelé le gouvernement provincial à respecter ses engagements en payant leur prime, faute de quoi les élections seront perturbées dans le territoire.

Un journaliste de RCTK a confirmé qu'à la suite de la diffusion de cette interview, le Conseil de sécurité territorial s'était réuni en prenant la décision de suspendre temporairement les activités de RCTK et d'arrêter M. Kabuana Mukelenge. « Craignant pour sa vie, Mukelenge a été contraint de quitter le territoire de Kabambare pour une destination inconnue. », a-t-il ajouté.

Joint à son tour au téléphone, M. Miyambo a soutenu que la Radio Communautaire Tujenge Kabambare est fermée pour des raisons sécuritaires. « Ce média a fait passer une déclaration incitant la population à perturber les élections si les éléments de l'ancien mouvement armé du territoire de Kabambare ne sont pas payés par le gouvernement. Nous savons que le directeur de ce média est en fuite à Kasongo (ndlr : un des territoires de la province du Maniema). Nous le poursuivons et il finira par être arrêté pour incitation de la population à la révolte », a conclu M. Ernest Miyambo.

- **Canal Futur Télévision (CF TV)**, une chaîne proche de l'opposition appartenant à M. Vital Kamerhe, ancien cadre du parti présidentiel, passé à l'opposition depuis sa démission forcée au poste de président de l'Assemblée nationale et l'un des candidats à la présidentielle qui ont affronté le président

sortant Joseph Kabila, lundi 28 novembre 2011, a vu son signal coupé brusquement, lundi 28 novembre 2011 vers 21 heures locales, sans que ni le CSAC, ni le ministère de la Communication et des Médias ne revendique cet acte.

La coupure du signal était intervenue pendant que CF TV diffusait une émission intitulée « Spéciale soirée électorale » dénonçant les irrégularités constatées dans les différents bureaux de vote lors du double scrutin, présidentiel et législatif, et donnant les résultats de vote affichés dans un bureau de vote de Kinshasa.

Interrogé, M. Giscard Kusema, directeur de CF TV a déclaré qu'il a reçu, le matin du même jour, un appel téléphonique du président du CSAC qui lui a intimé l'ordre d'arrêter une émission qui montrait la population en train de voter sous la pluie, des témoins évacués d'un bureau à cause de son exigüité et d'autres électeurs omis sur les listes de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). « Nous ne sommes pas l'unique chaîne de télévision à dénoncer les irrégularités constatées dans les bureaux de vote et à donner les résultats de vote affichés dans lesdits bureaux. Il y a également des chaînes des télévisions proches de la majorité présidentielle qui en donnent sans être inquiétées par qui que ce soit. Nous ne savons pas qui nous a coupé le signal.

Nous avons officiellement saisi le CSAC et 48 heures après on n'a pas encore reçu une quelconque notification du CSAC. Aucune instance officielle ne nous a saisi pour un quelconque manquement susceptible de nous provoquer pareil désagrément. Cette situation nous paraît floue », a-t-il ajouté.

- **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, principale chaîne proche de l'opposition émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu son signal coupé, samedi 3 décembre 2011 vers minuit, par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) pour une durée de sept jours. Ce média a été accusé d'avoir diffusé des résultats de l'élection présidentielle du 28 novembre 2011 dont la source n'est pas la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

RLTV a diffusé, vendredi 2 décembre 2011, une émission intitulée : « Couloir ya maponami » au cours de laquelle le journaliste et ses invités ont donné et analysé les résultats de l'élection présidentielle affichés dans certains bureaux de vote de la RDC.

- **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, principale chaîne proche de l'opposition émettant à Mbuji Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental et fief de M. Etienne Tshisekedi, principal challenger du Président Joseph Kabila aux dernières présidentielles du 28 novembre, a été assiégée, lundi 5 décembre 2011 vers 14 heures locales, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise fortement armés qui y siègent jusqu'à aujourd'hui. Le motif officiel de l'invasion de ce média par des éléments de la police n'était pas donné par les autorités provinciales et par la police, tandis que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) a observé un silence assourdissant sur cette affaire.

Tous les agents se trouvant dans les installations de la chaîne ont été évacués, sans aucune raison, par les éléments de la police qui ont, par la suite, quadrillé ce média interdisant toute entrée aux journalistes.

Contacté, Floribert Mole, directeur de RLTV/ antenne locale de Mbuji Mayi, a déclaré que toutes les portes de RLTV ont été cadenassées par leurs assaillants sans qu'ils sachent les vraies raisons. « Quelques jours avant la prise d'assaut de notre chaîne de télévision par des éléments de la police, nous avons reçu plusieurs menaces dont celles proférées par le gouverneur de province qui intervenait sur sa chaîne de télévision (ndlr : Radio Télévision Océan pacifique (RTOP)) en déclarant qu'il va en finir avec RLTV, accusant le député de l'opposition Roger Lumbala (ndlr : propriétaire de RLTV) d'avoir regagné Kinshasa après avoir semé des troubles à Mbuji Maji. ». A la suite de ces menaces, et de l'invasion policière de sa chaîne, le directeur de RLTV a affirmé avoir officiellement saisi le CSAC qui n'a donné aucune réaction.

- **Le service de messagerie téléphonique, SMS**, a été suspendu, jusqu'à nouvel ordre, dans tous les réseaux de télécommunication de la RDC, samedi 3 décembre 2011, par M. Adolphe Lumanu, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité.

Cette mesure dite conservatoire a été prise pour « préserver l'ordre public et assurer un aboutissement heureux du processus électoral en RDC ».

« Depuis le début de la campagne électorale, certains abonnés abusent des facilités que leur offrent les nouvelles technologies de la communication pour lancer des injures et des attaques aux paisibles citoyens. Ils diffusent aussi des propos incitant à la haine et à l'insurrection. Ce qui accroît la tension et menace de plonger le pays dans le chaos. », s'était justifié M. Adolphe Lumanu sur une radio locale.

- Dans une correspondance adressée aux responsables des chaînes de radio émettant à Kindu, Chef-lieu de la province de Maniema, M. Pascal Tutu Salumu, gouverneur de province, les a enjoint de suspendre la diffusion en relais des éditions d'information produites par les chaînes étrangères à savoir **RFI, BBC et Africa N°1**. Selon le Gouverneur de province, cette décision est prise «dans le cadre des dispositions de sécurisation de la population de Maniema en rapport avec la publication des résultats des élections présidentielles du 28 novembre 2011».
- **Thomas Hubert**, journaliste correspondant de BBC Afrique à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu son matériel de travail confisqué, vendredi 23 décembre 2011, par un officier de la Garde Républicaine au moment où il tentait de faire un reportage sur la prestation de serment de M. Etienne Tshisekedi (Président autoproclamé) au stade des Martyrs de Kinshasa. Ce matériel était composé d'un enregistreur audio, d'un micro de marque BBC et d'une caméra vidéo. Thomas Hubert a dit à JED qu'après avoir contacté la présidence de la république son matériel lui a été restitué plusieurs heures après mais sans la mémoire contenant ses enregistrements audio.

TABLEAUX SYNTHES DES ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE

Tableau I :Violations de la liberté de la presse en 2011

N°	TYPLOGIE DES ATTEINTES	NOMBRE	%
A	Journalistes tués/assassinés	01	0,63
B	Journalistes portés disparus	00	0,00
C	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	00	0,00
D	Journalistes incarcérés	09	5,63
E	Journalistes interpellés	33	20,63
F	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	28	17,50
G	Journalistes menacés ou harcelés	29	18,13
H	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	17	10,63
I	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	43	26,88
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2011	160	100

Tableau 2 : Tableau comparatif de 2010 et 2011

N°	TYPOLOGIE DES ATTEINTES	NOMBRE		EVOLUTION
		2010	2011	
A	Journalistes tués/assassinés	01	01	00
B	Journalistes portés disparus	00	00	00
C	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	00	00	00
D	Journalistes incarcérés	17	09	-08
E	Journalistes interpellés	27	33	+06
F	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	07	28	+21
G	Journalistes menacés ou harcelés	08	29	+21
H	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	13	17	+04
I	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	14	43	+29
	TOTAL DES ATTEINTES	87	160	+73

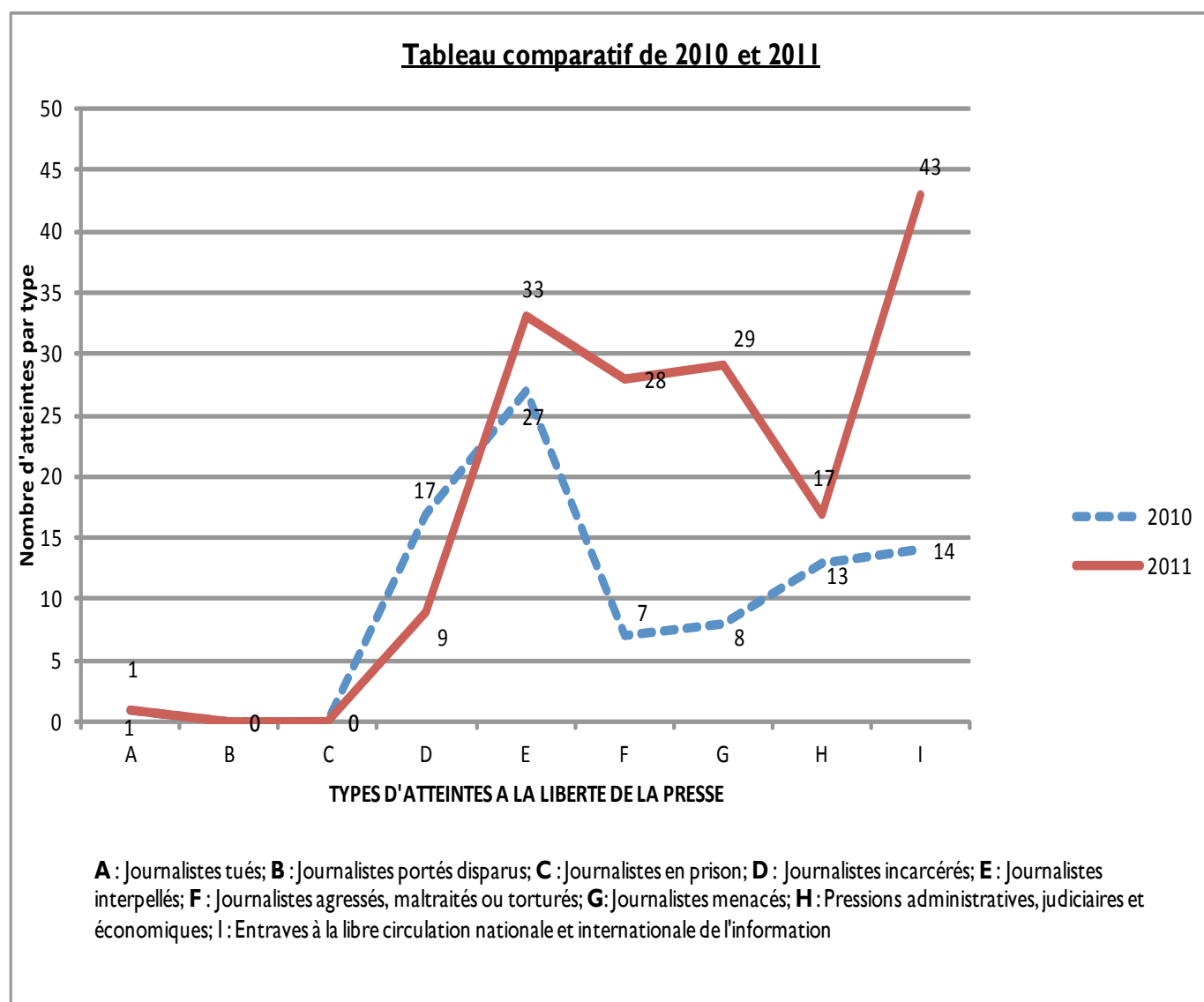
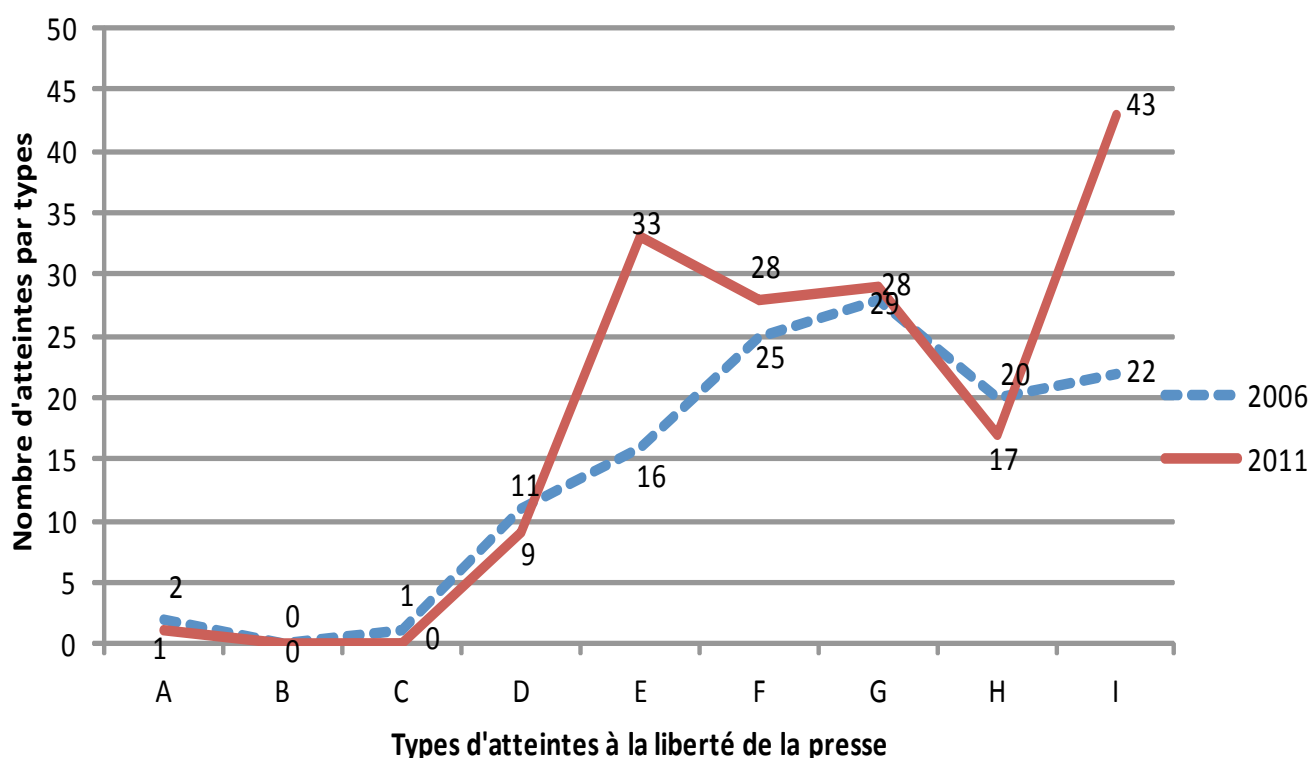


Tableau 3: Tableau comparatif de 2006 et 2011 (Deux années électorales)

CODE	TYPOLOGIE DES ATTEINTES	NOMBRE		EVOLUTION
		2006	2011	
A	Journalistes tués/assassinés	02	01	-01
B	Journalistes portés disparus	00	00	00
C	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	01	00	-01
D	Journalistes incarcérés	11	09	-02
E	Journalistes interpellés	16	33	+17
F	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	25	28	+03
G	Journalistes menacés ou harcelés	28	29	+01
H	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	20	17	-03
I	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	22	43	+21
	TOTAL DES ATTEINTES	125	160	+35

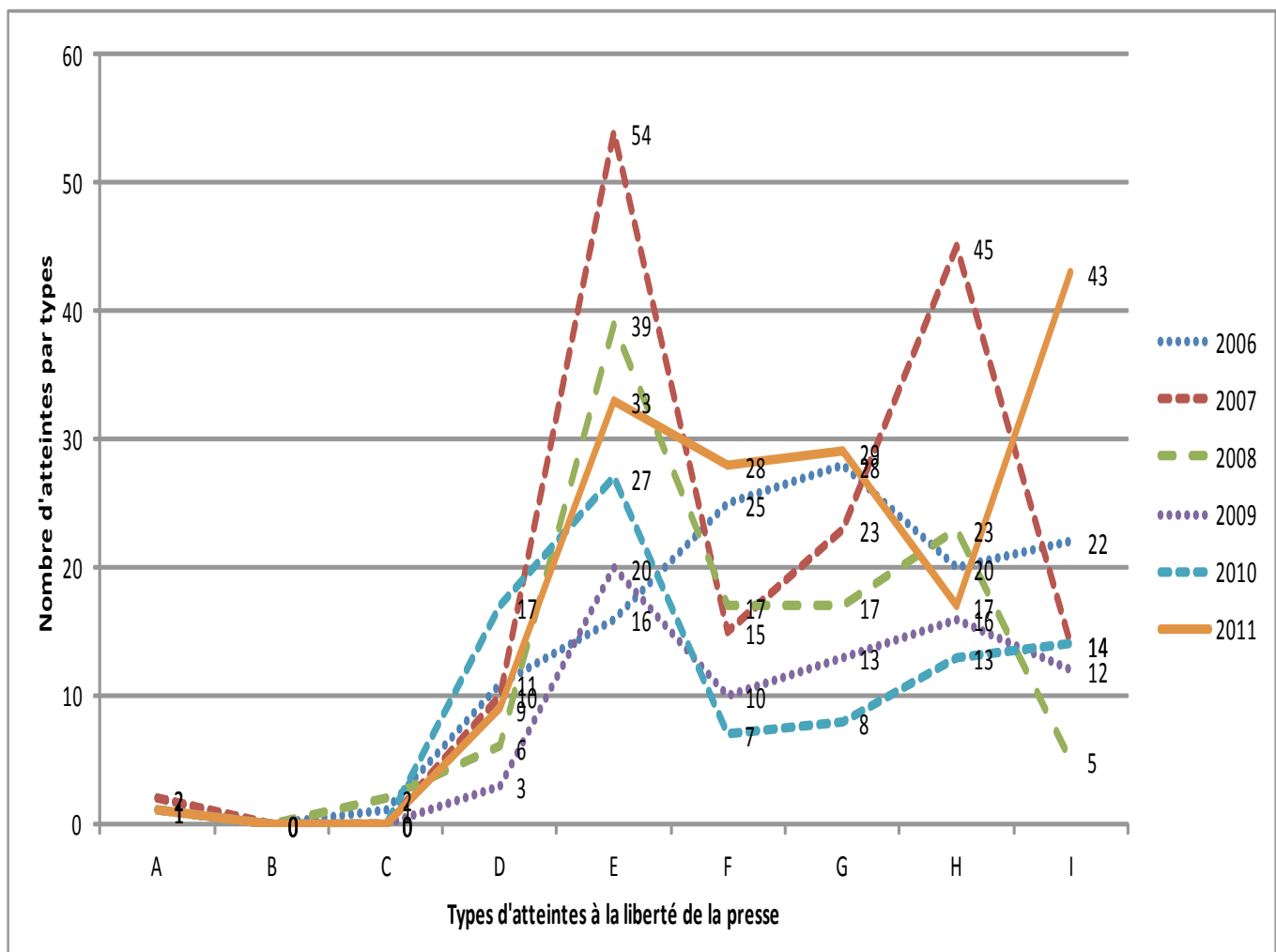
Graphique relatif au tableau comparatif de 2006 et 2011 (deux années électorales)



A : Journalistes tués; **B** : Journalistes portés disparus; **C** : Journalistes en prison; **D** : Journalistes incarcérés; **E** : Journalistes interpellés; **F** : Journalistes agressés, maltraités ou torturés; **G** : Journalistes menacés; **H** : Pressions administratives, judiciaires et économiques; **I** : Entraves à la libre circulation nationale et internationale de l'information

Tableau 4 : Evolution des atteintes de 2006 à 2011

CODE	TYPOLOGIE DES ATTEINTES	NOMBRE						TOTAL
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	
A	Journalistes tués/ assassinés	02	02	01	01	01	01	08
B	Journalistes portés disparus	00	00	00	00	00	00	00
C	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	01	00	02	00	00	00	03
D	Journalistes incarcérés	11	10	06	03	17	09	56
E	Journalistes interpellés	16	54	39	20	27	33	189
F	Journalistes agressés	25	15	17	10	7	28	102
G	Journalistes menacés	28	23	17	13	8	29	118
H	Pressions...	20	45	23	16	13	17	134
I	Entraves	22	14	5	12	14	43	110
	TOTAL DES ATTEINTES	125	163	110	75	87	160	720



AFRIQUE CENTRALE : LA LIBERTE A PLUSIEURS VITESSES



AFRIQUE CENTRALE : LA LIBERTE A PLUSIEURS VITESSES

Introduction

par **Scott Mayemba Bila**

(Assistant Recherche)

Autre temps, autres mœurs ! Un vent de révolte populaire a soufflé en 2011 sur l'Afrique du Nord, chassant ainsi du pouvoir les vieux dictateurs. Ce mouvement dit « printemps arabe » a été également observé, en sourdine, dans certains pays de l'Afrique centrale où la liberté de la presse a été mise à mal par les dirigeants de ces pays qui craignaient de voir leur gloire et pouvoir battre de l'aile.

Les différentes crises politiques, qui ont éclaté dans certains pays de l'Afrique centrale sous couverture de JED, ont également fait tache d'huile sur la liberté de la presse malgré l'organisation et la tenue des élections dites démocratiques. De façon générale, les droits des journalistes et des médias ont été mis à mal dans plusieurs pays. A titre illustratif :

Les vieux démons de la guerre civile

Au Burundi où les tensions politiques demeurent encore vives malgré les accords de paix signés en 2000 à Arusha, en Tanzanie, par le gouvernement et les rebelles sous l'égide de Nelson Mandela. Le souvenir de dix années de guerre civile – 1993 à 2003 – persiste encore dans ce pays qui peine à construire un Etat de droit et à consolider la paix sociale. Le processus électoral achevé en 2005 n'a pas apporté aux Burundais la paix tant recherchée.

Les vieux démons de la guerre civile continuent à hanter les esprits de certains fils de ce pays. Le 18 septembre 2011, des hommes armés ont fait irruption dans un bar à Gatumba, et ont ouvert le feu, tuant 36 personnes. Cette attaque était intervenue un an après le boycott des élections par l'opposition et la réélection contestée du président Pierre Nkurunziza au pouvoir depuis 2005.

Plusieurs opposants au régime de Pierre Nkurunziza ont été soupçonnés par le gouvernement burundais d'être commanditaires de cette attaque. Deux jours après cette attaque, des dizaines de policiers ont encerclé vers 3 heures du matin la maison de l'opposant Léonce Ngendakumana, président de l'Alliance pour le Changement Démocratique (ADC, la principale coalition de l'opposition). Sa maison a été perquisitionnée avant qu'il ne soit amené devant le procureur de Bujumbura qui l'a interrogé sur ce massacre.

Une commission nationale chargée d'enquêter sur le massacre de Gatumba a été mise en place et avait un mois pour déposer son rapport.

En attendant la publication dudit rapport, le gouvernement du Burundi a interdit aux médias burundais de « publier, commenter ou analyser » des informations sur le massacre de Gatumba ainsi que sur tous les dossiers en cours d'instruction devant la police et le parquet. Les émissions en direct à caractère politique étaient également suspendues pendant toute la durée de l'enquête sur le massacre de Gatumba.

La décision du gouvernement burundais n'a pas été bien accueillie par les responsables des médias burundais qui l'ont jugée d'illégale. Pour les journalistes burundais, il n'y a pas de sujets tabous à traiter dans les médias. Les journalistes et responsables des médias privés qui s'étaient efforcés de s'exprimer librement et d'enquêter sur le massacre de Gatumba étaient convoqués régulièrement par la justice. Dans la foulée, les responsables des trois principales stations des radios indépendantes du Burundi (Radio Publique Africaine, Bonesha FM et Radio Renaissance) étaient accusées par le pouvoir d'être proches de l'opposition. Accusés d'être financés par l'opposition, ces trois médias étaient sommés par le procureur de Bujumbura de livrer leurs sources de financement.

Autres indices de la détérioration des relations entre le pouvoir et la presse, poursuivi pour « Trahison », Jean Claude Kavumbagu, directeur d'un journal en ligne a passé plus d'une année en prison pour avoir publié un article dans lequel il a douté de la capacité de l'armée burundaise de défendre la nation en cas d'une éventuelle attaque des islamistes somaliens d'Al Shabab.

La difficile alternance

Au Cameroun, l'alternance au sommet de l'Etat est encore loin de se réaliser. Agé de 78 ans et au pouvoir depuis 1982, Paul Biya brigue un nouveau mandat de 7 ans. Après avoir annulé tous les recours lui soumis par l'opposition demandant l'annulation du scrutin du 9 octobre 2011 « entaché d'irrégularités », la Cour suprême de justice a proclamé, vendredi 21 octobre 2011, Paul Biya vainqueur avec 78 % des voix.

Comme un peu partout ailleurs en Afrique subsaharienne, le pouvoir en place n'organise pas les élections pour les perdre. Il était connu de tous que la haute juridiction camerounaise n'allait pas donner une suite favorable au recours de l'opposition. La décision de cette Cour, considérée comme caisse de résonance du pouvoir en place, n'était qu'une simple formalité malgré la participation à ce scrutin de la diaspora camerounaise qui ne jurait, depuis belle lurette, que pour le départ du pouvoir de M. Biya.

Emboitant le pas à l'opposition, l'ambassadeur des USA au Cameroun avait, lui aussi, critiqué le processus électoral au Cameroun estimant que la réélection de Paul Biya était entachée « d'irrégularités à tous les niveaux ». L'une des plus grandes critiques a porté sur la façon dont les listes électorales ont été conçues et gérées, laissant libre cours aux votes multiples. Le manque de formation des agents électoraux et d'éducation des électeurs concernant la manière de voter était apparent. Selon ce diplomate, l'encre qui devrait être utilisée pour empêcher les votes multiples n'était pas indélébile, et les responsables des bureaux de vote ne prenaient pas la peine de vérifier les pouces des électeurs.

En février 2011, c'était le tour de l'opposition de descendre dans la rue exigeant Paul Biya de ne plus se présenter aux élections prochaines estimant qu'il a dirigé le pays pendant plusieurs décennies. Cette manifestation de l'opposition était réprimée par des éléments de la police. Couvrant cette manifestation, un correspondant de l'Agence France Presse (AFP) a été arrêté et conduit au bureau de la police où il a passé une nuit. Toutes les interviews qu'il a réalisées ont été effacées dans son dictaphone avant sa libération. Trois autres journalistes de la presse locale ont été copieusement passés à tabac par des agents de la police avant de confisquer leurs matériels de travail.

Au Cameroun, la liberté de la presse n'est effective que quand les médias et les journalistes font des éloges au pouvoir. Le cas contraire entraîne des interpellations, arrestations, suspension de parution ou de diffusion, etc. Au mois de février 2011, un journaliste de la presse privée a été emprisonné pendant sept jours pour avoir détenu des documents classés « secrets d'Etat », notamment une correspondance, signée par le ministre d'Etat et secrétaire général à la présidence de la République, adressée au vice-premier ministre en charge de la justice et garde des sceaux relative à « l'opération épervier », mise en place par le gouvernement pour lutter contre la corruption et le détournement des deniers publics. Il est aberrant de penser qu'un journaliste n'a pas le droit de sauter sur un document dit « secret d'Etat » se retrouvant dans la rue.

Des nuages entre les deux rives du fleuve Congo

Le Congo-Brazzaville joue, depuis quelques temps, au jeu de « ping pong » avec la RDC. Un épais nuage plombe le ciel des relations diplomatiques entre les deux pays voisins. Entre les deux pays, c'est la brouille qui ne dit pas son nom. Ces deux pays sont loin de « normaliser » leurs relations diplomatiques depuis l'accueil par Brazzaville des quelques éléments des Forces Armées Zaïroises (FAZ) après la chute du régime du maréchal Mobutu.

C'est depuis plusieurs mois que Kinshasa fait pression, sans succès, sur Brazzaville pour l'extradition de MM.

La liberté de la presse pendant les élections

Udjani (leader du mouvement insurrectionnel Enyele) et Faustin Munene (ancien chef d'Etat major général des Forces Armées Congolaises et chef d'un autre mouvement insurrectionnel) arrêtés à Brazzaville.

En février 2011, des hommes armés avaient tenté d'attaquer la résidence du président Kabila située au bord du fleuve à quelques encablures du Congo voisin. Selon les autorités de Kinshasa, ces « putschistes » étaient – et non seraient - venus du Congo Brazzaville dans le but d'attenter à la vie du chef d'Etat RD Congolais. Réagissant avec promptitude, le gouvernement de Kinshasa avait décidé de rappeler son ambassadeur accrédité à l'autre rive du fleuve Congo. Huit mois après, l'affaire Faustin Munene a rebondi avec l'attaque de Lukolela, une localité de la province de l'Equateur, au nord-ouest de la RDC.

La guerre des déclarations a commencé le lendemain de cette attaque. Ouvrant le feu, le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité de la RDC avait déclaré mordicus que les assaillants (ex. FAZ) étaient venus du Congo/Brazzaville avec un ordre de mission dûment signé par Faustin Munene en détention dans ce pays. Cette thèse était rejetée par le ministre de l'Intérieur du Congo/Brazzaville qui a qualifié l'attaque de Lukolela d'un grossier montage de la RDC qui voulait s'échapper aux questions importantes touchant à l'avenir du peuple congolais.

Le Congo Brazzaville ne partage pas avec la RDC qu'une frontière, la même culture, etc. Mais aussi les violations criantes de la liberté de la presse et autres droits de l'Homme. Le Congo Brazzaville est loin de prendre le train de la liberté de la presse. Dans ce pays, les droits de la presse sont connus et respectés que lorsque les journalistes caressent dans le sens du poil les intérêts des hommes couverts d'une certaine puissance publique. Mi-juillet 2011, un directeur d'un hebdomadaire de Brazzaville a été assigné en justice par un procureur de tribunal de grande instance de Mfilou pour diffamation et injures publiques, sans au préalable avoir usé de son droit de réponse.

En dépit d'une loi dépenalisant les délits de presse, les journalistes Congolais travaillent dans la peur et exercent sur eux-mêmes une forte censure pour échapper à la répression.

Des médias dans le collimateur

Le Gabon, longtemps considéré comme « havre de paix » de l'Afrique centrale a connu, fin janvier 2011, un événement politique médiatisé qui a failli plonger le pays dans le chaos. Mardi 25 janvier 2011, dans une adresse à la population gabonaise diffusée sur sa propre chaîne de télévision privée TV+, André Mba Obame, ancien ministre de l'Intérieur du président Omar Bongo Odimba et candidat malheureux à la présidentielle à tour unique du 30 août 2009, s'était autoproclamé, contre toute attente, président de la République treize mois après l'investiture du président Ali Ben Bongo.

André Mba Obame qui revendiquait la victoire à la présidentielle a officiellement, en fin de cette journée, formé son gouvernement et prêté serment sur la constitution gabonaise. « Le vote des Gabonais est plus fort que la décision d'une Cour constitutionnelle aux ordres. Le Gabon doit être dirigé par celui que les Gabonaises et les Gabonais ont réellement choisi », avait déclaré M. André Mba à ses militants dans une cérémonie retransmise en direct par TV+.

En réaction, le gouvernement Ali Ben Bongo a qualifié cette démarche de haute trahison ; et annoncé la levée de l'immunité parlementaire de M. André Mba, sa poursuite judiciaire et la dissolution de son parti politique, l'Union Nationale (UN).

Craignant pour sa vie, André Mba et son gouvernement s'étaient réfugiés au siège du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) où ils ont passé plus d'un mois avant qu'ils ne soient autorisés à quitter ce lieu par le président Ali Ben Bongo.

Sa chaîne de télévision, TV+, a été interdite d'émission pendant une période de trois mois par le Conseil National de Communication (CNC), organe de régulation des médias, pour avoir mené un acte de nature à

porter atteinte à l'ordre public.

Le CNC a été mis sur le banc des accusés par la société civile du Gabon. Selon la société civile, le CNC a joué le jeu du gouvernement à travers ses décisions iniques. Tel est le cas de la suspension pendant un mois des journaux « Echos du Nord » et la « La Nation » pour « outrage au chef de l'Etat ». Comme dans une jungle, la suspension de ces journaux a été lue sur le plateau de la télévision nationale sans que les intéressés ne soient notifiés officiellement par le CNC.

Pour avoir publié un article contre le président Ali Ben Bongo, Désiré Ename, directeur de publication d'Echos du Nord a été longuement interpellé et retenu pendant plusieurs heures dans les locaux de la police judiciaire (PJ) pour « outrage au chef de l'Etat ». Acte inconcevable dans une République dite démocratique !

Un prédateur de la liberté de la presse à la tête de l'UA

En Guinée Equatoriale, la désignation à la tête de l'Union Africaine (UA) de Teodore Obiang Nguema, militaire de carrière qui a pris le pouvoir par les armes en 1979 en renversant son oncle, le président Francisco Macias Nguema, n'a pas été bien accueillie par tous.

Succédant au président du Malawi Bingu wa Mutharika à la tête de la présidence tournante de l'UA, Teodore Obiang Nguema qui dirige depuis d'une main de fer la Guinée Equatoriale, petit pays d'Afrique centrale d'un million d'habitants mais troisième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, a été farouchement critiqué par les défenseurs des droits de l'Homme de partout à travers le monde.

Selon les activistes des droits de l'Homme, le règne opaque de Teodore Obiang Nguema sur la Guinée Equatoriale se caractérise de façon générale par un bilan désastreux surtout en matière des droits de l'Homme et de corruption. La désignation de « l'homme fort » de la Guinée Equatoriale à la tête de cette organisation continentale met, sans doute, en mal la crédibilité de l'UA qui a, entre autre, comme mission la défense des droits de l'Homme.

Après son investiture, le nouveau président de l'UA a pris la parole en déclarant devant ses pairs réunis au cours du 17ème sommet de l'organisation à Adis Abeba : « Les concepts de démocratie, de droits de l'Homme, de bonne gouvernance, ne sont pas des nouveaux thèmes pour l'Afrique, mais il convient plutôt de les adapter à la culture africaine ». Un discours teinté de fourberies !

Soucieux de ne pas fragiliser son règne, Teodore Obiang Nguema a donné un nouveau tour de vis. Il a, sans trop attendre, interdit aux journalistes et aux médias de parler du « printemps arabe » et de la crise ivoirienne.

Juan Pedro Mendene, animateur à Radio-Télévision nationale de Guinée Equatoriale (RTVGE), a été suspendu de ses fonctions, en mars 2011, sur ordre du secrétaire d'Etat équato-guinéen chargé de l'information et de la presse pour avoir fait allusion, dans une émission, au « printemps arabe ».

Les émissions en langue française - deuxième langue officielle du pays depuis 1998, derrière l'espagnol - de la Radio Télévision nationale de Guinée Equatoriale (RTVGE) ont été suspendues, en mars 2011, par les autorités guinéennes pour avoir fait des analyses sur le « printemps arabe ».

Trois journalistes de la chaîne de télévision allemande (ZDF) ont été reconduits à l'aéroport de Malabo et expulsés du pays en juin 2011, après avoir été retenus pendant plusieurs heures par des agents de sécurité alors qu'ils filmaient un concert au centre culturel français de Malabo.

L'imbroglie

En République centrafricaine, le chef de l'Etat sortant François Bozizé a été réélu, en janvier 2011, au premier tour avec 64 % des suffrages. La réélection du président François Bozize au pouvoir depuis son coup

d'Etat de 2003 a été un non événement.

Les espoirs qu'une élection présidentielle en RCA puisse améliorer la paix, la stabilité et la sécurité dans un pays ravagé, depuis belle lurette, par des groupes armés, ont été minés par le rejet des résultats du double scrutin (élections présidentielles et législatives) par les quatre rivaux de M. Bozizé, dont l'ancien président de la République Ange Félix Patasse. Chassé du pouvoir en 2003 par un coup d'Etat militaire signé François Bozize, et arrivé en deuxième position à la présidentielle du 23 janvier 2011, Ange Félix Patasse a créé, en signe de contestation de la réélection de Bozizé, le Front pour l'Annulation des Résultats du scrutin présidentiel et la reprise des élections (FARE-2011).

Craignant un coup d'Etat après sa réélection, François Bozize a interdit à trois reprises à Ange Félix Patassé de quitter Bangui pour se faire soigner à Malabo, capitale de la Guinée Equatoriale. L'avion spécial que devait envoyer le président équato-guinéen, Teodoro Obiang Nguema pour l'évacuation urgente d'Ange Félix Patasse n'était pas autorisé à survoler le territoire centrafricain et à atterrir à Bangui. Après une intense pression internationale, François Bozizé a fini par autoriser Ange Félix Patassé à quitter le pays, samedi 2 avril 2011, pour raisons médicales. S'embarquant dans un vol à destination de Malabo, Ange Félix Patassé a été urgemment admis dans un centre hospitalier de Douala où son avion a fait escale. L'ancien président de la RCA a rendu l'âme trois jours après son hospitalisation. Plusieurs membres de l'opposition centrafricaine et des organisations des droits de l'Homme ont haussé leurs voix en accusant François Bozize de bloquer son principal challenger à Bangui afin de précipiter sa mort.

L'année 2011 n'a été rose pour les journalistes et les médias centrafricains. En juin 2011, deux journalistes de la presse privée ont été longuement emprisonnés pour avoir publié une série d'articles incriminant le fils du chef de l'Etat centrafricain, M. Francis Bozizé, ministre délégué à la Défense nationale, dans une affaire de malversations et de détournements des fonds versés par l'Union Européenne au bénéfice des militaires et gendarmes retraités.

En octobre 2011, le Groupement des Editeurs de la Presse Privée Indépendante de Centrafrique (GEPPIC) avait menacé d'observer une journée sans journaux en guise de protestation contre la décision prise par le directeur de la fiscalité des petites entreprises et du gestionnaire des moyennes entreprises relative au paiement des impôts sur leurs activités pour la période 2010-2011 et produire les relevés de rémunérations de leur personnel sous peine de taxation d'office prévue par les textes en vigueur. Les directeurs de publication ont unanimement condamné cette initiative qui, selon eux, visait à les fragiliser davantage car les entreprises de presse proprement dites n'existent pas en Centrafrique où les journaux n'arrivent pas à tirer à plus de 500 exemplaires.

... Sous prétexte du génocide

Au Rwanda, le génocide de 1994 continue à faire tâche d'huile dans certains milieux diplomatiques. Après plusieurs années de querelle diplomatique entre la France et le Rwanda, le président Paul Kagame a effectué, en septembre 2011, sa première visite officielle en France depuis ce génocide qui a coûté, selon les statistiques des Nations Unies, la vie à plus de 800.000 personnes.

La visite de l'homme fort rwandais était destinée à rebâtir une relation gangrenée par le rôle que la France aurait joué avant, pendant et après le génocide. Cette visite était précédée par celle que le président Nicolas Sarkozy avait effectué, en février 2010, à Kigali. Rencontrant son homologue rwandais, Nicolas Sarkozy avait alors reconnu « une forme d'aveuglement » de son pays pour n'avoir pas vu « la dimension génocidaire » du régime rwandais hutu, ancien allié de la France.

La présence de Paul Kagame à Paris n'était pas bien accueillie par certains acteurs politiques et militaires français, accusés par le régime de Kigali de participer au massacre de Tutsi. La démarche de Nicolas Sarkozy de dérouler le tapis rouge à Paul Kagame à l'Élysée était considérée par une frange de la classe politique française comme étant une véritable bourde diplomatique.

La journée du 12 septembre 2011 fera certainement date dans le chef du président Rwandais. Aussitôt arrivé à Paris, Paul Kagame a eu « droit » à diverses manifestations hostiles à sa dignité. Alain Juppé, ministre français des Affaires étrangères, poste qu'il occupait lors du génocide rwandais de 1994, a manifesté, contre tous les usages diplomatiques, son refus de rencontrer Paul Kagame durant toute sa visite officielle en France. Le président du Sénat, Gérard Larcher a, quant à lui, refusé de recevoir Paul Kagame sous prétexte de « manque de temps ». Le socialiste Paul Quilès a qualifié la visite officielle à Paris d'une « ignominie » en demandant à Paul Kagame de retirer le rapport Mucyo accusant la France de complice au génocide de 1994.

L'opposition rwandaise installée en France a, quant à elle, organisé plusieurs manifestations dans les rues de Paris contre la présence de Paul Kagame en France. Ces opposants ont exprimé leurs préoccupations sur l'état des poursuites engagées en France contre des présumés génocidaires, mais également leur vive inquiétude quant à la situation chaotique des droits de l'Homme au Rwanda et tout particulièrement celle des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes.

La situation des droits de l'Homme demeure extrêmement préoccupante au Rwanda où les violations ont culminé depuis la réélection de Paul Kagame en 2010. Menant leurs activités dans un climat politique particulièrement tendu, plusieurs opposants ont été arrêtés, les journaux proches de l'opposition suspendus et des journalistes emprisonnés sous prétexte de « négationnisme du génocide » ou « d'outrage au chef de l'Etat ». En 2011, les médias et les journalistes rwandais ont travaillé dans un environnement politique non favorable à la liberté de la presse. L'organe de régulation des médias était dans l'incapacité d'assurer aux médias la possibilité de travailler en toute liberté, indépendance et professionnalisme.

Une répression silencieuse

Au Tchad, la grande messe électorale a été dite en avril 2011. Au pouvoir depuis 1990, Idriss Deby Itno qui brigue un quatrième mandat était quasiment certain de remporter les élections en raison du retrait de candidature des trois principaux opposants qui ont appelé au boycott du scrutin, dénonçant une « mascarade électorale ».

C'était un véritable feu vert pour le président sortant Idriss Deby qui a été réélu à près de 90% des suffrages. En se faisant élire contre vents et marées, Idriss Deby a balayé toutes les accusations portées contre lui par l'opposition qui dénonçaient les fraudes.

C'est devenu une routine électorale dans ce pays sahélien autrefois miné par plusieurs conflits armés. En 1996 et 2001, les trois principaux opposants avaient également boycotté les élections remportées par Idriss Deby.

Avec ce nouveau boycott des élections, le Tchad venait ainsi une fois de plus de rater le train de la réconciliation nationale longtemps souhaitée par tous. Avec cette série de boycotts des élections, le Tchad est encore loin de cicatriser ses plaies après la chute du régime sanguinaire et dictatorial d'Hussein Habré chassé du pouvoir au moyen des armes par Idriss Deby.

Les conflits armés seront toujours à la porte du Tchad aussi longtemps que l'opposition et le pouvoir en place ne privilégieront pas les intérêts de la population. La réconciliation nationale est plus qu'une nécessité au Tchad, pays où la situation des droits de l'Homme est marquée par l'insécurité caractérisée par des enlèvements, des actes de torture, des assassinats, tentatives d'assassinat et des menaces sérieuses sur les journalistes et les médias. Cette insécurité grandissante est à la base de l'autocensure qui ronge le paysage médiatique tchadien. ■

BURUNDI

2 JOURNALISTES INCARCÉRÉS

• **Jean-Claude KAVUMBAGU**, directeur de publication de **NET PRESS**, un journal en ligne publié à partir de Bujumbura, capitale de la République du Burundi, a été arrêté, samedi 17 juillet 2010 à 14 heures, et transféré le même jour à la prison centrale de Mpimba, par la police burundaise, sur un mandat délivré par le procureur de la République qui l'a accusé de « trahison ». Kavumbagu a été libéré, lundi 16 mai 2011, par le tribunal de grande instance de Bujumbura. Le journaliste a payé une amende de 100.000 francs burundais, soit 80 dollars US.

Net Press avait publié, lundi 12 juillet 2010, un article qui mettait en cause la capacité de la défense du Burundi et des forces de sécurité à faire face à une éventuelle attaque des islamistes somaliens d'Al Shabab en faisant ainsi allusion aux attentats, revendiqués par ces derniers, dimanche 11 juillet 2010, qui avaient causé la mort de 74 personnes et de nombreux blessés à Kampala, capitale de la République d'Ouganda. « Si les miliciens Shabab voulaient tenter quelque chose dans notre pays, ils y réussiraient avec une facilité déconcertante tellement nos forces de défense et de sécurité brillent par leur capacité à piller et à tuer leurs compatriotes, plutôt que de défendre leur pays », avait écrit Net Press.

Selon un journaliste de la presse locale, c'est le colonel David Nikiza, commissaire général de la police pour la région Ouest du Burundi qui avait procédé

personnellement à l'arrestation de Kavumbagu en l'auditionnant sans la présence de son avocat.

• **Hassan Ruvakuki**, journaliste à radio **Bonesha FM** et correspondant de **Radio France Internationale (RFI)** pour le service en swahili, a été inculpé, lundi 28 novembre 2011, pour « participation à des actes de terrorisme ».

Selon le porte-parole du parquet du Burundi, le journaliste était reproché d'avoir participé aux activités du FRD-Abanyagihugu, un nouveau groupe rebelle, né dans les régions de Cankuzo et Ruyigi (à 250 kilomètres à l'est de Bujumbura).

Hassan Ruvakuki couvrait une rencontre internationale des gestionnaires du lac Tanganyika lorsqu'il a été arrêté, le 28 novembre vers 17 heures, par des policiers accompagnés d'agents du SNR. Le journaliste a été emmené dans un lieu inconnu. Son domicile a été perquisitionné par les services de renseignement, qui auraient emporté quelques documents lui appartenant.

Son arrestation pourrait faire suite à la diffusion, sur l'antenne de Bonesha FM, d'une interview avec un citoyen burundais se présentant comme le chef d'état-major d'une nouvelle rébellion à l'est du Burundi, le FRD-Abanyagihugu.

1 JOURNALISTE MENACE OU HARCELE

• **Audace Nimbona**, correspondant de **Radio Bonesha FM** et de l'agence **Syfia Grands Lacs** à Ngozi, au nord de la République de Burundi, a été victime, samedi 5 novembre 2011, de jets de pierres lancées par des inconnus.

Le journaliste revenait de sa rédaction au moment où il a été ciblé par des inconnus. Le lendemain matin, Nimbona a trouvé une croix devant la porte de son domicile.

2 JOURNALISTES INTERPELLES

- **Patrick Mitabaro**, rédacteur en chef à **Radio Isanganiro**, une station privée émettant à Bujumbura, capitale de la République du Burundi, a été convoqué, mardi 3 mai 2011, au parquet de la République près le tribunal de grande instance de Bujumbura, par M. Augustin Sinzoyibagira, substitut du procureur de la ville de Bujumbura, pour avoir diffusé une interview de M. Pancrace Cimpaye (opposant en exil depuis près d'une année), porte-parole du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU).

Mitabaro a, au cours du journal parlé du mardi 26 avril 2011, interviewé au téléphone M. Cimpaye qui critiquait le nouveau projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi. Pour M. Cimpaye, ce projet de loi était une marche en arrière de la démocratie burundaise.

Le journaliste a été interpellé au parquet de la République quelques minutes après la diffusion de cet élément.

Contacté Mitabaro a déclaré qu'il a été mis en garde de ne plus diffuser les nouvelles de M. Cimpaye. « Je ne fais que mon travail. Quand il s'agit d'accorder la parole à un membre d'un parti (majorité, opposition) ou à un penseur, un citoyen ; je dois le faire dans le strict respect de mon métier » a-t-il répondu au procureur de la République.

- **Bonfils Niyongere**, journaliste à **Radio Publique Africaine (RPA)**, une station émettant à Bujumbura, capitale de la République de Burundi, a été arrêté pendant quelques minutes, dimanche 6 novembre 2011, sur le campus Mutanga de l'université du Burundi par un commissaire en charge de la sécurité sans révéler au journaliste la raison de cette arrestation.

Placé dans un cachot de l'université du Burundi, le journaliste a pu fuir grâce à l'intervention de son rédacteur en chef, Bob Rugurika, venu lui porter assistance.

10 PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

- **Bob Rugurika et Patrick Nduwimana**, respectivement journalistes à **Radio Publique Africaine (RPA)** et à **Radio Bonesha**, stations émettant à Bujumbura, capitale de la République de Burundi, ont été convoqués, mardi 8 novembre 2011, au parquet de Bujumbura.

Le procureur a reproché aux radios d'avoir diffusé certaines informations sur le massacre de Gatumba, dont un témoignage du principal accusé, Innocent Ngendakuriyo, alias Nzarabu, recueilli par téléphone depuis la prison de Bubanza.

Mercredi 21 septembre 2011, le gouvernement de Burundi avait interdit aux médias de ne pas diffuser ou faire de commentaire sur le massacre de Gatumba en attendant les résultats de l'enquête.

- **Patrick Nduwimana, Eric Manirakiza et Vincent Nkeshimana**, respectivement directeurs de **Bonesha FM, Radio Publique Africaine et Radio Isanganiro**, stations privées émettant à Bujumbura, capitale de la République de Burundi, ont été

interpellés, jeudi 10 novembre 2011, au parquet de Bujumbura. Les trois médias ont été accusés d'être soutenus financièrement par l'opposition.

Les directeurs de ces trois médias ont été sommés par le procureur de lui brandir des documents relatifs à leurs statuts, leurs règlements intérieurs et les preuves de financement de leurs radios.

Unanimes, les responsables de ces stations des radios ont refusé de présenter au procureur les documents exigés.

- **Bob Rugurika et Bonfils Niyongere**, journalistes à **Radio Publique Africaine (RPA)**, une station émettant à Bujumbura, capitale de la République de Burundi, ont été interpellés, lundi 14 novembre 2011, au parquet de Bujumbura pour avoir fait allusion au massacre de Gatumba en violation de la décision du gouvernement interdisant aux médias burundais de diffuser les informations sur ce massacre avant les résultats de l'enquête.

La liberté de la presse pendant les élections

La RPA a diffusé plusieurs informations ayant trait au massacre de Gatumba qui a fait plusieurs victimes, dimanche 18 septembre 2011, dans la commune de Mutumbuzi.

Convoqués au parquet de Bujumbura, les deux journalistes ont été soumis à un interrogatoire serré d'environ douze heures avant qu'ils ne soient autorisés à regagner leurs domiciles.

- **Bob Rugurika, Yvette Murekesabe et Patrick Mitabaro**, journalistes à **Radio Publique Africaine et Radio Isanganiro**, stations émettant à Bujumbura, capitale de la République de Burundi, ont été convoqués, vendredi 29 juillet 2011, au parquet auprès du tribunal de grande instance de Bujumbura pour « incitation à la révolte populaire ».

Bob Rugurika avait été interrogé pendant une heure par le procureur de la République pour avoir consacré une chronique à une lettre ouverte envoyée par le porte-parole du FRODEBU (Front pour la démocratie au Burundi - opposition), actuellement en exil,

Pancrace Cimpaye, le 23 juin 2011, au président de la République. Selon la RPA, la divulgation de cette information a été qualifiée par le procureur de la République « d'outrage à l'Etat ». Il a été en outre reproché à Bob Rugurika d'avoir relaté certains passages du discours de la Secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, daté du 13 juin dernier, dans lequel elle évoquait notamment le printemps arabe.

Deux jours après cette première convocation, le 20 juillet, Bob Rugurika avait été de nouveau entendu au sujet de la couverture de la conférence de presse organisée par Chauvneau Mugwengezo, porte-parole de l'ADC-Ikibiri (Alliance des démocrates pour le changement - opposition), tenue le 13 juillet, critiquant l'augmentation des prix de l'eau et de l'électricité.

Patrick Mitabaro et Yvette Murekesabe ont comparu devant le substitut du procureur de la République à Ngozi. Ils sont expliqués sur une nouvelle diffusée le 26 juillet 2011 concernant un agent de la documentation et du service de renseignements, Ciza Pascal.

1 ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **Kabizi** (ndlr : celui qui sait), une émission à caractère politique diffusée par la Radio Publique Africaine (RPA), une station privée émettant à Bujumbura, capitale de la République du Burundi, a été suspendue, mardi 26 avril 2011 pour une durée de 4 jours par le Conseil National de la Communication (CNC), l'organe de régulation des médias, pour atteinte à l'honneur et à la dignité du chef de l'Etat.

Le jeudi 21 avril 2011, M. Manirakiza, présentateur de l'émission « Kabizi » a accordé la parole à un auditeur qui a affirmé avoir combattu avec le président Pierre

Nkurunziza pendant la guerre civile au Burundi et l'avoir vu tuer un bébé.

Contacté par CPJ, une organisation de défense et de promotion de la liberté de la presse basée à New-York, aux USA, a déclaré qu'il avait directement interrompu son invité en lui recommandant de porter ces allégations à la Commission de Vérité et Réconciliation. « Le CNC n'a pas le droit de suspendre ou d'interdire une émission d'une radio. C'est l'usurpation du pouvoir », a ajouté le journaliste. ■

CAMEROUN

1 JOURNALISTE INCARCÉRÉ

• **Raphael Kamtchuen**, directeur de *La Boussole*, un journal paraissant à Yaoundé, capitale de la République du Cameroun a été arrêté, jeudi 17 février 2011, à la prison centrale de Yaoundé et placé à la brigade de gendarmerie de Kondengui. Il a été reproché au journaliste de détenir des documents classés « secrets d'État », notamment une correspondance confidentielle du 27 octobre 2009 signée par M. Laurent Marie Ezzo, ministre d'Etat Secrétaire général à la présidence de la République adressée, au vice-premier ministre en charge de la justice et garde des sceaux relative à « l'opération épervier », mise en place par le gouvernement pour lutter contre la corruption et le détournement des deniers publics. Kamtchuen a été libéré provisoirement, jeudi 24 fé-

vrier 2011 à 22 heures, par le parquet d'Ekounou en attendant le début de son procès.

Kamtchuen a été interpellé alors qu'il venait de rendre visite à la prison centrale à M. Polycarpe Abah Abah, ancien ministre de l'Economie et des Finances, poursuivi pour détournement de deniers publics.

Contactée Mme Divine Michelle Etchong, a déclaré que son mari a rendu visite à M. Abah dans le but de chercher des informations à publier dans le journal. « Je l'ai vu deux fois depuis son arrestation. On nous empêche de lui rendre visite sans aucune raison », a renchéri l'épouse de Kamtchuen.

1 JOURNALISTE INTERPELLÉ

• **Reinnier Kazé**, correspondant de l'Agence France Presse (AFP) à Douala, capitale économique de la République du Cameroun, a été interpellé, mercredi 23 février 2011 matin, à la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE) alors qu'il couvrait une manifestation de l'opposition exigeant la démission du président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982. Kazé a été libéré le lendemain à 15h30 locales.

le centre de Douala alors qu'il effectuait un reportage sur une manifestation de Social Democratic Front (SDF, principal parti d'opposition) et d'autres partis politiques. Il a été conduit à la DGRE où il a été longuement questionné par le commandant de la gendarmerie sur la nature de cette manifestation.

Contacté M. Kaze a déclaré que toutes les interviews qu'il a réalisé avec les manifestants ont été effacées dans son dictaphone avant sa libération.

Kazé a été arrêté par les éléments de la police dans

3 JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURES

• **Alain Tchakounté** (chef du service des informations de *Cameroon Tribune*), **Warren Nzedeu** (cameramen d'*Equinoxe TV*) ainsi que **Assongmo Ncedem** (journaliste au *Quotidien Le Jour*) ont été victimes de violences policières à Douala, capitale économique de la République du Cameroun, mercredi 23 février 2011,

au pouvoir depuis 29 ans.

Envoyés par leurs rédactions respectives couvrir cette manifestation, les journalistes ont été pris à partie par les éléments de la police au moment où ces derniers tentaient de disperser avec des gaz lacrymogènes les manifestants. La caméra et l'appareil photo de Nzedeu et Ncedem étaient ravis par les agents de la police.

Pendant qu'ils couvraient la manifestation de l'opposition demandant la démission du président Paul Biya,

1 ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

• **Le service Twitter par SMS** a été suspendu, mardi 8 mars 2011, pour des raisons inconnues. Cette suspension n'a été revendiquée ni par le gouvernement ni par l'organe de régulation des télécommunications.

La suspension de ce service était intervenu à la suite de manifestations contre le président Paul Biya, à la fin février 2011. Le gouvernement camerounais craignait une tentative d'étouffement de l'usage des réseaux sociaux dans le pays, alors que ceux-ci jouent un rôle crucial dans les mouvements de contestation politiques qui traversaient le monde arabe.

L'opérateur de téléphonie MTN Cameroun annonçait à ses abonnés la suspension de son service Twitter par SMS, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Le ministre camerounais de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, a déclaré à l'Agence France-Presse, vendredi 11 mars 2011, qu'il n'avait pas une connaissance parfaite de la situation mais en avouant que la protection de la Nation relève de la compétence du gouvernement. ■

CONGO

1 PRESSION ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE OU JUDICIAIRE

- **Laudes Martial Mbom**, directeur de l'hebdomadaire **Tam-tam d'Afrique**, un journal privé paraissant à Brazzaville, capitale de la République du Congo, a été cité à comparaitre, jeudi 21 juillet 2011, devant la troisième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Brazzaville. Le journaliste a été poursuivi pour diffamation et injures publiques à l'endroit de M. Antoine Ernest Olessongo, ancien président du tribunal d'instance de Mfilou qui exigeait à Mbom des dommages et intérêts de 200.000.000 francs Cfa.
Dans sa parution n° 386 du 15 juin 2011, Tam-tam d'Afrique a publié un article dans lequel il rapportait les propos contenus dans une plaidoirie de deux ONG de défense des droits de l'homme locales faisant état du traitement indélicat d'une affaire concernant la veuve Atiga par M. Olessongo. ■

GABON

1 JOURNALISTE INTERPELLE

• **Désiré Ename**, directeur de publication de l'hebdomadaire **Echos du Nord**, un journal privé paraissant à Libreville, capitale de la République du Gabon, a été interpellé, jeudi 2 juin 2011 à 19 heures, et retenu dans les locaux de la Police judiciaire (PJ) jusqu'aux alentours de minuit pour diffamation à l'endroit de M. Ali Ben Bongo, président de la République.

Lundi 30 mai 2011, Echos du Nord a publié un article intitulé « D'où vient Ali Bongo Ondimba ? » relatif à un acte de naissance du président Ali Bongo ayant circulé comme un tract lors de la présidentielle anticipée de 2009 et qui fait l'objet d'une plainte contre

inconnu déposée, mardi 24 mai 2011, au tribunal de grande instance de Libreville pour «usage de faux» par M. Luc Bengone Nsi, président du Mouvement de Redressement National (MORENA, originel).

Ename a déclaré que la police lui a demandé de se présenter le lendemain matin pour la suite de son audition. « Je ne me suis pas présenté parce que je n'ai jamais reçu officiellement une convocation de la police. J'ai été arrêté dans un café au moment où je répondais au rendez-vous d'un prétendu agent du ministère des Finances qui s'est révélé par la suite être un policier.», a ajouté le journaliste.

3 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

• **TV+**, une chaîne de télévision privée émettant à Libreville, capitale de la République du Gabon et appartenant à André Mba Obame, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2009, a été interdite de diffusion, mercredi 26 janvier 2011, pendant trois mois par le Conseil National de la Communication (CNC).

Ce média a été sanctionné par l'organe de régulation des médias pour avoir diffusé en direct, mardi 25 janvier 2011, la cérémonie de prestation de serment constitutionnel de M. André Mba Obame qui s'était autoproclamé président de la République.

Pour CNC, la diffusion en direct de la cérémonie de prestation de serment de M. André Mba était un acte de nature à porter atteinte à l'ordre public.

• **Echos du Nord**, un journal privé paraissant à Libreville, capitale de la République du Gabon, a été suspendu pendant un mois, jeudi 9 juin 2011, par le Conseil National de la Communication (CNC), organe de régulation des médias, pour avoir diffamé le président de la République Ali Ben Bongo dans l'une des publications.

Le journal a publié, lundi 30 mai 2011, un article in-

titulé « D'où vient Ali Bongo Ondimba ? ». Dans cet article, le journaliste a publié un acte de naissance du président Bongo ayant circulé comme un tract lors de la présidentielle anticipée de 2009 et qui fait l'objet d'une plainte contre inconnu déposée, mardi 24 mai 2011, au tribunal de grande instance de Libreville pour «usage de faux» par M. Luc Bengone Nsi, président du Mouvement de Redressement National (MORENA, originel).

Cette décision a été annoncée à la télévision nationale sans que les responsables de ce média ne soient notifiés officiellement.

• **La Nation**, un journal privé paraissant à Libreville, capitale de la République du Gabon, a été suspendue, vendredi 10 juin 2011, pour une durée d'un mois, par le Conseil National de la Communication (CNC), organe de régulation des médias, pour avoir dénoncé la montée en flèche de la prostitution dans la capitale.

Dans son édition du lundi 6 juin 2011, La Nation a publié un article intitulé : « Pourquoi les gabonaises sont-elles devenues faciles à « sauter » ? Dans cet article, le journaliste a dénoncé la prostitution en interpellant les femmes qui se livrent à cette pratique

sur les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), notamment le VIH/Sida.

Contacté, Blaise Mengue Mena, directeur de la Nation, a exprimé sa désolation en ces termes : « Le journal

a été sanctionné sans aucune notification officielle du CNC qui a été saisi par certaines femmes qui se sont senties vexées par cet article. Cette décision m'a été annoncée verbalement par un des conseillers du président du CNC ». ■

GUINEE-EQUATORIALE

1 PRESSION ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE OU JUDICIAIRE

• **Juan Pedro Mendene**, animateur à **Radio-Télévision nationale de Guinée Equatoriale (RTVGE)**, un média d'Etat émettant à Malabo, capitale de la République de Guinée Equatoriale, a été suspendu de ses fonctions, vendredi 4 mars 2011, sur ordre de Federico Abaga Ondo, secrétaire d'Etat équato-guinéen chargé de l'information et de la presse. Il a été reproché au journaliste d'avoir fait allusion à la situation en Libye, alors que les révoltes dans les pays arabes étaient interdites d'antenne en Guinée Equatoriale.

Federico Abaga Ondo a fait irruption dans les studios de la RTVGE et ordonné aux techniciens de couper le micro du journaliste Juan Pedro Mendene en pleine présentation de l'émission intitulée « Détente Intégrale ».

«Je suis suspendu parce que j'ai dit à l'antenne que j'étais le guide de Détente et non le guide libyen », a déclaré Mendene à RSF (Reporter sans frontière), une organisation de défense et promotion de la liberté de la presse, basée à Paris, capitale de la République de France.

4 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

• **Les émissions en langue française**-deuxième langue officielle du pays depuis 1998, derrière l'espagnol – de la **Radio-Télévision nationale de Guinée Equatoriale (RTVGE)**, un média d'Etat émettant à Malabo, capitale de la République de Guinée Equatoriale ont été suspendues, jeudi 3 mars 2011, par les autorités guinéennes.

La correspondance du secrétaire d'Etat équato-guinéen chargé de l'information et de la presse, Federico Abaga Ondo adressée au responsable de la RTVGE n'a fourni aucun motif pour expliquer la suspension de ces émissions.

Selon le Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ), une ONG de défense et promotion de la liberté de la presse basée à New York, cette mesure a été prise pour empêcher les journalistes à faire allusion aux événements de l'Afrique du Nord et de la Côte-d'Ivoire.

• **Jorg Brase, Michael Berger, Stanley Oriaro**, respectivement journaliste, cameraman et cameraman-assistant de **ZDF** (Zweites Deutsches

Fernehen), une chaîne de télévision allemande, ont été reconduits à l'aéroport de Malabo, capitale de la République de la Guinée-Equatoriale et expulsés du pays, samedi 11 juin 2011, par des agents de la sécurité d'Etat en civil après avoir été retenus pendant plusieurs heures dans un cachot de Malabo. Ces journalistes ont été mis aux arrêts sur ordre de M. Teobaldo Nchaso Matomba, directeur de la télévision nationale, au moment où ils filmaient un concert au centre culturel français de Malabo.

Ces journalistes avaient auparavant pris quelques images dans un quartier pauvre d'où est originaire une joueuse de football équato-guinéenne. Ces professionnels des médias avaient également réalisé des interviews avec M. Placido Mico Abogo, leader de l'opposition et des avocats défenseurs des droits de l'homme.

Leurs images ont été effacées et leurs cartes mémoire confisquées. ■

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

2 JOURNALISTES INCARCERES

- **Faustin BAMBOU**, directeur du quotidien « **Les Collines de l'Oubangui** », un journal privé paraissant à Bangui, capitale de la République Centrafricaine, a été transféré, lundi 06 juin 2011, à la prison de Ngaragba, sur ordre de M. Firmin Feindero, procureur de la République près le tribunal de Bangui, après avoir passé 10 jours de détention à la brigade de Recherche et d'Investigation (SRI) pour incitation à la haine et à la révolte. Le journaliste a été libéré, lundi 11 juillet 2011, mais condamné à payer une amende de 300.000 FCFA, soit environ 550 dollars américains.

BAMBOU a publié une série d'articles incriminant M. Francis Bozizé, ministre délégué à la Défense nationale, dans une affaire de malversations et de détournements des fonds versés par l'Union Européenne pour indemniser les militaires et gendarmes retraités.

- **Emmanuel Sandy Cyrus**, directeur du quotidien « **Médias+** », un journal privé paraissant à Bangui, capitale de la République Centrafricaine, a été transféré, vendredi 17 juin 2011, à la prison centrale de Ngarabga après avoir passé trois jours de détention à la Section de Recherche et Investigation

(SRI), pour incitation à la haine et à la révolte. Sandy a été libéré, lundi 11 juillet 2011. Le journaliste a été condamné à payer une amende de 300.000 FCFA, soit environ 550 dollars USD.

Sandy a publié en mai 2011, un article dans lequel il a dénoncé le détournement par M. Francis Bozizé, des fonds alloués par l'Union Européenne aux militaires retraités.

Le journaliste a été mis aux arrêts au moment où il assistait à l'audience publique du procès opposant M. Francis Bozizé, ministre délégué à la Défense à M. Faustin Bambou, directeur du quotidien « Les Collines de l'Oubangui », en détention depuis deux semaines à la prison centrale de Bangui pour la même affaire.

L'ayant reconnu dans la salle d'audience, le substitut du procureur de la République a tenté en vain de faire comparaître immédiatement Sandy. Face au refus du président de la Cour, l'affaire a été renvoyée pour audition et complément d'enquête. Sandy a été conduit à la SRI où il a été détenu jusqu'à sa libération.

1 JOURNALISTE MENACE OU HARCELE

- **Cyrus-Emmanuel Sandy**, directeur de publication de **Médias +**, un quotidien indépendant paraissant à Bangui, capitale de la République Centrafricaine a été séquestré dans sa maison servant également de siège de la rédaction de son journal, lundi 28 mars 2011 de 5 à 7 heures du matin, par un groupe d'étudiants résidents de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) qui manifestaient contre un article qui les aurait incriminés.

Sandy a publié, lundi 21 mars 2011, un article intitulé « Quand le campus de l'ENS fait la honte de l'Univer-

sité de Bangui », dans lequel il a rapporté la réaction des anciens étudiants de l'ENS qui se demandaient si cette institution universitaire était devenue un fourre-tout ou une cité détritue.

Contacté par Radio Ndeke Luka, une station privée émettant à Bangui, Sandy s'était dit surpris de cette réaction des étudiants. « Ils sont passés me voir la veille pour discuter sur ledit article, et le rendez-vous a été fixé le lendemain à 8 heures », a déclaré Sandy en ajoutant qu'il s'agissait d'une manipulation politique derrière ces jeunes. ■

RWANDA

2 JOURNALISTES EN PRISON

• **Agnès Uwimana et Saidath Mukakibidi**, directrice et journaliste de **Umurabyo**, un bimensuel privé paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda ont été arrêtées, jeudi 8 juillet 2010, par la police et placées en détention provisoire au commissariat de Remera, à Kigali avant leur transfert à la prison centrale de Kigali dite « 1930 ». Elles ont été condamnées, vendredi 4 février 2011, par la Haute Cour de la République à 17 ans de prison pour la première et à 7 ans de prison pour la seconde pour plusieurs griefs notamment « l'incitation à la désobéissance civile, l'outrage au chef de l'Etat, la propagation de fausses rumeurs et la négation du génocide des Tutsis ».

Les deux journalistes ont été accusées d'avoir publié dans les numéros 21, 23, 28 et 29 des articles véhiculant l'idéologie du génocide, le divisionnisme, l'exclusion ainsi que le dénie du génocide contre les Tutsi de 1994. Le dernier numéro daté du 05 au 19 juillet 2010 qui était sur le marché bien avant leur arrestation, renfermait une photo du Président Paul Kagame avec un fond contenant des croix gammées des nazis. Pour la Police rwandaise, il s'agissait d'une comparaison du chef de l'Etat rwandais à Adolphe Hitler.

1 JOURNALISTE INCARCERE

• **Jean Gualbert Burasa**, directeur de **Rushyashya**, un journal privé paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, a été arrêté, vendredi 11 novembre 2011, par la police de Kigali. Le journaliste a été remis en liberté, mardi 15 novembre 2011.

Burasa a publié quelques jours avant sa détention un article sur la profanation de la tombe de Mme Christine Nyatanyi, ancienne ministre des Affaires sociales. Pour la police, cette arrestation était liée à la conduite en état d'ivresse du journaliste.

1 JOURNALISTE INTERPELLE

• **Joseph Bideri**, directeur **The New Times**, un quotidien proche du parti au pouvoir paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, a été arrêté, lundi 14 novembre 2011, par un groupe d'éléments de la police. Bideri a été libéré, mardi 15 novembre 2011.

Cette arrestation était liée à la publication d'une série d'articles relatifs à une affaire de détournement de fonds dans la construction de la centrale hydroélectrique de Rukarara, à l'ouest du Rwanda.

1 PRESSION ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE OU JUDICIAIRE

• **Jean Bosco Gasasira**, directeur du journal **Umuvugizi**, un bimensuel privé paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, a été condamné par défaut, vendredi 3 juin 2011, à 2 ans et 6 mois de prison ferme pour sa version en ligne de son journal

par la Cour suprême de justice pour incitation de la population à la désobéissance civile et outrage au chef de l'Etat. Cette condamnation, sans appel, signifiait l'impossibilité pour le journaliste, en exil depuis 2009 en Europe, de revenir au Rwanda, sous peine

d'arrestation immédiate.

Gasasira a été, en 2009, victime de plusieurs menaces de mort et d'arrestation proférées contre lui par les autorités de Kigali après la publication d'une série d'articles dénonçant l'arrestation de plusieurs officiers de l'armée rwandaise et diverses violations des droits de l'Homme au Rwanda.

Le ministère public avait requis, jeudi 28 avril 2011,

au journaliste la peine de 10 ans de prison ferme, à l'issue d'un procès en son absence et sans avocat de la défense.

Après la suspension du journal Umuvugizi, le 13 avril 2010, pour une durée de six mois par le Haut Conseil des Médias rwandais, organe de régulation des médias, Gasasira a continué à publier son journal en ligne à partir son exil.

1 ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **Ishema**, un journal privé paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, a interrompu ses activités, dimanche 28 août 2011, pour un mois. Cette décision était prise suite aux graves menaces proférées contre Fidèle Gakire, directeur de ce média.

Gakire a commencé à recevoir les menaces depuis la publication d'un article que le Haut Conseil des médias, organe de régulation et institution étatique, a

jugé diffamatoire à l'égard du président de la République, Paul Kagamé. L'article d'opinion publié en anglais indiquait « President Kagame is a sociopath (Le président Kagamé est un sociopathe) ».■



En 2011, JED a été soutenue par :

- Le projet interbailleurs «Médias pour la démocratie et la transparence»



- L'Ambassade des Etats-Unis en RDC

